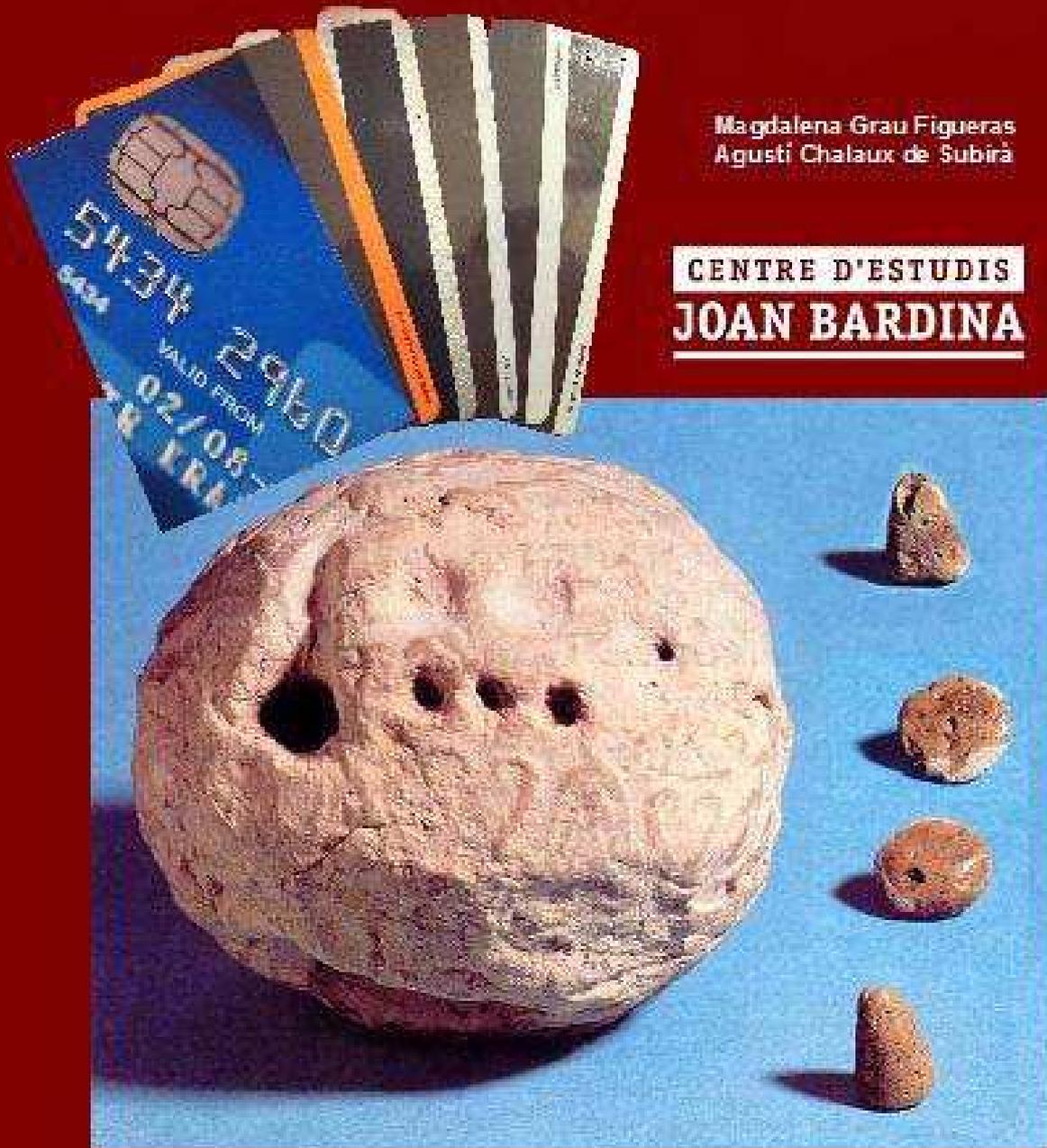


Monnaie telematique et strategie du marche.

Magdalena Grau Figueras
Agusti Chalaux de Subirà

**CENTRE D'ESTUDIS
JOAN BARDINA**



Monnaie telematique et strategie du marche.

Magdalena Grau Figueras.
Agustí Chalaux de Subirà

Rédaction:

Roser Albó, Àngels Baldó, Agustí Chalaux,
Miquel Chicano, Laura Fusté, Magdalena Grau,
Joan Parés, Enric Suárez, Jordi Via, Lluís M. Xirinacs.

1 édition dans la langue de Catalogne: Barcelona 1984.

2 édition dans la langue de Catalogne: Barcelone, 19 mai 1995.

3 édition dans la langue de Catalogne: Barcelone, 19 juillet 1995.

4 édition dans la langue de Catalogne: Barcelone, 5 Décembre 2010

© Centre d'Estudis Joan Bardina.

© Magdalena Grau Figueras.

© Agustí Chalaux de Subirà.

Design: Lorenzo Martos

ISBN: 84-404-3421-9

Dépôt légal: B-15340-1995.

INDICE

Preface.....	4
Introduction.....	5
A. Les systemes monetaires jusqu'a nos jours.	
Chapitre 1. Delimitation de l'object de l'etude	8
Chapitre 2. Les systemes monetaires: elements, nature et fonctions.....	11
Chapitre 3. La réalit� mon�taire � travers l'Histoire	18
Chapitre 4. Le systeme monetaire actuel.....	28
B. Vers un systeme monetaire rationnel.	
Chapitre 5. Premisses pour un instrument monetaire rationnel	35
Chapitre 6. La facture-cheque telematique.....	39
Chapitre 7. Conditions politiques minima pour l'implantation de la facture-cheque telematique.....	44
C. Systeme monetaire rationnel et mesure du marche.	
Chapitre 8. Mercometrie et mercologie	51
Chapitre 9. Comptabilite globale du marche.....	54
Annexe au chapitre 9	57
D. Systeme monetaire rationnel et strategie du marche.	
Chapitre 10. Une hypothese sur la strategie de marche interieur.....	63
Chapitre 11. Strategie fiscale.....	69
Chapitre 12. Repartition solidaire de la masse monetaire communautaire.....	72
Chapitre 13. Strategie d'equilibre dans le commerce exterieur.....	76
Chapitre 14. Nouvelles regles de marche.....	79

Preface.

Cet essai a été écrit en pensant à tous ceux qui, mécontents de la réalité sociale, cherchent et explorent de nouveaux chemins.

Il s'adresse principalement aux spécialistes et aux chercheurs sociaux désireux de trouver des alternatives nouvelles pour les impasses de toujours.

Il faut avertir, cependant, que cet essai n'a nullement la prétention d'être un traité complet ni une oeuvre scientifique; mais plutôt l'embryon d'une possible recherche scientifique postérieure, beaucoup plus ample et spécialisée.

En effet, il ne s'agit pas d'un essai scientifique à proprement parler sur l'économie: mais bien d'une réflexion sur l'économie comme science et sur les possibilités sociales d'une «technologie économique» qui est aujourd'hui techniquement viable.

Les idées qui seront exposées ici et les propositions techniques qui seront développées, nous les offrons comme instrument d'étude et de dialogue. Nous ne prétendons pas présenter dans cet essai un corps doctrinal déjà complet et achevé, mais susciter la critique, la collaboration, promouvoir l'étude, la recherche et le débat.

Dans une autre étude, sera traité plus amplement le thème des possibles répercussions sociales des propositions présentées ici. Cet essai est donc, simplement, la partie technique-instrumentale d'un ensemble beaucoup plus ample et complet de pensées sur les perspectives qui s'ouvrent à l'humanité de la fin du XX^e siècle.

Note typographique.

Les mots qui apparaissent dans le texte en caractères **gras**, sont des termes ou expressions techniques qui ne concordent pas avec leur acception courante. La plupart d'entre eux sont définis dans un sens univoque à mesure qu'ils apparaissent. Cependant, le Centre d'Etudes Joan Bardina prépare un **Guide systématique de termes univoques** (n° 7 de la présente collection de «Textes») dans lequel seront étudiés méthodiquement tous ces termes qui exigent une rigoureuse recherche étymologique et linguistique afin de pouvoir leur donner un sens univoque précis.

Introduction.

1. [L'information, element indispensable en toute activite.](#)
2. [Desinformation actuelle au sujet du marche.](#)
3. [La circulation monetaire dans l'actualite.](#)
4. [Objectifs et thematique de cet essai.](#)

1. L'information, element indispensable en toute activite.

L'information est, et sera de plus en plus, un des éléments de base de toute activité humaine. Nous pourrions même affirmer qu'elle en est le plus indispensable, puisque aucune activité ne peut se développer, avec un minimum d'efficacité, sans information adéquate.

Dernièrement, quelques biologistes ont assimilé le code génétique à un système qui accumule, conserve et transmet l'information: de sorte que l'information devient un élément indispensable, non seulement du développement d'activités, mais encore de la vie elle-même.

Mais, en plus de l'information contenue dans les chromosomes, chaque espèce vivante possède ses propres systèmes innés pour capter et élaborer l'information de son milieu, et de cette manière pouvoir agir.

L'homme est un être original: il a su construire peu à peu, entre autres choses, de nouveaux systèmes d'information, non plus naturels, innés, mais créés culturellement et socialement. Ces systèmes, de plus en plus sophistiqués et complexes, ont culminés avec l'apparition du langage, d'abord exclusivement parlé et, plus tard -depuis quelques 5.000 ans- écrit.

L'écriture n'est donc pas un nouveau système de communication et d'information différent du langage parlé, mais simplement, un recours technique qui facilite la conservation et la transmission du langage, qui augmente sa puissance et étend sa portée. Aujourd'hui, une nouvelle technologie peut remplir cette même fonction de façon beaucoup plus rapide, précise et puissante: nous parlons des télécommunications, sous toutes leurs différentes formes.

De plus, nous possédons aussi actuellement l'informatique qui permet non seulement de capter, de conserver et de transmettre des informations, mais encore de les traiter de façon artificielle-logique, selon des programmes préétablis, à condition que ces informations soient rigoureusement codifiées et soumises à l'analyse logique.

2. Desinformation actuelle au sujet du marche.

Malgré les progrès réalisés aujourd'hui dans les technologies de transmission et de traitement de l'information, par rapport à tout phénomène de marché, il est très difficile de savoir quelque chose de précis et d'exact sur les questions classiques: QUI a acheté ou vendu une marchandise déterminée? COMMENT, à quelles conditions s'est réalisé l'acte d'achat-vente? QUAND s'est effectué cet acte? POURQUOI, dans quels buts a-t-il été mené à terme?

Dans cette situation, ni le politicien, ni le juge... ni le chef d'entreprise, ni le responsable d'une institution... ni l'économiste, ni le sociologue... ni le modest citoyen quelconque, ne possèdent des éléments suffisants qui leur permettraient de prévoir et de réaliser une stratégie d'action rationnelle et efficace.

Tant que l'on ne pourra répondre avec exactitude à ces questions, et très spécialement à celle de «QUI?», l'action judiciaire ne pourra parvenir à établir de façon documentée les responsabilités personnelles devant la loi. Le marché ne pourra connaître un développement plein et réel tant qu'il ne génère pas spontanément une information analytique et synthétique, détaillée et exhaustive de tous les processus qui se développent en lui et tant que cette information ne soit pas mise au service gratuit et facilement accessible de toute la population. On peut affirmer aussi que la connaissance théorique et pratique du marché ne progressera et ne pourra

devenir expérimentale, tant que n'existera pas un système rationnel pour la documentation de tous les phénomènes élémentaires qui ont eu lieu dans ce marché.

Et cependant, dans le sein du marché aussi, l'homme a inventé un système d'information très spécialisé pour capter tous les phénomènes qui s'y produisent. Les phénomènes élémentaires du marché sont les échanges de marchandises, et le système d'information qui fonctionne, est le système monétaire.

L'idée de «la monnaie comme information circulante» et du «système monétaire comme système d'information» n'est nullement une nouveauté, puisqu'elle est couramment admise par tous les spécialistes en la matière. Mais ce que nous pouvons dire c'est qu'on ne lui a pas prêté l'attention suffisante et, surtout, que les conséquences théoriques et pratiques de cette idée n'ont pas été traitées exhaustivement et que l'on n'a pas tiré parti de toutes ses possibilités.

La révision de ce thème, selon la mentalité et les possibilités techniques actuelles en matière d'information, sera le sujet du présent essai.

3. La circulation monétaire dans l'actualité.

La circulation monétaire -c'est-à-dire, la circulation de l'information au sujet des échanges de marchandises réalisés au sein du marché- revêt actuellement deux formes principales:

1. La circulation des billets de banque de main en main; les billets de banque sont des titres au porteur, c'est-à-dire, anonymes. Ils ne laissent aucune indication sur ceux qui ont réalisé l'échange. Ils n'analysent pas non plus les marchandises échangées, ni aucune autre des circonstances de lieu ou de mode de la transaction. Ils ne sont donc, par leur nature même, nullement informatifs.
2. La circulation des inscriptions en compte courant, opérée par ce qu'on appelle «chèques», qui ne sont autres que des ordres de compensation. Cette seconde circulation est partiellement personnalisée, mais elle n'est pas exhaustivement analytique et, surtout, elle peut se convertir chaque fois que cela convient à l'intéressé, en circulation de billets de banque. De fait, et malgré son énorme importance actuelle, la circulation monétaire moyennant les comptes courants est légalement auxiliaire et dérivée de la circulation des billets de banque.

C'est là une vision très simplifiée de la réalité monétaire actuelle, réalité beaucoup plus complexe. Mais cela suffit pour découvrir qu'il n'existe pas aujourd'hui d'information exhaustive précise, exacte et publique sur les phénomènes élémentaires du marché. L'horizon visuel que nous offre le système monétaire actuel est donc très limité, très restreint et, plus encore, la «télé-informatique ou information à distance», appelée, par contraction, télématique.

4. Objectifs et thématique de cet essai.

Comme nous l'avons dit plus haut, les effets sociaux de la désinformation sur le marché sont énormément négatifs à tous les niveaux: économique, politique, judiciaire, scientifique... Un système monétaire désinformatif non seulement permet toutes sortes de sales jeux cachés sous l'anonymat de la monnaie, mais rend encore impossible une prise de décisions et une élaboration de stratégies rationnelles aux agents du marché et, finalement, rend difficile une compréhension réelle, scientifique du fonctionnement mercantile.

C'est en réponse à ce fait, que s'offre dans le présent essai une solution technologique, possible et facile: l'objet central en sera la description d'un instrument monétaire nouveau et unique, en substitution de ceux qui sont en cours actuellement; cette hypothèse s'encadre dans une formulation d'une théorie monétaire globale -non pas originale, mais bien mise à jour- et se prolonge par la réflexion autour des multiples conséquences et possibilités sociales ouvertes par les nouvelles positions du problème.

En premier lieu, on procédera à une analyse et à une réflexion sur la nature et les fonctions des systèmes monétaires, tant du point de vue historique qu'actuel. La théorie monétaire qui en découlera sera le point de

départ pour la formulation d'un nouveau système monétaire plus rationnel, plus adapté aux possibilités technologiques actuelles, et pleinement informatif.

En second lieu, on procèdera à la description du nouveau système monétaire proposé, basé sur ce que nous appelons facture-chèque télématique. C'est un instrument monétaire pleinement personnalisé, de validité limitée à un unique acte mercantile élémentaire, et exhaustivement informateur des caractéristiques de celui-ci. Sa circulation comme unique instrument monétaire légal permettra de clarifier complètement le marché, et d'apporter l'information qui lui est si vitalemment nécessaire. On fera aussi référence aux conditions politiques minima qui doivent exister pour qu'un tel système monétaire représente un progrès social réel, et non une regression comme celle que supposerait le monopole de toute l'information mercantile disponible de la part de tout pouvoir qu'il soit.

En troisième lieu, nous examinerons les possibilités qu'offre le fait de disposer d'une information précise et exhaustive sur le marché. Les avantages en sont multiples, mais les plus immédiats se concentrent autour d'une idée unique: la rationalisation des processus mercantiles et sociaux qui aient quelques rapports, quel qu'en soit le type, avec le marché. Il convient très particulièrement de faire ressortir le fait que, par l'implantation de la facture-chèque comme unique instrument monétaire légal, il sera possible de convertir l'étude du marché en une discipline d'authentique rigueur scientifique-expérimentale.

On présentera aussi une hypothèse de travail sur le marché, laquelle -comme tout autre hypothèse que l'on voudra établir sur ce sujet- ne pourra être évaluée expérimentalement que lorsque la facture-chèque télématique entrera en vigueur. Cette hypothèse fait référence à la possibilité de construire une masse monétaire communautaire sans avoir recours à l'action impositive sur les citoyens et elle est intimement liée au thème de l'invention de l'argent. En cas de confirmation expérimentale, le pouvoir politique disposera d'un instrument de grande puissance pour l'obtention d'un marché équilibré et d'une distribution équitative de la richesse communautaire.

C'est là une des motivations qui ont eu le plus d'importance à l'heure de rédiger cet essai: la recherche de solutions efficaces, non seulement pour le bon fonctionnement et la cognition du marché, mais encore pour les multiples problèmes sociaux qui se posent de nos jours.

A. Les systèmes monétaires jusqu'à nos jours.

Chapitre 1. Delimitation de l'objet de l'étude.

1. [Objectifs et méthode de ce chapitre.](#)
2. [Contexte historique.](#)
3. [Contexte geo-politique.](#)
4. [Conclusions.](#)

1. Objectifs et méthode de ce chapitre.

La réflexion critique à l'entour des systèmes monétaires est la noyau principal de cet essai. Mais avant d'entrer en matière, nous consacrerons ce chapitre à situer les systèmes monétaires à l'intérieur du contexte global dans lequel ils seront considérés et à les délimiter avec précision.

Ce travail servira, en même temps, à donner les définitions des termes techniques les plus basiques qui seront utilisés au cours de tout l'essai. Les plus spécialisés seront définis à mesure que cela sera nécessaire.

2. Contexte historique.

Les systèmes monétaires naissent dans des conditions historiques déterminées qu'il est nécessaire d'avoir présentes à l'esprit. C'est pourquoi nous les considérerons comme le fruit d'une longue évolution, plus concrètement d'une évolution utilitaire de l'espèce humaine. Tous les êtres vivants, et parmi eux l'homme, ont besoin de disposer d'une série de biens pour mieux développer et réaliser leur processus existentiel. Nous appellerons ces biens, biens utilitaires, afin d'indiquer qu'ils sont utiles pour satisfaire les nécessités matérielles des êtres. Tout bien utilitaire a, par définition, une valeur d'usage qui est subjective, c'est-à-dire, relative au sujet qui l'utilise.

Par utilitarisme, nous entendrons tout système de production et de distribution des biens utilitaires au sein de chaque communauté considérée.

Dans l'espèce humaine, se sont succédés historiquement différents types d'utilitarisme, que nous décrivons brièvement.

- 1. Utilitarisme ante-échangiste: c'est le système utilitaire le plus primitif, il est caractérisé par le fait que la production des biens utilitaires du groupe, sans qu'il y ait échange, mais uniquement répartition. Le sujet producteur -qui n'est pas habituellement un seul individu, mais toute une communauté- est le même sujet qui utilise le produit.
- 2. Utilitarisme échangiste: à partir d'un certain moment du développement historique, la communauté humaine échange dans son sein et avec d'autres communautés, les biens utilitaires produits. Ainsi, ces biens acquièrent une nouvelle valeur, la valeur d'échange, qui est bi-subjective, parce qu'elle dépend de la valorisation subjective des deux agents de l'échange. Comme synonyme de «utilitarisme échangiste», on emploiera le terme marché, et comme synonyme de «bien utilitaire» en emploiera couramment celui de marchandise.
 - 2.1. Utilitarisme échangiste ante-monétaire ou marché non monétaire: d'abord, les échanges de marchandises sont réalisés de forme intuitive, d'accord avec les convenances des agents de l'échange, mais sans référence à aucun étalon objectif de la valeur d'échange, c'est-à-dire, sans référence à aucune sorte d'unités monétaires.
 - 2.2. Utilitarisme échangiste monétaire ou marché monétaire: à partir d'un certain moment historique -que nous pouvons situer probablement, au début de ce que l'on appelle «transformation néolithique»- l'échange de marchandises se réalise par l'intermédiaire de quelques convenances régulatrices, étalons de la valeur d'échange des marchandises, que nous appellerons unités monétaires. La référence à un étalon de valeur convertit l'échange en un acte, finalement, objectif.

Les conclusions de ce paragraphe peuvent se formuler comme suit:

Première conclusion: On considèrera que les systèmes monétaires naissent dans le contexte d'un échange de marchandises suffisamment avancé (probablement de type néolithique).

Deuxième conclusion: On définira les systèmes monétaires comme instrumentations qui ont pour but d'objectiver la valeur d'échange des marchandises échangées. C'est pourquoi on considèrera que les unités monétaires, comme étalons objectifs pour la mesure des valeurs, sont l'élément de base qui caractérise tout système monétaire.

3. Contexte geo-politique.

Après avoir établi le milieu utilitaire-historique dans lequel se situe l'objectif de cette étude, il est nécessaire maintenant de considérer ses conditions dans le présent. Nous parlerons, ainsi, de contexte géopolitique, cadre dans lequel se développe tout système monétaire.

Aujourd'hui, on emploie couramment les termes de «Etat» et de «nation» pour désigner les sociétés en tant qu'elles sont organisées géostratégiquement. Cependant, si l'on analyse les racines étymologiques de ces deux vocables, il devient évident, non seulement que leur emploi est équivoque, mais encore qu'il est totalement inadéquat.

L'Etat n'est qu'une petite partie de la collectivité totale, celle à qui la Constitution, coutumière ou écrite, a délégué le pouvoir politique.

La nation veut dire simplement, selon l'étymologie latine, «groupe de naissance, groupe dans lequel naissent les êtres». La nation est un fait naturel, commun aux hommes et aux animaux, qui n'a rien à voir avec l'organisation politique, laquelle est non seulement spécifiquement humaine, mais aussi d'apparition très tardive et d'un ordre vital absolument différent.

Pour remplacer ces termes, on utilisera ici l'expression beaucoup plus précise de société géopolitique, définie comme personne collective, fixée par l'histoire dans un territoire donné, qui évolue en fonction des circonstances stratégiques et techniques changeantes, et qui est dotée de quelques organes de pouvoir politique (Etat, dans les sociétés historiquement plus évoluées) et de pouvoir judiciaire (la Justice).

Tout marché est inscrit au sein d'une société géopolitique déterminée, ou bien se développe parmi différentes sociétés géopolitiques.

En toute société géo-politique, nous pouvons isoler, de façon analytique, la dimension utilitaire et parler ainsi de société utilitaire. Dans cette société utilitaire, nous pouvons distinguer deux sous-ensembles.

1. La société utilitaire productrice est une partie (proportionnellement plus ou moins importante, selon le degré de développement utilitaire et culturel de chaque société) qui s'est spécialisée, multimillénairement, dans l'activité de production de biens utilitaires.
2. La société utilitaire consommatrice englobe tous les membres de la société, puisque personne ne peut survivre sans consommation de biens utilitaires.

Quand nous trouvons en face d'un utilitarisme d'échange, nous pouvons aussi appeler la société utilitaire, marché; et quand dans un marché s'introduisent les unités monétaires, alors nous parlerons de marché monétaires¹.

C'est ce marché monétaire -compris comme une société spécialisée dans la production et consommation de biens utilitaires, se servant pour cela d'un système monétaire- qui constituera le contexte social et politique des systèmes monétaires.

Le marché intérieur, qui a lieu à l'intérieur d'une unique société géopolitique, se prolonge, dans le concert mondial des sociétés géopolitiques, par ce qu'on appelle commerce extérieur. Il peut être bilatéral ou multilatéral, selon le modus vivendi plus ou moins précaire ou selon des traités plus permanents.

Sur le marché intérieur confluent les forces et les conditionnements qu'exercent toutes les autorités légitimes qui ont juridiction sur lui: Constitution, lois en vigueur, l'Etat, la Justice, les communautés ethnico-territoriales autonomes... les corporations, syndicats... finalement les entreprises.

Dans le cas du marché extérieur, il est évident que ces conditionnements proviennent de la juridiction partagée des parties contractantes, qu'elles soient deux ou davantage.

4. Conclusions.

Au long de cet essai, nous examinerons le rôle qu'ont joué, historiquement, les systèmes monétaires, au sein des utilitarisme d'échange qui se sont succédés et qu'ils jouent actuellement au sein du marché intérieur et du commerce extérieur de chaque société géopolitique.

Note:

¹Il faut que demeure bien clair le fait que nous entendons par marché monétaire ce marché dans lequel il y a, au minimum, une unité monétaire définie. Cette expression n'a rien à voir avec ce que l'on a coutume de signifier aujourd'hui et nous l'emploierons comme terme technique au sens unique et précis que nous venons d'expliquer.

Chapitre 2. Les systèmes monétaires: éléments, nature et fonctions.

1. [Objectifs et méthode de ce chapitre.](#)
2. [Éléments des systèmes monétaires.](#)
3. [Personnes et marchandises.](#)
4. [Les unités monétaires.](#)
5. [Les valeurs mercantiles.](#)
6. [Les instruments monétaires.](#)
7. [Synthèse sur les éléments des systèmes monétaires.](#)
8. [Nature des systèmes monétaires.](#)
9. [Fonctions des systèmes monétaires.](#)
10. [Système monétaire et stratégie de marche.](#)

1. Objectifs et méthode de ce chapitre.

En quoi consistent, comment fonctionnent et à quoi servent les systèmes monétaires?

Dans ce chapitre, nous essaierons de répondre à ces questions. Il faut avertir que la conception que nous exposerons ne coïncide pas avec celles que répandent la plupart des livres de texte ou les études spécialisées dans pour expliquer, de manière explicite, les formes que prend actuellement la réalité monétaire.

On ne décrira donc pas le fonctionnement des systèmes en vigueur dans l'actualité, mais on essaiera de chercher les traits qui définissent tout système monétaire et ceux qui lui sont essentiels, bien que ceux-ci ne coïncident pas nécessairement avec leurs versions actuelles.

Pour ce qui se réfère à la méthode d'exposition, nous avons choisi un procédé génératif, bien que non précisément historique. En effet, on présentera une succession temporelle d'étapes, mais elle ne sera faite aucune référence à des événements historiques concrets. Il faut reconnaître, cependant, que cette succession temporelle d'étapes se déduit d'une série de faits historiques réels, pris d'avance en considération. Cela étant, il pourrait sembler plus adéquat de commencer par l'histoire et de continuer par son interprétation. Nous avons choisi, cependant, de suivre le chemin inverse, dans un simple artifice de présentation: l'unique raison en est que l'on pourra compter ainsi, quand commencera l'approche historique dans le prochain chapitre, sur tout un instrument interprétatif théorique qui nous sera de grande utilité pour la compréhension des événements concrets.

2. Éléments des systèmes monétaires.

Pour donner au thème le maximum de clarté et de précision, nous distinguerons, au sein de tout système monétaire bien développé, une série d'éléments qui le conforment et qui correspondent à différents niveaux de réalités qu'il est nécessaire de séparer complètement pour ne pas tomber dans des confusionnismes.

1. Un premier ensemble de réalités est celui qui est formé par toutes les personnes qui interviennent dans un marché et par toutes les marchandises échangées dans ce marché. Il s'agit, évidemment, d'un niveau de réalités concrètes.
2. Le second élément à considérer, ce sont les unités monétaires, celles-ci appartiennent à un niveau de réalités complètement abstraites.
3. En troisième lieu, il faut considérer les valeurs mercantiles, réalités de niveau mixte, concret-abstrait
4. et, finalement, on peut distinguer ce que nous appellerons instruments monétaires; il s'agit d'un niveau de réalités mixtes elles aussi, mais beaucoup plus complexes que les précédentes.

Tous ces éléments seront définis au long des paragraphes suivants; une fois réalisée leur analyse, il sera possible de répondre aux questions initialement posées: que sont les systèmes monétaires? quelles fonctions remplissent-ils?

3. Personnes et marchandises.

Comme nous l'avons déjà dit, le marché est l'échange de biens utilitaires; en tant qu'ils sont échangés, ces biens reçoivent le nom de marchandises.

Dans le marché agissent des personnes concrètes qui échangent des marchandises concrètes. C'est seulement dans le contexte de cet échange concret tant en relation avec ses sujets qu'en ce qui se rapporte à ses objets, que nous pouvons parler de système monétaire.

Les systèmes monétaires sont, comme nous le verrons bientôt, des constructions totalement abstraites, mais ils ne peuvent naître du marché que comme faits concrets et vivants: ils ont été inventés par des personnes concrètes dans le but de faciliter leurs échanges de marchandises concrètes. Nous insistons sur ce point, malgré son évidence: personnes ou marchandises ne sont, pas à proprement parler, des parties du système monétaire, mais elles sont sa condition sine qua non. Le marché est donc le cadre que l'on doit garder présent quand on traite de système monétaire.

4. Les unités monétaires.

L'échange de marchandises peut se réaliser sans nécessité d'un système monétaire. Dans cette hypothèse, chaque troc ou échange élémentaire d'une marchandise concrète «A» contre une marchandise concrète «B» se réalise, simplement, en fonction des nécessités particulières et subjectives des deux agents de l'échange. Si ces nécessités sont satisfaites moyennant un troc déterminé, ce troc se conclut et se réalise.

Dans ces cas, la perception de la satisfaction de la part des agents du marché est toujours d'ordre qualitatif, parce qu'il n'existe aucun étalon quantitatif de la valeur des marchandises auquel on puisse se référer pour pouvoir calculer l'équivalence exacte entre les valeurs d'échange de deux marchandises quelconque.

Pour les sociétés qui possèdent un marché de grande envergure et complexité, ce troc subjectif-qualitatif est insuffisant. Dans ces sociétés, l'esprit inventif de l'homme crée les unités monétaires, comme unités de mesure quantitative de la valeur d'échange de toutes et de chacune des marchandises concrètes existant dans un marché donné.

Les unités monétaires permettent de réaliser des échanges quantitativement équivalents, que nous appellerons trocs monétaires.

De même que pour mesurer des distances concrètes nous utilisons le mètre, qui est une unité de longueur conventionnelle et abstraite, pour mesurer la valeur d'échange des marchandises concrètes nous utilisons des unités monétaires. Les unités monétaires, ne sont que des unités de mesure totalement conventionnelles abstraites et par conséquent universelles.

Nous disons que les unités monétaires sont abstraites, parce qu'elles sont de pures conventions formelles, vides de contenu concret.

Et nous disons qu'elles sont universelles, parce qu'elles constituent un commun dénominateur comptable abstrait, homogénéisateur de toutes les marchandises concrètes et hétérogènes qui existent dans le marché considéré.

Dans le marché monétaire, chaque marchandise concrète est marquée par un certain nombre d'unités monétaires abstraites: grâce à cette homogénéisation monétaire des marchandises concrètes, naturellement hétérogènes, il est très facile de calculer des équivalences numériques entre différentes marchandises.

Remarquons que l'introduction des unités monétaires dans un marché n'implique pas la disparition du troc élémentaire, c'est-à-dire de l'échange concret de marchandises concrètes. Les unités monétaires permettent seulement de faciliter et de perfectionner numériquement le troc qui devient ainsi, comme nous l'avons dit, un troc monétaire.

5. Les valeurs mercantiles.

La conséquence immédiate de l'introduction des unités monétaires dans un marché, est la détermination de valeurs mercantiles qui sont des entités mixtes, concrètes-abstraites, résultant de la comparaison homogénéisatrice entre marchandises concrètes hétérogènes et unités monétaires abstraites homogènes.

Les valeurs mercantiles directes sont celles que l'on obtient par la comparaison marchandises concrètes/unités monétaires abstraites c'est-à-dire de la signalisation de chaque marchandise concrète par un nombre déterminé d'unités monétaire.

Nous pouvons distinguer deux types de valeurs mercantiles directes. S'il s'agit de marchandises produites, nous avons des valeurs prix-mercantiles ou, simplement des prix de vente. Par exemple: «1 Kg de pommes de terre vaut 30 unités monétaires». S'il s'agit de marchandises productrices nous avons des valeurs salaire-mercantiles ou, simplement, salaires. Par exemple: «1 journée d'ouvrier agricole vaut 2.000 unités monétaires».

Il existe aussi une valeur mercantile inverse, obtenu par la comparaison «unités monétaires/marchandises concrètes» et que nous appellerons argent. L'argent sera défini comme «le pouvoir d'achat de marchandises concrètes par l'unité monétaire, à l'intérieur d'un marché donné». Par exemple, «avec l'unité monétaire on peut acheter 1/30 Kg de pommes de terre, ou 1/2.000 journées d'un ouvrier agricole.

6. Les instruments monétaires.

Dans les sociétés mercantilement peu dynamiques et socialement conservatrices, prix, salaires et argent ont coutume d'être déterminés, presque exclusivement, par la tradition et ils évoluent très lentement. Dans ces conditions, le troc monétaire cité plus haut conserve son utilité pendant longtemps.

Mais, dans des sociétés plus ouvertes, peut se développer un marché plus dynamique et prix, salaires et argent peuvent parvenir à s'établir assez librement, variant et fluctuant de façon continue, non seulement en fonction du désir qu'a chaque partie contractante de l'échange de posséder la marchandise que l'autre lui offre, mais aussi en fonction des circonstances ambiantes: guerre ou paix, disette ou abondance, difficultés ou facilités de transport, enmagasinage, etc.

Dans cette hypothèse, la réalité mercantile devient si riche et si complexe que le troc monétaire se fait à son tour insuffisant et il est nécessaire de trouver de nouvelles modalités d'échange qui permettent des transactions plus rapides, plus commodes, plus agiles. Alors naissent les instruments monétaires.

Grâce aux instruments monétaires, on pourra remplacer le troc d'ensemble ou l'échange direct de marchandises, par l'échange monétaire élémentaire qui est un échange de marchandises différé dans l'espace et dans le temps. Il n'est plus nécessaire, désormais, d'attendre pour rencontrer la personne qui s'intéresse à ma marchandise et qui, de plus, possède celle qui m'intéresse à moi. Maintenant, il est possible d'obtenir la marchandise désirée sans fournir aucune autre marchandise en échange, grâce aux instruments monétaires et grâce à la comptabilité intimement liée à ceux-ci.

A partir de ce moment, nous pouvons définir l'instrument monétaire comme «un document comptable intra-compensable dans un système de comptabilité». Il s'agit d'un document qui est émis à chaque acte mercantile libre élémentaire réalisé, dans le but d'enregistrer toutes les dimensions d'intérêt comptable. Quand on dispose de ces documents, il est possible de construire un système d'intra-compensation en comptes courants personnels qui permet de supprimer définitivement le troc, autant sans monnaie qu'avec monnaie.

Imaginons une possible relation commerciale (mercantile) entre deux commerçants: le commerçant A a l'habitude de fournir le grain au commerçant B, mais celui-ci n'a aucune marchandise qui intéresse le premier, de sorte qu'il n'est pas possible d'établir entre les deux une relation de troc. Grâce aux instruments monétaires, ils pourront parvenir à un accord.

Le commerçant A, que nous appellerons fournisseur, approvisionne en grain un autre commerçant que nous appellerons le client; le fournisseur ne recevra en échange aucune marchandise, mais el rédigera un document dans lequel seront détaillés la quantité et le prix du grain fourni, ainsi que la date de la transaction et le nom de chacun des deux (et celui des possibles témoins de l'acte). Les deux commerçants signeront le document et ainsi celui-ci se convertira en une reconnaissance de dette de la part du client envers le fournisseur de la quantité d'unités monétaires consignées. Il suffit seulement, alors, que le fournisseur se présente à l'établissement où les deux commerçants ont un compte courant (nous dirions aujourd'hui «banque»); là, avec le document comme preuve, se réalisera la «passation d'écritures», c'est-à-dire le passage des unités monétaires consignées du compte courant du client à celui du fournisseur.

Par ce procédé, l'argent ou pouvoir d'achat correspondant à la quantité d'unités monétaires impliquées dans la transaction passe à la disposition du fournisseur qui pourra l'employer dès lors comme client, complétant ainsi le cycle du troc. Mais les achats qu'il fera pourront avoir lieu avec d'autres commerçants, en d'autres villes, en d'autres périodes de temps.... C'est pour cela que nous parlons de troc ou d'échange différé. Le troc de marchandises concrètes original s'est dissocié en deux ou plusieurs échanges monétaires élémentaires ce qui implique le mouvement élémentaire de marchandises en une direction unique à travers de l'instrument monétaire.

Dès lors, l'équilibre qui s'établissait à chaque troc, dû à l'équivalence des valeurs d'échange des marchandises échangées, ne pourra plus s'obtenir qu'au niveau de tout le marché d'ensemble global, puisque les différents échanges monétaires élémentaires dans lesquels s'est dissocié chaque troc, ne sont pas nécessairement équilibrés entre eux.

Pour terminer et en résumant, nous dirons qu'un instrument monétaire est simplement «une reconnaissance de dette documentée avec précision et intra-compensable, à travers d'un système de comptes courants personnels à l'intérieur du libre marché d'ensemble de tous les libres échanges monétaires élémentaires». Au cours de cet essai, nous parlerons indistinctement d'instruments monétaires ou de documents monétaires, selon que nous ayons intérêt à faire ressortir leur qualité d'instruments techniques -d'expédient comptable qui rend possible un nouveau type d'échange mercantile- ou que nous voulions faire ressortir leur aspect de documents qui enregistrent avec complète précision chaque échange mercantile élémentaire effectué.

Comme il est évident, l'échange monétaire élémentaire est beaucoup plus agile et permet beaucoup plus de dynamisme que le troc monétaire d'ensemble. Et de fait, à partir de là, il n'est plus nécessaire d'inventer quoi que ce soit de nouveau en matière de système monétaire, puisque, désormais, existent tous les éléments fondamentaux. L'instrument monétaire que nous avons décrit est assez flexible pour s'adapter à toute situation quelle que soit sa complexité mercantile. Il faut uniquement le mettre à jour, en fonction des réalités mercantiles y des possibilités technologiques actuelles.

7. Synthèse sur les éléments des systèmes monétaires.

Comme synthèse finale, on peut établir que les systèmes monétaires sont des réalités complexes dans lesquelles nous distinguerons les éléments suivants:

1. Les personnes concrètes, agents du marché, qui échangent des marchandises concrètes dans le cadre d'un marché donné. Sans ce marché, parler de systèmes monétaires n'a aucun sens.
2. Les unités monétaires, qui agissent comme unités de mesure: radicalement conventionnelles-abstraites et inventées pour répondre à la nécessité de déterminer avec exactitude la valeur d'échange de chacune et de toutes les marchandises concrètes échangées dans un marché donné.
3. Les valeurs mercantiles (prix, salaires, argent), qui sont des entités mixtes, concrètes-abstraites, résultant de la comparaison entre les marchandises concrètes et les unités monétaires abstraites.
4. Les trois éléments précédents sont une condition suffisante pour un marché peu développé; cependant, dans les sociétés mercantilement plus dynamiques, apparaît un nouvel élément, les instruments monétaires.

Ceux-ci sont une invention de caractère purement instrumental-auxiliaire, qui servent à faciliter un nouveau type de transaction et, en même temps, à documenter avec précision toutes et chacune des transactions effectuées.

8. Nature des systèmes monétaires.

La conclusion fondamentale qui se détache de tout ce qui a été exposé, c'est que les systèmes monétaires sont de nature exclusivement instrumentale conventionnelle et abstraite.

Dans tout marché, l'élément de base, objet direct de tous les intérêts utilitaires, est constitué par les marchandises concrètes. Elles ont une valeur intrinsèque pour laquelle elles sont désirées. Elles seront considérées comme réalités premières de tout utilitarisme mercantile.

Le système monétaire, par contre, n'est qu'une construction artificielle qui se superpose à ces réalités concrètes et premières avec l'unique finalité instrumentale de les manier avec plus de commodité et une efficacité plus grande.

Les marchandises concrètes et les personnes concrètes qui les échangent, sont le fondement de l'existence du système monétaire: c'est pourquoi nous considérerons celui-ci comme réalité seconde, dérivée de la première. La réalité monétaire seconde et dérivée n'a aucune valeur intrinsèque, mais seulement une valeur purement instrumentale, basée sur la structure abstraite de système métrique.

Si, historiquement, quelques formes d'instruments monétaires ont été dotées d'une valeur intrinsèque très concrète -nous nous référons évidemment à la monnaie métallique, ainsi qu'à tout autre forme de monnaie-marchandise- ceci ne veut pas dire que l'intrinsécité soit la note qui définit les systèmes monétaires et qui leur soit essentielle. Bien au contraire, la qualité essentielle et l'utilité des systèmes monétaires résident justement dans leur abstraction, conventionnalité et instrumentalité. Telle est la position qu'a défendue déjà depuis Platon, ce qu'on appelle théorie nominaliste.

9. Fonctions des systèmes monétaires.

Une simple métaphore peut servir à éclairer le fonctionnement d'un système monétaire comme celui qui a été décrit.

Nous pouvons imaginer le système monétaire comme un miroir très spécial qui procure des images quadrillées (réalités secondes et abstraites) des marchandises concrètes et de leurs mouvements dans le marché (réalités premières). Chaque fois que deux agents du marché réalisent une transaction, la marchandise, qui est l'objet, passe devant le miroir sur lequel se projectte son image quadrillée: cette image est la valeur mercantile (prix, salaire et argent correspondant). Si, de plus, le miroir est doté d'un dispositif photographique qui prend un instantané du mouvement de la marchandise et des deux agents qui y sont impliqués, alors la photographie obtenue est l'instrument-document monétaire. L'image projectée sur le miroir est fugace, elle disparaît quand s'achève la transaction, mais l'image photographique demeure laissant la preuve de toutes les caractéristiques de la transaction conclue. En ce qui concerne les unités monétaires, elles sont le quadrillé du miroir, le schéma abstrait-numérique de toutes les images antérieures.

Un système monétaire qui présente ces caractéristiques, indépendamment du fait qu'il existe ou non dans la réalité actuelle, remplit les fonctions mercantiles et sociales suivantes:

1. Fonction métrique: les unités monétaires sont, avant tout, des unités de mesure. Ce sont des unités conventionnelles-abstraites pour mesurer la valeur d'échange des marchandises concrètes échangées dans le marché. Le système monétaire est, par conséquent, un système métrique.
2. Fonction instrumentale: la référence à une unité monétaire abstraite, conventionnelle et universelle, homogénéisatrice des marchandises concrètes -naturellement hétérogènes- fait que ces marchandises deviennent facilement comparables. C'est pour ce motif que le système monétaire devient l'instrument

qui dote le marché d'une agilité et d'un dynamisme plus grand et meilleur: c'est comme l'huile qui lubrifie les engrenages.

3. Cette fonction devient plus puissante encore avec l'invention de l'instrument monétaire-comptable, qui, en servant de moyen de paiement, rend possible un nouveau type d'échange, l'échange monétaire élémentaire.
4. Fonction documentaire-informateur: si les deux premières fonctions sont à proprement parler mercantiles, celle-ci, a, de plus, une grande importance sociale. L'instrument-document monétaire nous laisse une preuve précise et complète de chacun des actes mercantiles élémentaires réalisés, se convertissant ainsi en un instrument très efficace d'information sur le marché. C'est cette fonction qui sera analysée et étudiée ici prioritairement. Les importantes conséquences qui dérivent de sa non-exécution actuelle et de sa possible exécution future, après une simple réforme monétaire, nous les analyserons au long de cet essai.

10. Systeme monetaire et strategie de marche.

Après avoir vu les éléments, la nature et les fonctions des systèmes monétaires, il reste à faire une dernière considération dans le but de rendre évident le rôle que jouent ces systèmes au sein de la société. Il existe encore une autre fonction fondamentale que les systèmes monétaires ne remplissent pas directement, mais dont ils sont l'unique instrument possible, du moins jusqu'à cette date. Il s'agit de la fonction que nous pourrions appeler stratégique.

Les marchés ne se trouvent pas, par eux-mêmes, en état d'équilibre. L'équilibre, il est nécessaire de le chercher de l'extérieur, par la moyen d'une action volontariste que nous appellerons action stratégique.

Un des équilibres qu'il est nécessaire d'obtenir prioritairement dans le marché est l'équilibre entre pouvoir de vente total et pouvoir d'achat total: le pouvoir d'achat tend toujours -et ce n'est pas maintenant le moment de nous en demander le pourquoi- à être inférieur au pouvoir de vente en offre. Cette inégalité, si elle est très significative, reçoit le nom de déflation monétaire. Si la déflation se prolonge et prend des dimensions considérables, elle peut déboucher en graves crises de contraction des marchés et de recession productive.

La stratégie indiquée dans ces cas d'insuffisance de pouvoir d'achat est celle qui est appelée invention d'argent: on peut inventer un pouvoir d'achat supplémentaire moyennant certains mécanismes monétaires.

Cette stratégie est essentielle pour toute société, car d'elle dépend en large mesure le bien-être de ses membres.

Si le système monétaire en vigueur est informatif et documente avec précision et exactitude complète chaque libre échange monétaire élémentaire effectué, alors le marché est bien connu dans toutes ses dimensions monétaires et en chacun des secteurs et sous-secteurs. Cela rend possible l'option d'une invention d'argent adaptée aux nécessités réelles de ce marché dans la quantité et la direction adéquates. Ce sera une bonne stratégie d'invention d'argent que nous appellerons eu-stratégie.

Historiquement, l'invention d'argent a été une activité menée à bout par des professionnels très spécialisés, les banquiers; ceux-ci ont agi plutôt par empirisme et intuition que par une connaissance complète et scientifique du marché. En conséquence, l'action stratégique n'a pas obtenu des résultats réellement équilibrateurs, mais elle a mené souvent à des situations bien pires de signe contraire: nous nous référons à l'inflation monétaire, c'est-à-dire à l'excès alarmant du pouvoir d'achat.

Actuellement, les aberrations stratégiques sont si énormes que l'on en est arrivé à la coexistence d'une féroce inflation avec une profonde récession, situation limite qui se nomme stagflation.

La crise se présente avec plus de crudité que jamais: il est urgent de formuler des stratégies innovatrices et de trouver des solutions technologiques, c'est-à-dire, à base scientifique.

Etant donné cette situation, on peut aisément comprendre l'importance de la reconsidération de la nature et des fonctions du système monétaire. Si nous pouvons faire du système monétaire un instrument abstrait et pleinement informatif, on pourra aussi mener à bien une stratégie rationnelle pour le marché, une stratégie qui soit réellement un facteur d'équilibre.

Nous essaierons de définir les bases de cette stratégie dans les derniers chapitres de cet essai.

Chapitre 3. La réalité monétaire à travers l'Histoire.

1. [Objectifs de ce chapitre.](#)
2. [Le troc non monétaire.](#)
3. [La réalité monétaire chez les peuples primitifs.](#)
4. [Les systèmes monétaires des civilisations naissantes.](#)
5. [Apparition de la monnaie métallique concrète.](#)
6. [De la monnaie métallique au papier monnaie.](#)
7. [Le billet de banque inconvertible.](#)
8. [Références bibliographiques de ce chapitre.](#)

1. Objectifs de ce chapitre.

Dans le chapitre précédent, en parlant des éléments des systèmes monétaires, nous avons employé un type d'exposition qui suggérait en quelque manière une certaine succession d'étapes dans l'évolution du marché et des systèmes monétaires dans son intérieur.

Cette succession d'étapes pourrait se résumer ainsi:

1. En un premier moment, le marché fonctionne sans système monétaire, par le moyen du simple troc non monétaire.
2. En un second moment, apparaissent les unités monétaires avec leurs conséquentes valeurs mercantiles et commence ainsi le troc monétaire.
3. En certains marchés dynamiques et évolués commence l'emploi des instruments monétaires qui rendent possibles l'échange monétaire élémentaire.

Comme nous l'avons déjà dit, cette interprétation ne prétend pas être historique; c'est pourquoi nous avons évité de donner quelque référence que ce soit proprement historique au long de tout le chapitre précédent, tandis que nous mettions l'accent sur les aspects plus théoriques des systèmes monétaires.

Mais nous avons dit aussi que l'interprétation théorique avait été obtenue à partir de faits historiques réels. Afin de ne pas demeurer uniquement dans une interprétation théorique, qui simplifie toujours excessivement la complexité des faits réels et qui, de plus, pourrait être considérée totalement arbitraire, nous donnerons, dans ce chapitre, les références concrètes des faits sous-jacents à notre interprétation. Faits qui prétendent la doter d'une base empirique.

Il faut faire remarquer que la reconstruction du développement historique de la réalité monétaire, tant chez les peuples préhistoriques ou antiques que chez les peuples primitifs actuels, présente de sérieuses difficultés: les documents existants sont rares et partiels et leur interprétation est un labeur très délicat.

Avec ces limitations, abordons le sujet.

2. Le troc non monétaire.

Des études réalisées sur l'échange utilitaire entre peuples primitifs existant actuellement, on déduit que, entre ces sociétés, le troc n'a pas un caractère uniquement utilitaire, mais qu'il remplit surtout une fonction sociale. Il est possible que, par parallélisme ethnographique, on puisse dire la même chose des populations préhistoriques.

De fait, chez les populations humaines d'organisation sociale plus simple -celles que l'on appelle de «chasseurs-collecteurs»-, l'entretien individuel et familial se développe à l'intérieur de la communauté, c'est pourquoi l'échange utilitaire n'est pas vitalement nécessaire. Par contre, il l'est socialement, puisqu'il sert à établir des liens d'amitié et des alliances avec d'autres groupes, ou bien à affermir les relations sociales existantes à l'intérieur du propre groupe.

Grâce à la grande importance de cette composante sociale, le troc primitif est souvent revêtu de formalités, de rituels complexes, liés à la magie, c'est-à-dire à la conception sacrée de la vie de l'homme. Tout acte d'échange est considéré sacré, de même que toutes les relations sociales.

3. La réalité monétaire chez les peuples primitifs.

Chez les peuples primitifs existant actuellement la connaissance et l'utilisation de quelques classes de système social monétaire est remarquable en trois parties du monde: Afrique occidentale et centrale, Mélanésie et Micronésie et l'ouest de l'Amérique du Nord.

Il faut faire ressortir le fait que les peuples de toutes ces zones pratiquent des relations utilitaires avancées de type néolithique, soit agricole, soit pastoral. Cet utilitarisme néolithique est, cependant, encore peu spécialisé: chaque petite unité sociale productrice peut se suffire à elle-même en large mesure et c'est pourquoi le troc conserve encore un caractère fortement social.

Ces peuples ne connaissent pas non plus un système quelconque d'écriture et, cependant, ils possèdent des systèmes monétaires constitués par ce que nous avons appelé unités monétaires et valeurs mercantiles.

En effet, chez les populations primitives des zones mentionnées -pas uniquement de celles-là, mais bien principalement- certains objets (qui varient évidemment selon la population dont il s'agit) sont revêtus d'une grande importance sociale: ce sont des symboles de richesse et ils confèrent à celui qui les possède un grand prestige.

Parce que ces objets sont souvent échangés cérémonialement à l'occasion de certains événements sociaux, de nombreux ethnologues ont vu en eux une forme «diminuée» ou primitive de la monnaie métallique qui fut en vigueur chez tous les peuples civilisés actuels jusqu'à ce qu'elle fut substituée définitivement par les billets de banque de cours forcé, entre 1914 et 1936.

Or, il est possible de donner une interprétation différente. Ces objets paraissent remplir deux fonctions clairement différenciées. La première, fondamentalement sociale, de création et d'entretien de liens d'amitié et de relation: c'est celle qui se développe à travers l'échange réel et concret de ces objets en occasions bien définies de grande importance sociale.

Ces mêmes objets remplissent une seconde fonction strictement utilitaire, et c'est celle de servir d'étalons de mesure de valeurs dans l'échange de biens utilitaires courants.

Dans ce deuxième cas, ces objets ne sont jamais réellement échangés, ils constituent uniquement une référence abstraite pour calculer des équivalences entre d'autres marchandises évaluées en eux. C'est précisément ce que nous avons appelé unité monétaire. Les valeurs assignées en unités monétaires à chaque marchandise, sont les valeurs mercantiles de ces marchandises.

En quelques cas, la documentation ethnographique que nous possédons est insuffisante pour pouvoir confirmer ou infirmer, avec une suffisante base empirique, cette interprétation. Ceci se doit surtout aux préjugés de certains ethnographes qui orientent leur observation vers quelques réalités déterminées et en négligent d'autres plus significatives, pour une étude globale de l'utilitarisme primitif.

Malgré ces difficultés, nous avons sélectionné deux exemples qui paraissent aller dans la direction indiquée.

Premier exemple: dans les îles de l'Amirantazgo (Papouë/Nouvelle Guinée), les indigènes peuvent évaluer tous leurs biens en coquillages ou en dents de chien. Dans les échanges rituels.

Deuxième exemple: chez les Lele de Kasai (Zaire), le tissu de raphia constitue le patrimoine nuptial que doit posséder tout homme qui désire se marier. Mais, en même temps, tous les biens qui sont objet d'échange non rituel peuvent être évalués en unités de tissu de raphia. Dans ces échanges, le tissu de raphia n'intervient pas comme marchandise concrète, mais uniquement comme étalon de valeur.

Nous sommes donc prêts à parler de l'existence, chez ces peuples, d'unités monétaires abstraites et non d'objets monétaires concrets. Pour pouvoir généraliser cette interprétation à tous les peuples néolithiques qui connaissent quelque type de réalité monétaire, il faudrait réaliser des études exhaustives qui sont réservées aux spécialistes en ethnographie.

4. Les systèmes monétaires des civilisations naissantes.

L'archéologie nous a découvert dans les dernières décennies comment naquirent les premières civilisations en Asie sud-occidentale (Mésopotamie, Elam, Proche-Orient), dans la vallée de l'Indus, en Egypte, et plus tard, dans l'Égée, la vallée du Danube, etc.

Ces civilisations ou «cultures de ville» étaient basées sur un utilitarisme néolithique avancé, avec une culture extensive de céréales et une division de travail de plus en plus stable.

C'est chez elles qu'apparaît pour la première fois l'écriture, mais l'écriture n'est que la conséquence d'une autre pratique sociale antérieure, que nous avons grand intérêt à recueillir ici, puisqu'elle n'est autre chose que l'utilisation courante d'instruments monétaires comme ceux qui ont été décrits dans le chapitre précédent.

Depuis les débuts de leur néolithisation, ces sociétés possédaient probablement des unités monétaires comme celles que nous avons définies, presque toujours abstraites à partir des marchandises prototypiques ou plus importantes de chaque d'elles. En Mésopotamie, par exemple, on utilisa une mesure d'orge et plus tard un pids déterminé d'argent. En Egypte, la mesure commune des valeurs mercantiles, était le «uten», une spirale de cuivre d'un pids plus ou moins fixé. Dans la Grèce homérique, l'unité monétaire abstraite était le «boeuf». Ni l'orge, ni l'argent en Mésopotamie, ni le cuivre en Egypte, ni les boeufs en Grèce, n'étaient réellement échangés à chaque transaction du marché. Comme nous l'avons déjà dit, le fait de ce que nous considérons ces marchandises comme unités monétaires, signifie simplement qu'elles étaient prises comme mesure abstraite commune de la valeur de toutes les autres marchandises: ou, ce qui revient au même, toutes les autres marchandises pouvaient être évaluées en termes de telles unités.

D'autre part, et aussi dès les débuts du néolithique (8.500 a. C.), on connaît dans toute l'Asie sud-occidentale, le développement d'un système de comptabilité à base de fiches d'argile¹. Considéré en sa totalité, ce système comptait environ 15 classes principales de fiches, distinguées par leur forme et divisées en quelques 200 sous-classes basées sur les différences de taille, de marque ou de variation fractionnelle. Il semble évident que chaque format spécifique possédait une signification propre. Certaines fiches représentent peut-être des valeurs numériques, tandis que d'autres représentent des objets spécifiques, en particulier des articles mercantiles.

La fonction exacte de ce système de fiches au sein des communautés néolithiques les plus primitives d'Asie sud-occidentale, nous ne pouvons la connaître avec exactitude, mais il semble possible qu'il s'agisse d'un système de registre des différentes opérations et échanges effectués avec les produits des récoltes et des troupeaux. La notion de registre, de recueil et de fixation dans un document², est l'embryon du développement postérieur des instruments monétaires.

En effet, ces communautés primitives évoluent lentement, pendant quelques 5.000, avec leur système de comptabilité et de registre presque sans changement. En arrivant à l'Âge de Bronze, pendant la seconde moitié du IV^e siècle a. C. (3.500 à 3.000 a.C.), elles connaissent un progrès économique notable: il se produit une drastique augmentation de la population dans l'Iran et l'Iraq actuels: apparaissent la spécialisation artisanale et les débuts du commerce à grande échelle. Cette espèce d'explosion économique va de pair avec certains changements significatifs dans le système de fiches dûs à la pression qu'exerce sur lui le grand développement commercial. Il faut, alors, tenir le registre, non seulement de la production, mais aussi des inventaires, des frets, paiement de salaires et, surtout, les marchands ont besoin de garder la preuve de leurs transactions.

L'apparition de nouvelles formes de fiches et de nouveaux sous-types est significative, mais l'est plus encore l'apparition de nouvelles modalités d'utilisation du système. Ces nouvelles modalités, qui apparaissent au dernier siècle du IV millénaire a.C., sont principalement les deux que nous expliquons dans les lignes suivantes.

En premier lieu, approximativement un 30 % des fiches trouvées étaient perforées. Ce fait peut être interprété moyennant l'hypothèse de ce que certaines fiches représentatives d'une transaction spécifique, étaient enfilées ensemble en manière d'un registre.

Mais plus intéressante encore l'apparition, concentrée en Mésopotamie, des bulles. Ces bulles sont une espèce de sphères ou enveloppes de terre cuite, dans l'intérieur desquelles étaient enfermés un certain nombre de fiches. Ceci représente un témoignage direct, parfaitement défini, du désir de l'utilisateur de séparer les fiches qui représentent une transaction déterminée.

L'auteur de ces recherches juge qu'il n'est pas douteux que les bulles furent inventées pour procurer aux parties d'une transaction une superficie lisse d'argile qui pouvait être marquée par les sceaux personnels des individus impliqués -selon la coutume sumérienne-, comme forme de validation d'un acte commercial. Le fait que la majorité des 300 bulles découvertes jusqu'à présent portaient l'impression de deux sceaux différents renforce cette hypothèse.

Nous nous trouvons ainsi en face d'un véritable document monétaire qui enregistre toutes les qualités spécifiques de tout échange concret, de même que les sceaux (équivalents aux signatures) de ses agents.

On pourrait aussi avancer -sans suivre ici Schmandt-Besserat- une hypothèse complémentaire: l'hypothèse de que ces documents monétaires pourraient même avoir fonctionné comme les instruments monétaires que nous avons décrits dans le chapitre précédent. En plus de laisser une preuve documentée, les bulles pourraient avoir été susceptibles d'intracomptabilisation comptable.

Cette seconde hypothèse est plus risquée que la première, puisqu'il n'y a pas de faits concrets pour l'appuyer empiriquement. Cependant, une série d'indices la rendent indirectement plausible. On peut faire les deux constatations suivantes:

Première constatation: dans toute la plaine de Mésopotamie se développe déjà, depuis la fin du IV millénaire a.C., ce que l'on a appelé l'«économie du temple». Il semble que le temple fonctionnait comme une institution non seulement de caractère sacré, mais encore avec d'importantes dimensions sociales et utilitaires. Au sein et sous la protection du temple, se déroulaient toutes sortes d'activités agricoles, artisanales et de manufacture. Il semble que le temple utilisait les excédents agricoles pour maintenir les activités artisanales, artistiques et culturelles, fonctionnant comme un système de redistribution. Ces activités complexes menèrent peu à peu les temples à développer aussi des systèmes de comptabilité complexes pour le contrôle de tous les mouvements de marchandise, personnel et salaires.

Seconde constatation: à l'époque de Hammourabi (vers 1.800 a.C.), quand la monnaie métallique avait déjà commencé à s'introduire, on sait que les commerçants assyriens établis en Asie Mineure, adonnés à l'obtention du cuivre de ce pays, pratiquaient un système de solde de dettes entre comptes.

Bien que ces deux constatations ne nous disent rien directement sur l'existence de tels instruments étaient déjà présents. Des systèmes complexes de comptabilité et de compensation entre comptes étaient déjà développés. Il est donc possible que, durant la seconde moitié du millénaire, se soit développé, en Mésopotamie, un système monétaire basé sur des instruments-documents monétaires, au moins au niveau des grands commerçants et des relations avec le temple. Dans ce système, le temple aurait joué un rôle proprement bancaire.

Il est clair qu'il est nécessaire de trouver des preuves plus directes pour l'hypothèse proposée. Mais il est certain aussi que de nombreux préjugés se sont opposés, depuis longtemps, tant à la formulation de cette hypothèse que, et surtout, à la recherche de données empiriques qui pourraient la susciter. Et très spécialement, le préjugé métallique -c'est-à-dire, la croyance acritique de que les premières formes monétaires

furent des formes métalliques concrètes- a conduit les recherches par des chemins prédéterminés et a empêché de porter l'attention sur les ponts centraux pour toute nouvelle interprétation. Parmi les milliers et milliers de pages écrites jusqu'à aujourd'hui sur les premières civilisations, sont rares les références à la forme concrète selon laquelle se réalisaient les échanges monétaires et, encore plus rares les interprétations données aux renseignements peu nombreux qui existent en relation avec ce thème.

Finalement, il faut constater que les bulles ne tardèrent pas longtemps à se convertir en les fameuses tablettes d'écriture cunéiforme. En effet, les fiches qui étaient enfermées à l'intérieur des bulles en vinrent à se représenter graphiquement à travers de quelques marques à l'extérieur, jusqu'à ce que l'on découvrit que ces marques suffisaient et que les fiches n'étaient plus nécessaires désormais. L'écriture était née.

Avec l'apparition des premiers instruments-documents monétaires, disparaît, pour première fois, le troc élémentaire, c'est-à-dire, l'échange direct de marchandise contre marchandise, pour laisser la place à l'échange différé, que nous avons appelé échange monétaire élémentaire. Il est probable que ces instrument-documents n'étaient utilisés qu'au niveau des grands commerçants; mais malgré cela, la seule introduction dans le marché d'échange monétaires élémentaires, a comme effet immédiat que se pose pour la première fois le thème de l'équilibre du marché global.

En effet, quand tout le marché se compose de trocs élémentaires, le marché est nécessairement en équilibre, parce que chaque troc élémentaire est auto-équilibré. Mais quand s'introduisent des échanges monétaires élémentaires, même si c'est seulement en petites proportions, l'équilibre global du marché disparaît, parce que les échanges monétaires élémentaires ne représentent pas un équilibre réel entre deux marchandises concrètes, mais uniquement un équilibre artificiel, intra-comptable, entre une marchandise concrète et des unités monétaires qui leur ont été arbitrairement assignées.

Pour établir l'équilibre réel du marché global, il faut recourir à une stratégie: la stratégie d'adéquation entre la valeur totale du pouvoir de vente existant, et la valeur totale du pouvoir d'achat disponible. Cette stratégie reçoit le nom d'invention (ou en son cas d'exvention) d'argent ou pouvoir d'achat.

Il est probable que les antiques prêtres mésopotamiens se rendirent compte de ce problème et surent le résoudre, puisque c'est à eux que remontent les premières expériences de prêt et de crédit, c'est-à-dire, de professionnalisation bancaire.

5. Apparition de la monnaie métallique concrète.

Les instruments-documents monétaires naquirent comme simple instrumentation, comme simple expédient comptable pour éviter les ennuis du troc. Ils étaient, donc, de nature radicalement abstraite-auxiliaire et ils étaient dépourvus de valeur intrinsèque. Leur fonctionnement n'impliquait l'échange d'aucun objet concret, mais uniquement la référence à une unité monétaire abstraite. Bien que l'unité monétaire fût représentée symboliquement par une marchandise concrète (un sac d'orge, un boeuf...), cette marchandise n'intervenait pas de forme réelle dans les transactions. Ce qui intéressait, c'était qu'elle jouât le rôle de référence abstraite de la valeur des marchandises échangées et non qu'on l'utilisât pour échanger d'autres biens par elle.

En Mésopotamie, probablement dès la moitié du III millénaire a.C., apparaît un nouveau type d'instrument monétaire: la monnaie métallique.

Parallèlement aux progrès réalisés dans la valorisation des métaux (poids, qualité...), se généralise la coutume de réaliser les paiements en métallique: rappelons ici qu'une des unités monétaires mésopotamiennes était la sicle (avec ses multiples et ses sous-multiples), c'est-à-dire, un poids de métal précieux. Peu à peu, on passa du paiement moyennant instrument-document monétaire au paiement en métallique.

Bien qu'au début la pratique de documenter chaque transaction élémentaire -moyennant la présence de témoins et l'utilisation d'un instrument-document monétaire-, se maintienne vivante, peu à peu elle se perd et les paiements en métallique deviennent complètement indocumentés, complètement anonymes.

Les circonstances qui entraînent ce changement de direction dans l'histoire monétaire ne sont pas faciles à expliquer. Parmi elles, les plus significatives pourraient être:

1. La rapidité et la commodité plus grandes dans les transactions, à une époque où écrire était un acte compliqué à la portée de très peu de gens.
2. Les possibilités d'occultation et, par conséquent, de corruption que le nouveau système monétaire facilitait. Le résultat final de ce processus est l'instauration d'un nouveau système monétaire bien connu de tous: le système monétaire métallique.

Dans ce système, les instruments-documents monétaires, concrets-abstracts, dépourvus de valeur intrinsèque, deviennent des instruments monétaires concrets de valeur intrinsèque et sans valeur documentaire. Une marchandise concrète, un métal précieux (or, cuivre, argent...), est choisie et privilégiée entre toutes les autres, pour servir de moyen de paiement en tout échange de toutes les autres marchandises. C'est pourquoi, l'unité monétaire est appelée dans ce système monnaie-marchandise.

Durant le règne de Hammourabi (1792 à 1750 a.C.), est déjà en pratique normale, à Babylone, l'usage de l'or de l'argent ou du bronze. Mais ce n'est pas seulement la civilisation mésopotamienne qui réalise ce changement décisif. Rappelons quelques-unes des civilisations historiques qui entrèrent plus tôt ou plus tard dans ce nouveau système monétaire. Dans la vallée de l'Indus, on utilisait des barres de cuivre; chez les Hittites, des lingots de fer; à Micènes, des plaques de bronze qui imitaient des peaux d'animaux; en Chine, des plaques de bronze en forme de vêtements etc.

Les premiers instruments monétaires métalliques étaient, même à l'intérieur de chaque civilisation et de chaque cité-empire, de formes très diverses et de qualités de métal très variées. C'est pour ce motif que à chaque transaction, il était nécessaire de peser et d'éprouver le métal utilisé.

Plus tard, pour pallier à cet inconvénient, se généralise l'emploi de pièces de métal normalisées, garanties pour un poids et une qualité déterminés. La garantie était donnée par le sceau de la personne qui frappait ces pièces; ces pièces sont les monnaies proprement dites. Les premières dont on ait connaissance remontent au VII^e siècle a.C., en Asie Mineure.

Si au début toute personne d'autorité et de fortune suffisantes pouvait frapper sa propre monnaie, avec le temps, cette fonction devint le monopole des pouvoirs officiels.

Il est aisé de comprendre que, quand se généralise l'usage de la monnaie métallique, se perd l'une des caractéristiques fondamentales de primitifs instruments monétaires: la documentation.

À chaque transaction mercantile, l'unique fonction que remplit la monnaie métallique est celle d'être un moyen de paiement, c'est-à-dire, un instrument qui permet de réaliser une transaction de marchandises. Avec la remise de quelques pièces de monnaie, on peut considérer comme payée et soldée toute situation d'échange mercantile.

6. De la monnaie métallique au papier monnaie.

La monnaie métallique se répandit rapidement et jouit d'une grande acceptation chez les peuples civilisés de l'antiquité. Malgré cela, elle portait, dans sa nature même, le germe de sa disparition.

En effet, les systèmes métalliques ont une limite très précise pour leur développement: la quantité de métal susceptible d'être frappé existant en chaque société géo-politique, à un moment donné. Cette limitation est si contraignante que bientôt devint évidente la nécessité de renoncer aux systèmes de la monnaie métallique et concrète, pour revenir peu à peu, à des systèmes monétaires caractérisés par une radicale abstraction.

Comme nous l'avons déjà dit en plusieurs occasions, les systèmes monétaires ne sont que des constructions abstraites qui ont pour fonction de faciliter, par la quantification qu'elles permettent, les échanges de marchandises concrètes. Ces constructions abstraites sont de simples images des marchandises concrètes

échangées et elles doivent circuler parallèlement à celles-ci, évoluant et s'adaptant à elles. Quand cette adaptation ne se produit pas spontanément, il faut introduire une stratégie monétaire adéquate: l'invention d'argent.

Or, en régime de monnaie métallique, cette stratégie devient impossible. En effet, la pierre philosophale qui transforme en or une matière quelconque n'a pas encore été découverte, de sorte qu'il est impossible d'augmenter à volonté les réserves de métal monétaire quand celles-ci sont insuffisantes pour la quantité de marchandises réellement existantes.

Chaque fois qu'un marché devient excessivement dynamique et fécond, la pénurie de métal susceptible d'être frappé provoque l'apparition de nouvelles modalités d'instruments monétaires moins limités quand à leur capacité d'expansion.

Historiquement les banquiers ont été les propulseurs -et les principaux bénéficiaires, bien que non les seuls- de ces nouvelles formes monétaires, de plus en plus abstraites et éloignées de la concrétisation et valeur intrinsèque de la monnaie métallique.

Parcourons maintenant, très brièvement, l'histoire de ce retour à la nécessaire abstraction du système monétaire, abstraction qui ne s'atteindra de façon définitive qu'en 1914.

Déjà au Moyen Age, en Europe, la pénurie de métaux précieux amena les monarques ou autres autorités battant monnaie à pratiquer des manipulations monétaires, inavouées ou publiques. Parce que l'émission et le cours légal de la monnaie étaient en leurs mains, ces autorités pouvaient faire que la valeur nominale et légale des pièces de monnaie ne correspondent pas à leur valeur réelle de métal. Ceci pouvait s'obtenir par deux procédés: en frappant une nouvelle monnaie avec la même valeur nominale, mais avec un contenu inférieur de métal; ou bien en augmentant officiellement et artificiellement la valeur nominale des pièces en circulation. De cette manière, l'autorité battant monnaie pouvait réaliser ses paiements en utilisant une moindre quantité de métal. Ces pratiques furent courantes durant tout le Bas Moyen Age, quand les Trésors royaux s'endettaient de façon presque permanente et qu'ils trouvaient dans cet artifice monétaire une solution à leurs problèmes.

Mis cette solution était seulement momentanée, car la conséquence inévitable des manipulations était la hausse des prix et des salaires; hausse qui aggravait de nouveau la situation du Trésor, qui se voyait obligé à réaliser de nouvelles manipulations, initiant un cycle interminable. Évidemment, les plus atteints étaient toujours les classes populaires, qui n'avaient pas un pouvoir d'achat suffisant pour faire face à ces hausses de prix, et qui n'avaient par conséquent plus la possibilité de manipuler la monnaie qui leur était imposée.

Avec ces manipulations monétaires du Moyen Age, s'ouvre la brèche qui commencera à séparer la valeur réelle de la monnaie métallique concrète de la valeur monétaire qui lui est attribuée artificiellement, en fonction des nécessités du marché.

Quand se produit la découverte de l'Amérique, avec ses magnifiques trésors à piller et ses importantes mines de métaux précieux, il semble que la pénurie de métaux doive s'achever. Mais cette période d'abondance est seulement relative, car, à la fin du Moyen Age, se produit un énorme développement de relations commerciales et, par conséquent, des nécessités de monnaie.

Pour répondre à ces nécessités, les banquiers de l'époque inventent une nouvelle pratique qui essaie de suppléer à la pénurie de métal: la lettre de change.

Au début, la lettre de change est uniquement un moyen de solder les dettes à distance et d'éviter, de cette façon, les dangers du transport de métal. Mais, plus tard, à la lettre de change, s'ajoute la notion de crédit, c'est-à-dire, de paiement différé dans le temps. Il convient de signaler que cette nouvelle modalité d'instrument monétaire, que nous pourrions appeler papier crédit, était déjà connue, en Mésopotamie, dès le début du régime de monnaie métallique concrète.

La lettre de crédit, sous toutes ses multiples formes et variantes historiques et actuelle, a comme caractéristique qui la définit, le fait qu'elle crée une nouvelle circulation monétaire qui s'ajoute à la circulation de monnaie métallique.

Quand une lettre de change circule de main en main, en servant de moyen de paiement communément accepté, ce qui circule, c'est simplement une promesse de paiement en métallique dans un délai donné, mais ce métallique n'existe pas encore. C'est pourquoi, la lettre de change ne remplace pas la monnaie métallique, mais elle s'y ajoute. C'est un nouvel instrument monétaire, qui, de plus, n'a aucune valeur intrinsèque, étant donné que l'unique élément qui le contient, c'est la confiance, certainement très immatérielle, en ce que, une fois passé le délai prévu pour le paiement, celui-ci sera effectivement réalisé.

Quand une banque décompte une lettre en la payant en métallique, ce paiement lui aussi représente une création monétaire, parce que la banque, en avançant cet argent, utilise les dépôts de ses clients. De cette manière, une quantité unique de monnaie métallique figure en deux actes: dans le compte courant des déposants et en main de celui qui a touché la lettre. Cette situation, apparemment anormale, disparaît une fois que la lettre a été rendue effective à son échéance.

La banque assume le risque de ce que la lettre ne soit pas rendue effective, mais ce risque n'est pas excessif, à condition que la relation entre la total des dépôts réellement effectués et le total des crédits concédés se maintienne dans des limites prudentes.

La limitation évidente du papier crédit est celle que celui-ci est lié, en une période de temps très précise, à la monnaie métallique concrète. La lettre de change n'est pas de durée illimitée, mais le pouvoir d'achat qu'elle représente disparaît quand est venue l'échéance et qu'elle a été effectuée.

Cette limitation disparaît avec l'apparition du billet de banque. Le billet de banque fut inventé, en 1656, par Palmstruk, un banquier d'Amsterdam. Il consiste simplement en une reconnaissance de dette de la banque qui l'émet. La banque, au lieu de répondre de ses obligations envers ses clients, en leur remettant de la monnaie métallique, le fait en leur remettant des billets, documents par lesquels la banque reconnaît sa dette pour une quantité déterminée de metal monnaie. Ces billets peuvent se convertir, au moment où le possesseur le désire, en monnaie métallique.

Les billets de banque sont au porteur, c'est-à-dire, anonymes; ils n'ont pas un bénéficiaire personnalisé, mais ils peuvent circuler de main en main, sans aucune limitation. Ils ne comportent aucune échéance, de sorte qu'ils peuvent circuler indéfiniment, jusqu'à ce que quelqu'un se décide à les changer contre de la monnaie métallique.

Grâce à cette mobilité, ils constituent une circulation monétaire très importante. Ainsi, il existe deux circulations monétaires permanentes et bien différenciées. D'une part, la circulation de monnaie métallique concrète. D'autre part, la circulation de billets de banque, qui n'ont aucune valeur intrinsèque, mais qui représentent une promesse permanente de conversion en métal et, qui, par conséquent, sont basés sur la confiance en la banque émettrice, en sa capacité de faire face aux demandes de conversion. La circulation de billets de banque garde encore une relation avec la monnaie concrète: la possibilité permanente de se convertir en cette monnaie.

Grâce à la possibilité d'émission de billets de banque se créèrent les bases pour porter remède à la pénurie de métaux précieux, qui, malgré les successives découvertes de mines, au long du XIX^e siècle, continuaient à être insuffisantes. Le XIX^e siècle était déjà pleinement industrialisé: ceci fit augmenter et se multiplier les nécessités du pouvoir d'achat à un rythme impossible à suivre par les métaux précieux.

Les banquiers, grâce aux billets, peuvent émettre des quantités qui surpassent les dépôts en métallique. Cette pratique est commune et, comme nous l'avons déjà dit, n'occasionne pas de problèmes, à condition que se maintienne une proportion prudente entre métallique et billets. Mais il y a plus encore: cette pratique est absolument nécessaire pour le marché, puisque, à travers ces mécanismes, se créent les instruments monétaires nécessaires quand la quantité de monnaie métallique est insuffisante.

Le système monétaire basé sur la circulation parallèle de monnaie métallique et de billets de banque convertibles en or est appelé couramment gold standart. C'est le système qui caractérisa tout le XIX siècle.

7. Le billet de banque inconvertible.

Finalement, le gold standart lui aussi se montra inadéquat pour les nécessités d'un marché aussi développé que celui du XIX siècle. Avec la nouvelle évolution du système monétaire, les instruments monétaires devinrent totalement abstraits, totalement détachés de toute valeur concrète et intrinsèque.

Durant le XIX siècle, les Banques Centrales des différents Etats monopolisèrent l'émission des billets de banque, ceux-ci devinrent ainsi de cours légal. Mais chaque fois que se présentaient à un Etat des problèmes de type politique ou utilitaire -crise de production, guerres, révolutions...- et qu'il devait faire face à davantage de frais, cet Etat se voyait dans la nécessité d'émettre de plus en plus de billets, jusqu'à ce que se produise l'inévitable crise de confiance. Tout le monde désirait convertir ses billets en métal et l'unique recours qui restait à cet Etat, était de déclarer le cours forcé des billets, ce qui signifiait l'impossibilité de les convertir en métal précieux. C'est seulement quand la situation revenait à la normalité que pouvait se rétablir la convertibilité.

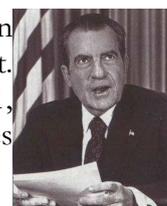


Il faut signaler qu'un important précédent des billets de banque inconvertibles se trouve dans le système Law (1.716-1.720), ainsi que dans les assignats de la Révolution Française.

Pendant la Première Guerre Mondiale, les énormes dépenses de guerre provoquèrent le vide presque complet dans les caisses des Etats participants. L'or de ces Etats «émigra» en grande partie aux Etats Unis d'Amérique. Les billets furent émis en grandes quantités et, évidemment, on supprima la convertibilité.

Dès lors, les systèmes monétaires du «monde civilisé» se sont caractérisés par l'inconvertibilité des billets de banque. Après la guerre, quelques pays essayèrent de restaurer une partielle convertibilité, mais la crise de 1929 mit définitivement fin à la question.

De sorte que le système monétaire, né de la Première Guerre Mondiale est basé sur l'abandon de la monnaie métallique en ce qui concerne les relations utilitaires à l'intérieur de chaque Etat. Dans les relations internationales, on maintient le rôle de l'or mais seulement jusqu'à 1.791, année dans laquelle le président Nixon détache le dollar de l'or et dénonça unilatéralement les accords de Bretton Woods, établis en 1.944.



La prédominance du billet de banque inconvertible, que pour plus grande commodité nous appellerons papier monnaie, est le trait caractéristique de la nouvelle étape monétaire. Ce papier monnaie, le même qui circule encore de nos jours, n'a plus désormais rien à voir avec l'or, ni avec aucun métal, ni marchandise concrète. Il ne représente aucune quantité d'or, et ne peut être converti en ce métal.

Quelle est alors la nature du papier monnaie? Quel est son fondement? Le papier monnaie se base simplement, sur la convention sociale qui a fait de lui un instrument nécessaire de tous les actes d'échange mercantile, et sur la confiance qu'on lui fait, en tant qu'instrument qui remplit adéquatement sa fonction. Par conséquent, sa nature est radicalement auxiliaire-abstraite. Sa valeur est celle d'un instrument qui nous aide dans la comptabilité et l'échange des marchandises concrètes; il s'agit d'une valeur auxiliaire et abstraite, et non d'une valeur intrinsèque et concrète; celle-ci ne peut être détenue que par les marchandises concrètes. Le système monétaire est revenu, finalement, à sa nature fondamentale primitive.

8. References bibliographiques de ce chapitre.

- A. En référence au troc ante-monétaire et aux relations d'échange utilitaire chez les chasseurs-collecteurs,
 - o Sahlins, M.: Economía de la Edad de Piedra

- B. En référence aux unités monétaires abstraites chez les peuples primitifs,
- Godelier, M. : Economía, fetichismo y religión en las sociedades primitivas. (cap. IX), Madrid, S. XXXI, 1978
 - Firth, R (compilador): Temas de antropología económica. (El racionamiento primitivo, por Mary Douglas). Méjico, Fondo de Cultura Económica 1974 (Ed. original 1967)
 - Herskovits, M.J.: Antropología económica (cap. XI, Dinero y riqueza) Méjico, Fondo de Cultura Económica.
- C. En référence aux unités monétaires parmi les civilisations antiques, Finley, M.I.: El mundo de Odiseo. (cap. IV: Riqueza y trabajo) Fondo de Cultura Económica, Méjico, 1980. (Ed. original 1954).
- Cariton, E.: Ideology and social order. (p. 136-137), London, Routledge Kegan Paul, 1977.
 - Klima, J.: Sociedad y Cultura en la Antigua Mesopotamia (cap. X, Comercio y crédito), Akal 1980 (ed. original 1964).
 - Polanyi, K y otros: Comercio y mercado en los imperios antiguos, Barcelona, Ed. Labor 1976.
- D. En référence au système de comptabilité et les bullas en Asie Sud Occidentale,
- Schmandt-Besserat, D.: El primer antecedente de la escritura, dans Investigación y Ciencia, número 23, agosto 1978.
 - The cambridge Encyclopedia or Archeology. Cambridge University Press, 1980.
- E. En référence à l'histoire monétaire européenne,
- Daste, B.: La monnaie Vol. I La monnaie et son histoire, Paris, Les éditions d'Organisations, 1976.

Notes:

¹Toutes les connaissances qui se réfèrent au développement de ce système de comptabilité, nous les devons aux recherches de Denise Schmandat-Besserat. Pour l'explication nous nous servons de son article «[El primer antecedente de la escritura](#)», publié dans Investigación y Ciencia, número 23 (agosto 1978).

²Dans ce cas, il s'agit évidemment de documents pré-scripturaires.

Chapitre 4. Le système monétaire actuel.

1. [Objectifs de ce chapitre.](#)
2. [Les formes du système monétaire actuel.](#)
3. [Invention d'argent dans le système monétaire actuel.](#)
4. [La mondialisation des relations utilitaires.](#)
5. [Les fonctions du système monétaire dans l'actualité.](#)

1. Objectifs de ce chapitre.

Après avoir parcouru toute l'histoire des systèmes monétaires, nous consacrerons ce chapitre à l'analyse plus détaillée du système monétaire actuel et des graves problèmes que ce système génère, tant au niveau du marché et de la société intérieure, qu'au niveau du commerce extérieur et de la société mondiale.

2. Les formes du système monétaire actuel.

Au long de l'évolution des systèmes monétaires, une brèche de plus en plus profonde s'est ouverte entre la valeur concrète-intrinsèque des métaux précieux et la valeur auxiliaire-abstraite des instruments monétaires. Avec l'apparition du papier monnaie, ces deux réalités demeurent définitivement dissociées et, dès lors, elles n'ont plus rien à voir l'une avec l'autre.

Parvenu à ce stade de développement, le système monétaire, libéré du lest pesant des métaux, peut évoluer vers des formes toujours plus intangibles, plus dématérialisées, plus abstraites, en accord avec sa nature primitive.

Et c'est, effectivement, ce qui s'est produit et ce qui continue à se produire actuellement, sous nos yeux. Aujourd'hui le papier monnaie, complètement dissocié de l'or, n'est plus l'unique instrument monétaire employé. Est venu s'ajouter à lui ce qu'on appelle argent scriptural au argent bancaire, qui est une invention des banques pour faire front à la pénurie de papier monnaie. L'émission de celui-ci est, officiellement, contrôlée par l'Etat à travers de sa Banque Centrale.

L'argent scriptural n'est autre que l'inscription d'unités monétaires dans un compte courant ouvert dans un établissement bancaire. On dépose dans la banque une certaine quantité de papier monnaie et, pour cette même quantité, la banque ouvre un compte courant dans lequel il y aura seulement les inscriptions de mouvement d'unités monétaires. Les paiements et les encaissements ne se feront plus en remettant des billets de la main à la main, mais par un simple jeu d'écritures entre comptes différents: celui du client et celui du fournisseur.

Or, à tout moment, le propriétaire d'un compte courant, si celui-ci est à vue, a le droit de convertir le montant de son compte courant en papier monnaie. A ce point de vue, la circulation monétaire, représentée par les passations d'écritures entre comptes courants, doit être considérée comme subsidiaire de la circulation de papier monnaie, puisqu'elle n'a pas une indépendance totale.

La circulation monétaire scripturale s'est convertie en l'instrument monétaire par excellence dans tous les pays où le développement du commerce et de l'industrie concourent à multiplier les échanges effectués: elle est très commode, elle ne se perd pas, et, surtout, comme nous le verrons dans le prochain paragraphe, elle est le moyen par excellence du crédit bancaire. Dans certains pays, la circulation d'argent scriptural parvient à représenter jusqu'au 80 % de la circulation monétaire totale.

L'évolution technologique continue, d'autre part, convertit rapidement la circulation scripturale en circulation électronique: quelques simples pulsations électriques et quelques mémoires magnétiques sont suffisantes pour réaliser les passations d'écritures. On peut même supprimer le classique «talon de chèque» par des systèmes sophistiqués de transferts électroniques de fonds.

Cette dématérialisation croissante de la réalité monétaire est la preuve la plus évidente de sa nature fondamentalement instrumentale abstraite.

3. Invention d'argent dans le système monétaire actuel.

Nous nous trouvons donc, actuellement, face à deux formes différenciées d'instruments monétaires:

1. D'une part, les billets de banque au papier monnaie -ensemble avec les pièces de monnaie qui ont une valeur nominale très supérieure à leur valeur métallique intrinsèque¹- Ces formes sont des émissions monopolisées par la Banque d'Etat ou Banque Centrale, et elles constituent ainsi les moyens de paiements légaux.
2. D'autre part, les moyens de paiement scripturaux, émis par les banques non officielles dans l'intention d'éviter le monopole antérieurement cité. Ces instruments sont communément acceptés et utilisés par simple confiance dans les établissements bancaires émetteurs.

Etant donné que, en principe, il y a deux circulations monétaires parallèles, il faudra considérer aussi deux types d'invention d'argent qui se développent actuellement.

- A. Invention d'argent sous forme de papier monnaie. Celle-ci se présente chaque fois que se mettent en circulation de nouveaux billets de banque en quantité supérieure à celle qui existait jusqu'au moment considéré.

Cette émission supplémentaire de billets de banque (ou aussi de pièces de monnaie) peut avoir lieu chaque fois que la Banque Centrale réalise l'une des opérations suivantes:

- o opérations avec l'Etat: il peut s'agir d'avances sur les fonds que l'Etat espère percevoir à travers les impôts ou bien de crédits concédés à l'Etat à travers l'acquisition de titres de dette publique.
 - o opérations avec les particuliers -et spécialement avec les banques-: il peut s'agir également d'avances sur les titres ou marchandise, ou bien de crédit aux banques à travers du réescompte d'effets commerciaux.
 - o opérations avec devises: achat de devises étrangères.
- B. Invention d'argent sous forme d'unités monétaires inscrites en compte courant. Nous avons déjà dit que la circulation d'argent scriptural est subsidiaire de la circulation de papier monnaie, mais ceci ne veut pas dire qu'elle soit moins importante. Le procédé des écritures en compte courant évite, certainement, de faire courir beaucoup de billets mais, de plus, elle permet de créer une nouvelle circulation monétaire. Pour l'obtenir, il faut seulement que la banque ouvre un compte courant sans qu'il y ait un dépôt préalable de billets. C'est là aujourd'hui la forme la plus usuelle de crédit bancaire, puisqu'il s'agit de crédit normal et courant d'escompte d'effets ou de mise en gage de valeurs.

En principe, l'unique limitation de l'expansion de ce type de crédit et de l'invention d'argent qui en est la conséquence, consiste dans le fait que tout dépôt à la vue -même ceux qui sont le fruit d'un crédit est immédiatement convertible en billets à la simple demande de son propriétaire. C'est pourquoi il faut que la banque émettrice garde toujours une relation réglée par la prudence entre le total des dépôts en papier monnaie déposés dans la banque par le public et le total des crédits concédés, afin que cette convertibilité soit toujours assurée. De sorte que les banques ne peuvent inventer un pouvoir d'achat sans limites, elles doivent s'assujétir à une proportion déterminée entre invention et dépôts de papier monnaie.

En descendant à un niveau d'analyse plus précis, la théorie communément reçue par les spécialistes rend manifeste que la possibilité d'invention d'argent bancaire scriptural est fonction de trois réalités.

Première réalité. L'émission de pouvoir d'achat de la part de la Banque Centrale. Nous avons déjà dit que les instruments bancaires scripturaux sont subsidiaires du papier monnaie -ou, en général, de l'émission de la Banque Centrale -il ne peut y avoir une nouvelle invention d'argent scriptural bancaire. Si la Banque Centrale ne crée pas de nouveau pouvoir d'achat, les banques privées ne peuvent pas le faire non plus.

Seconde réalité: La relation entre effectif et dépôts choisie par le public. En effet, si les gens préfèrent garder le papier monnaie chez eux, au lieu de le porter à la banque, les dépôts seront moindres, et sera moindre, par conséquent, la possibilité d'inventer un pouvoir d'achat à partir de ces dépôts. Inversement, plus on dépose dans la banque, plus grande sera la capacité de celle-ci d'accorder des crédits.

Troisième réalité: La relation entre réserves et dépôts que maintient chaque banque. Si nous entendons par réserves d'une banque la somme totale du papier monnaie et des pièces de monnaie déposés dans la banque par ses clients, plus les dépôts de cette banque dans la Banque Centrale, nous verrons qu'ils correspondent à ce que nous pourrions appeler sa «masse de manœuvre». La relation entre ces réserves et le total des dépôts détenus par ses clients (soit par dépôt préalable d'effectif, soit par crédit), est ce que l'on appelle coefficient de caisse, et nous avons déjà dit qu'il était fondamental pour assurer, à tout moment, la convertibilité de ces dépôts. De sorte que la concession de crédits -qui suppose l'ouverture de nouveaux comptes- ne peut mettre en péril cette relation.

Étant donné que le coefficient de caisse est fondamental pour garantir la liquidité de la banque, c'est-à-dire, sa capacité de convertir les dépôts en effectif, la Banque Centrale possède deux instruments principaux pour la garantir:

- l'imposition d'une réserve obligatoire: la Banque Centrale peut obliger les banques à déposer en elle une partie de leurs dépôts, les immobilisant ainsi.
- l'augmentation du taux de réescompte: par ce procédé on oblige les banques à augmenter aussi leurs taux d'intérêt et ainsi on décourage les demandes de crédit, spécialement s'il est sous forme d'escompte.

De tout ce qui a été dit jusqu'ici se dégage le fait que la Banque Centrale paraît jouer un rôle fondamental de contrôle dans le processus d'invention d'argent scriptural bancaire: en premier lieu par son initiative comme inventrice de papier monnaie, et en second lieu, par les instruments de politique monétaire dont elle dispose pour superviser et contrôler l'action des banques privées.

Mais cette vision de la réalité, qui est couramment reçue et définie par la majorité des experts, peut être contestée et mise en doute dans ses aspects les plus fondamentaux. Pour tout ce qui se dira dans la suite, nous renvoyons à l'article de Francisco Vergara: Les faux fuyants du monétarisme².

La première chose que l'on peut objecter, c'est que la Banque Centrale elle-même, est incapable de contrôler son émission monétaire. Nous avons déjà vu que la Banque Centrale invente de l'argent chaque fois qu'elle émet des billets en fonction de crédit. Or, la Banque Centrale ne peut refuser aux banques le réescompte de papier signé par des entreprises solvables, sans mettre en péril toute la pyramide du crédit, et elle n'a aucun moyen non plus d'empêcher la hausse de la validité nominale de ce papier, hausse qui augmente évidemment la valeur de la masse monétaire.

En second lieu, l'instrument qui a toujours été considéré comme le meilleur pour limiter le crédit bancaire, comme l'est la hausse des taux de réescompte pratiqué par la Banque Centrale semble obtenir précisément des résultats contraires à ceux que l'on espérait, c'est-à-dire, une plus grande augmentation de la masse monétaire, due à ce que les taux d'intérêt élevés attirent encore davantage les capitaux.

Finalement, il faut insister sur le fait qu'il existe aujourd'hui une multitude d'autres formes de liquidité, en plus du papier monnaie et des instruments scripturaux bancaires, qui ne peuvent pas être contrôlés par la Banque Centrale. La confusion de cette situation est facilement observable par la simple considération de la difficulté qui existe pour définir ce que l'on entend par moyens de paiement. F. Vergara cite Lord Kaldor: «Il n'y a pas de ligne de démarcation claire dans l'intérêt de l'ensemble de la liquidité, entre ce qui est une monnaie et ce qui ne l'est pas. Quelle que soit la définition que l'on choisisse pour la monnaie, cette définition sera entourée d'une multitude d'instruments plus ou moins liquides qui peuvent servir de substituts³».

Ainsi, à côté de ces instruments légaux, théoriquement contrôlés par la Banque Centrale, apparaissent de nouveaux instruments que le public accepte et utilise. Ces instruments naissent non seulement à l'intérieur des banques, mais encore au sein des entreprises elles-mêmes.

Il est facile de déduire de toutes les considérations précédentes que actuellement, on ne peut pas exercer de contrôle efficace sur l'invention d'argent.

Le résultat immédiat de cette situation, c'est que chaque banque, dans les conditionnements plus ou moins étroits qu'elle impose la Banque Centrale, agit selon ses propres convenances. Et il n'existe pas d'articulation effective au niveau de société géopolitique qui permette de tracer des stratégies globales pour tout le marché.

Ce n'est pas que les nécessités du marché, excédents ou déficits des secteurs de liquidité, soient totalement ignorés: la preuve en est dans le fait que la banque est actuellement, et plus que jamais, un bon négociant. Mais les mesures pour subvenir à ces nécessités sont envisagées de façon empirique, partielle et non en fonction du bien commun, mais, presque toujours, en faveur des secteurs privilégiés de la société.

Les Banques Centrales ne disposent pas d'instruments effectifs pour le contrôle de la situation. Et la théorie monétaire ne dispose pas non plus de solutions conceptuelles adéquates, puisque'elle n'a même pas été capable jusqu'ici de définir avec précision et rigueur le concept de système monétaire.

La preuve la plus palpable de l'anti-stratégie du marché et de l'invention d'argent se trouve dans la crise actuelle d'inflation-déflation (stagflation), qui préoccupe tellement et pour laquelle personne ne sait, pour le moment, trouver une solution.

4. La mondialisation des relations utilitaires.

A la situation de désordre monétaire que nous venons de décrire, il faut ajouter tous les problèmes dérivés de la mondialisation des relations utilitaires.

Le commerce entre pays différents est un fait de plus en plus généralisé et de portée toujours plus grande, et il faut souligner tous ses avantages et tous les aspects énormément positifs qu'il comporte. La division du travail à niveau mondial est un fait dont il est nécessaire de reconnaître la valeur, à condition qu'elle se fasse selon un principe d'équilibre réel de balance, stratégie principale qu'il faut appliquer pour garantir la viabilité du commerce extérieur.

Or, si le système monétaire intérieur de chaque société géopolitique est une source d'erreur et de confusion, il faut penser qu'au niveau du concept mondial la situation n'est pas plus réconfortante. Ce qui se produit, c'est simplement que dans la confrontation de devises les pays les plus forts «exportent» leurs problèmes monétaires chez les plus faibles, de sorte que la situation de ces derniers s'aggrave davantage. Les problèmes monétaires traversent les frontières et dans ce jeu il y a toujours des vainqueurs et des vaincus.

La question monétaire fondamentale qui se pose en toute transaction de commerce extérieur est celle de savoir quels moyens de paiement il faut employer, puisque chaque société géopolitique a une monnaie de validité strictement intérieure.

Cette question était facilement résolue dans le régime de monnaie métallique intrinsèque, d'or ou d'argent, parce que tous les paiements se faisaient en métal mondialement accepté.

En régime d'étalon or -c'est-à-dire, de monnaie métallique intrinsèque ou papier monnaie convertible- on continuait, du moins en théorie, sans avoir aucun problème, puisque la convertibilité de la devise garantissait une parité déterminée en or, ainsi qu'un équilibre dynamique de balances. L'équilibre de balances se base sur divers mécanismes: les transferts d'or des pays en déficit aux pays en superavit; le postérieur mouvement équilibrateur du niveau général de prix et tout cela renforcé par l'intervention de la Banque Centrale sur le taux officiel de réescompte.

Or, avec la chute de l'étalon or et, en conséquence, avec la convertibilité interne des unités monétaires de chaque pays, les relations avec le commerce extérieur deviennent complexes et confuse. Entre 1930 et 1945, une série de mesures protectionnistes -comme tarifs douaniers, contingentation, suspension de la convertibilité externe et du marché libre de devises, etc.- réduisirent en grande mesure le commerce mondial. Pendant la Seconde Guerre Mondiale, la contraction fut maximale.

Dans le but de trouver un système viable pour la reprise du commerce mondial, en juillet 1944, furent signés les accords de Bretton Woods, dans lesquels les EEUU, de fait, imposèrent ce qui leur convenait le mieux.

Ces accords visaient:

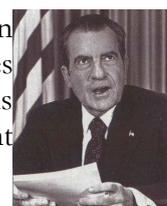
- le rétablissement de la convertibilité entre les différentes inter-devises;
- l'engagement de la part de tous les signataires de maintenir les taux de change dans des limites très étroites; et
- la constitution du dollar et de la livre sterling comme monnaies de réserve, c'est-à-dire, comme moyens de paiement internationaux, acceptés par tous les signataires pour le paiement des transactions. Ces deux monnaies maintenaient, uniquement pour des transactions de commerce extérieur, une convertibilité en or qui garantissait sa force. C'est pourquoi, le système instauré à Bretton Woods reçoit le nom de gold exchange standard ou étalon de change or.

Bien que son implantation ait rendu possible, au bout d'un certain temps, le relancement et la prospérité du commerce international, dans l'aire occidentale, le système portait en lui-même des inconvénients qui ne tardèrent pas à se manifester.

Le premier inconvénient était la subordination des pays considérés «faibles» à ceux qui étaient considérés «forts». En effet, quand une société géopolitique quelconque contracte un déficit dans sa balance commerciale, il ne lui reste que deux recours: faire appel au crédit international ou puiser dans sa réserve de devises. Or, si le déficit est contracté par une société géopolitique émettrice de monnaie de réserve, cette société peut, en définitive, financer son déficit moyennant une nouvelle émission monétaires.

Ce fut précisément le cas des Etats Unis. Les EEUU ont profité leur position privilégiée jusqu'à la limite de leurs possibilités, réabsorbant les énormes déficits de leur balance de paiement à travers l'émission incontrôlée de dollars. Il faut signaler que l'origine de ce déficit n'était pas un excès d'importations, mais une exportation de capitaux non compensée par une entrée correspondante de marchandises.

Cette politique de financement du déficit des EEUU donna lieu à une telle inflation de dollar, en Europe, (exportation d'inflation), que la convertibilité du dollar, dans la perspective des critères officiels instaurée à Bretton Woods, fut mise en danger. L'inconvertibilité fut un fait depuis 1967-68, bien qu'elle ne fût déclarée officiellement qu'en août 1971, date à laquelle le président Nixon dénonça unilatéralement les accords de Bretton Woods.



Dès lors, et malgré les essais de mise en ordre que représentaient les accords de Washington, en décembre 1973 -dénoncés aussi unilatéralement par Nixon en 1973- le gold exchange de devises se considère flotants, c'est-à-dire, qu'ils ne connaissent pas de parités fixes, mais qu'ils se contractent dans un marché de devises. Il n'y a donc aucune référence à une possible convertibilité en or.

Le flottement de devises n'est en soi aucun mal pour le commerce extérieur. Dans cette optique, la situation actuelle ne serait pas particulièrement grave, si ce n'était par une constatation fondamentale: tant que les monnaies intérieures de chaque société géopolitique ne se rationaliseront pas, le commerce extérieur non plus ne pourra être rationnel et, en conséquence, il ne pourra atteindre le nécessaire équilibre de balances, objectif qui constitue sa stratégie fondamentale.

Il est impossible de réaliser un commerce extérieur équilibré tant que:

- a. Les unités monétaires des plus forts continuent à s'imposer à celles des plus faibles. Malgré ses crises, le dollar a su redresser la situation et il conserve, encore aujourd'hui, une position de prééminence et de privilège qui lui permet d'exporter ses problèmes monétaires internes.
- b. Continue d'exister un marché spéculatif de devises. Ce pont est d'importance capitale. La possibilité de changer des devises contre d'autres, sans que ce mouvement réponde à un mouvement parallèle de marchandises, encourage en large mesure la réalisation d'opérations purement spéculatives. Quand celles-ci se font à grande échelle (mouvements errants de capitaux), il en résulte qu'elles contribuent à renforcer les déséquilibres monétaires existants au sein de chaque société géopolitique. Elles mettent les banques le dos au mur, les obligeant à des actions externes devant la nécessité de maintenir dans des limites raisonnables la parité de leur devise. Comme toujours les plus atteints sont les plus faibles, tant au niveau mondial qu'au niveau de chaque société intérieure.

5. Les fonctions du système monétaire dans l'actualité.

Parvenus à ce point, nous sommes en conditions de tirer les conclusions finales de l'analyse que nous avons développée sur les systèmes monétaires.



Quant à la nature du système monétaire, ses formes actuelles nous montrent, plus que jamais, son abstraction fondamentale. La confrontation historique entre nominalisme et métallisme a été largement gagnée par le premier, bien que les références et les défenses des théories métallistes se rencontrent encore dans beaucoup de livres et d'écrits sur le thème. Cependant la majorité des critiques reconnaissent aujourd'hui que le système monétaire est un simple instrument auxiliaire sans aucune nécessité d'assumer une valeur intrinsèque et concrète. Il suffit de citer Schumpeter et Lord Kaldor.

Quant aux fonctions mercantiles et sociales du système monétaire, on peut conclure, après tout ce qui a été exposé dans ce chapitre, qu'il s'agit plutôt de: les fonctions ancestralement assumées par les systèmes monétaires (voir le [chapitre 2](#)) sont totalement déformées et défigurées dans l'actualité.

1. La métrique: l'unité monétaire est, par nature, une unité de mesure. Comme telle, elle réunit actuellement une série de défauts qui la rendent incapable de remplir avec précision et garantie cette fonction. Dans le chapitre suivant nous spécifierons les caractéristiques minima que doit remplir un système métrique rationnel et efficient.
2. La instrumentale: les instruments monétaires actuels -papier monnaie et instruments scripturaux- fonctionnent comme intermédiaires dans l'échange de marchandises, mais, actuellement, cette fonction est très effacée, puisqu'elle est partagée avec une multitude d'autres instruments sur lesquels personne n'exerce un type quelconque de contrôle.
3. La documentaire: cette fonction, que les instruments scripturaux ne remplissent que partiellement, est totalement ignorée par le papier monnaie qui est anonyme et dépersonnalisé. De fait, nous pourrions dire que le système monétaire actuel est un système anti-documentaire. Cette réalité a des conséquences d'énorme importance, non seulement dans le champ strictement mercantile, mais aussi dans le champ social, et plus encore, dans le champ informatif. Grâce à son anonymat, le système monétaire actuel permet que se commettent, en toute impunité, des actes de corruption évidemment très nuisibles pour la société: vols, évasion fiscale, évasion de capitaux, caciquisme, corruption de juges, de fonctionnaires, etc.
4. La stratégique: à cause de ses défauts métriques et documentaires, le système monétaire actuel se trouve incapable de servir comme instrument d'une stratégie marchande monétaire rationnelle et efficace. Cette incapacité se traduit par la terrible crise qui se manifeste tant dans les marchés intérieurs que dans le commerce extérieur.

La nécessité de changer le système monétaire actuel est la conclusion qui découle de ce qui a été exposé jusqu'ici.

On doit réinventer un système monétaire rationnel et informatif capable de remplir avec efficacité les fonctions que, comme nous l'avons vu, il remplissait à son origine.

Par conséquent, nous consacrerons les chapitres suivants de cet essai à la description d'un possible système monétaire nouveau, plus rationnellement adapté aux exigences du marché moderne. On donnera une importance spéciale à sa fonction de documentation et d'information au sujet du marché.

Notes:

¹Quand, par suite de l'irrépressible inflation, une pièce de monnaie fondue donne un bénéfice mercantile intéressant par rapport à sa valeur nominale, toutes les pièces de monnaie de ce type disparaissent rapidement de la circulation.

²F. Vergara: «Les faux-fuyants du monétarisme». Le Monde Diplomatique, décembre 1983.

³Art. cit. [p. 3](#).

B. Vers un système monétaire rationnel.

Chapitre 5. Premises pour un instrument monétaire rationnel.

1. [Objectifs de ce chapitre.](#)
2. [Les systèmes métriques documentaires.](#)
3. [Les unités de mesure.](#)
4. [Les procédés de mesure.](#)
5. [Les documents de mesure.](#)
6. [Conclusions.](#)

1. Objectifs de ce chapitre.

Dans ce chapitre nous réaliserons une approche de ce que seraient les bases minima indispensables pour que puisse exister un système rationnel, en partant de l'idée de ce que celui-ci est un système métrique.

Ces principes pourront ensuite être appliqués à la mise au pont d'un nouvel instrument monétaire, capable de clarifier les relations monétaires et de procurer une nouvelle vigueur au marché.

2. Les systèmes métriques documentaires.

Comme nous l'avons déjà vu dans les chapitres précédents, la caractéristique qui définit les systèmes monétaires est celle de constituer un système de mesure abstrait pour mesurer la valeur d'échange des marchandises dans un marché donné.

De sorte que nous pourrions parler d'un système monétaire rationnel chaque fois que nous nous trouverons en face d'un authentique système métrique, c'est-à-dire, d'un système qui procure des images fidèles, abstraites de la réalité.

Les éléments minima indispensables pour un système métrique efficace sont les trois suivants:

1. Une unité de mesure rigoureusement définie, de nature radicalement conventionnelle-abstraite.
2. Un procédé de mesure qui permette, dans la pratique, l'acte de mesure: c'est-à-dire, qui permette d'assigner à chaque phénomène concret élémentaire observé, un nombre déterminé et précis d'unités monétaires.
3. Un document de mesure qui laisse une preuve documentaire de chaque acte de mesure effectué, dans le but de que toute personne compétente puisse répéter cet acte, vérifier son exactitude, et qui, en même temps, permette un traitement postérieur statistique-analytique de l'ensemble total des mesures effectuées.

Dans le cas du système monétaire, il est nécessaire que les trois éléments mentionnés existent conjointement. Nous allons les examiner à la suite un à un, toujours par rapport aux systèmes monétaires.

3. Les unités de mesure.

Les unités de mesure, qui ont été inventées pour quantifier les dimensions d'un phénomène quelconque, sont des concepts totalement abstraits, et leur invention est totalement arbitraire. L'unique condition qu'elles ont à remplir, c'est que la définition de l'unité soit très précise et très rigoureuse.

L'unité de longueur, par exemple, est le mètre. Autrefois, il était défini comme «la distance de la dix-millionième partie du quadrant du méridien terrestre». Mais, actuellement, on exige une précision et une abstraction des unités toujours plus grandes et l'on tend à définir le mètre comme «la longueur du trajet parcouru dans le vide par les ondes électro-magnétiques planes pendant $1/299792456$ de seconde».

Dans la science du marché, la dimension ou qu'il importe principalement de mesurer, c'est la valeur d'échange des marchandises concrètes. L'unité pour la mesure de cette dimension est l'unité monétaire qui, étant donné chaque Etat définit la sienne, reçoit différents noms selon les pays. Rappelons que, dans l'antiquité, chaque pays définissait aussi ses propres mesures de longueur, de poids, de volume... Cependant, les unités monétaires sont une classe d'unités de mesure très spéciale, parce qu'elles ne demeurent pas stables. En effet, la valeur d'échange des marchandises concrètes n'est pas identique en différentes situations de temps et d'espace. La distance entre Barcelone et Madrid est toujours la même; mais le prix d'un litre de vin n'est pas le même à Madrid qu'à Barcelone, ni le même aujourd'hui qu'il y a dix ans, mais il varie dans le temps et l'espace, n'est pas toujours la même, en fonction d'une série très complexe de causes, que nous n'analyserons pas maintenant.

Comme la réalité qu'elle veut mesurer est variable, l'unité monétaire est également variable: il n'existe aucune contrainte extérieure invariable, en relation avec laquelle on puisse définir la valeur de l'unité monétaire. De sorte que la définition des unités monétaires n'est pas fixe, puisque elle varie corrélativement avec les variations de la valeur d'échange des marchandises concrètes qu'elle mesure.

C'est pourquoi, l'unité monétaire ne peut se définir par rapport à une unique marchandise privilégiée, mais, dans un espace géopolitique donné, elle doit être définie en relation avec l'ensemble de toutes les marchandises qui circulent en chaque période de temps considéré.

4. Les procédés de mesure.

Une fois définie avec rigueur et précision une unité de mesure quelconque, il faut inventer la manière de réaliser, dans la pratique, les mesures des phénomènes concrets qui intéressent chaque personne.

Réaliser une mesure n'est autre chose que compter le nombre d'unités abstraites que, par convention, on assigne à un phénomène concret quelconque, en accord avec la définition donnée.

Dans le cas des unités de longueur, tout le monde connaît les «mètres», les «règles», et tant d'autres instruments et techniques de mesure qui constituent les procédés de mesure.

Dans le cas des unités monétaires, l'unique procédé imaginable pour réaliser la mesure de valeur d'échange d'une marchandise concrète au moment où se réalise un acte d'achat-vente.

Prix et salaires sont des entités mixtes concrètes-abstraites, que génère chaque acte de mesure, chaque inter-comparaison dans le marché entre la marchandise concrète à mesurer et l'unité abstraite qui mesure.

Et, paradoxalement, c'est l'ensemble des prix et des salaires fixés dans un espace-temps donné qui peut, par une opération inverse à celle de cette fixation, définir la valeur de l'unité monétaire -appelée argent- dans cet espace-temps, puisque la valeur de l'unité monétaire ne peut se définir que comme sa capacité d'achat mesurée en chaque espace-temps donné.

5. Les documents de mesure.

La dernière condition indispensable à tout système métrique efficace et scientifique, c'est que tout acte de mesure réalisé soit bien documenté et personnalisé, tant pour pouvoir vérifier sa validité que pour pouvoir utiliser les résultats élémentaires pour l'obtention de statistiques et d'analyses de l'ensemble global ou sous-ensemble du secteur observé.

Ainsi donc, chaque acte de mesure de la valeur d'échange des marchandises concrètes -c'est-à-dire, chaque échange mercantile élémentaire- doit être aussi pleinement documenté.

Comme nous l'avons déjà vu au [chapitre 2](#), dans un système monétaire rationnel, cette documentation se réalise automatiquement grâce aux instruments-documents-monétaires. Ce sont des instruments en tant qu'ils

servent à faciliter les échanges, mais ce sont aussi des documents parce qu'ils recueillent et conservent chaque acte mercantile élémentaire effectué à travers eux.

Les conditions minimales que l'on peut exiger d'une documentation exacte sont les deux suivantes: premièrement, que chaque acte de mesure génère sa propre documentation; deuxièmement, que ce document soit exhaustif, c'est-à-dire, qu'il consigne toutes les circonstances significatives qui concourent dans l'acte de mesure réalisé.

C'est surtout sur ce point que pèche le système monétaire actuel, parce qu'il manque de documentation adéquate.

Dans les systèmes monétaires en vigueur, les instruments -documents sont constitués, comme nous le savons déjà, par des pièces de monnaie et des instruments scripturaux. Mais ces instruments sont de nature essentiellement anti-documentaire. On peut dire que, au lieu de documenter, ils cachent la réalité, ce qui est dû aux caractéristiques que nous énumérons à la suite.

1. Mobilité: ils ne documentent pas une transaction mercantile élémentaire unique, mais ils servent dans une multitude d'échanges, ils circulent dans le marché pour un temps indéfini, jouant leur rôle instrumentaire en une quantité inconnue d'échanges élémentaires. Par suite de cette mobilité permanente, il est impossible de fixer avec précision chacun des actes élémentaires d'échange effectués.
2. Uniformité: les instruments monétaires actuels et spécialement le papier monnaie, sur lequel se basent tous les autres, sont identiques entre eux. Le papier monnaie varie seulement quant au nombre d'unités monétaires qu'il représente, mais il ne fournit aucune indication au sujet des détails particuliers de chaque échange élémentaire dans lequel il intervient. Il ne dit pas ce qui a été échangé, ni comment, ni quand... Cette uniformité empêche toute tentative d'analyse précise de la complexe et fluide réalité mercantile.
3. Anonymat: finalement, la majorité des instruments monétaires actuels sont anonymes, c'est-à-dire, ils n'informent pas sur qui sont les agents d'un échange mercantile ou d'un acte monétaire quelconque. Ils ne permettent pas d'assigner des responsabilités aux agents monétaires, spécialement s'il s'agit de papier monnaie. À ce point de vue, le papier monnaie est, non pas uniquement anti-statistique et anti-analytique, mais, et surtout, anti-social, parce qu'il permet de réaliser tout type d'activités monétaires sans laisser trace de personne et de responsabilité devant la justice.

Quoique l'on ne puisse appliquer les trois caractéristiques précédentes qu'au papier monnaie et aux pièces de monnaie, il ne faut pas oublier que les instruments bancaires scripturaux sont aussi essentiellement anti-documentaires, bien que, à première vue, puisse apparaître le contraire.

En effet, une signature sur un chèque, un nom, un numéro de compte courant, sont aujourd'hui des éléments personnalisateurs. Mais la documentation qu'ils procurent est très partielle pour divers motifs:

- a. En premier lieu, beaucoup de chèques sont «ou porteur», et alors ils ne personnalisent rien de plus que l'un des agents de l'échange monétaire effectué.
- b. En second lieu, l'information qu'ils procurent a coutume d'être considérée comme «secret bancaire», réservée à des groupes et à des secteurs privilégiés: jamais elle ne devient publique.
- c. Finalement, et étant donné la nature subsidiaire des instruments bancaires scripturaux, ceux-ci sont toujours convertibles, à la simple demande du propriétaire du compte courant, en billets de banque complètement anonymes. Ainsi se perd toute trace de document personnalisateur.

Les instruments scripturaux bancaires sont donc potentiellement documentaires, mais ils ne pourront l'être pleinement tant qu'ils coexisteront avec un système d'instruments monétaires anonymes et antidocumentaires dont ils sont subsidiaires. Le système monétaire, considéré dans son ensemble ne sera un système pleinement documentaire et informatif tant qu'un instrument personnalisateur, clos à chaque unique transaction élémentaire, et exhaustivement documentateur, ne se convertisse en l'unique instrument monétaire légal et réel.

6. Conclusions.

Une des conclusions minima indispensables à tout système métrique. Nous avons besoin, donc, de réinventer un instrument monétaire capable de constituer la garantie efficace d'une mesure exacte et pleinement documentée de la valeur d'échange de toutes et de chacune des marchandises échangées dans un marché donné.

Ce nouvel instrument n'aura pas de trop grandes différences avec les instruments scripturaux bancaires actuels, mais il portera à sa plénitude les traits qui, en eux, sont seulement potentiels et il éliminera leurs imperfections métriques-documentaires.

Chapitre 6. La facture-cheque telematique.

1. [Objectifs de ce chapitre.](#)
2. [Qu'est-ce que la facture-cheque.](#)
3. [Actualisation telematique de la facture-cheque.](#)
4. [Caracteristiques metriques-documentaires de la facture-cheque.](#)
5. [Le marche telematique.](#)

1. Objectifs de ce chapitre.

D'accord avec les conditions que nous avons énoncées dans le chapitre précédent, il s'agit maintenant de définir un possible instrument monétaire nouveau que nous appellerons facture-chèque. Sur la facture chèque se base la construction d'un système monétaire rationnel et informatif, sans lequel est impossible de développement d'un marché clair et prospère.

2. Qu'est-ce que la facture-cheque.

La facture-chèque est l'actualisation de ce que dans le [chapitre 2](#), nous avons appelé instrument-document monétaire. Il s'agit, simplement, d'un document intra-comptable que chaque agent du marché, bien personnalisé et responsabilisé, peut émettre, selon la lieu, et avec l'unique limitation de son solde en compte courant, afin de régulariser un acte d'échange mercantile élémentaire.

Nous l'appelons facture-chèque parce que, effectivement, elle réunit à la fois les caractéristiques d'une facture et celles d'un chèque'

Comme facture, elle consigne le lieu et la qualité de la marchandise concrète qui est l'objet de la transaction, son prix unitaire et la quantité totale à payer. Elle spécifie aussi le nom de l'établissement du vendeur.

Comme chèque, ce même document consigne l'identité du client, le nom de son établissement comptable et le numéro de son compte courant et le numéro du comptecourant du fournisseur. En tant que document intra-comptable, elle se constitue en ordre de paiement du client au fournisseur, paiement qui se réalise par simple virement scriptural entre les comptes courants respectifs, par médiation des établissements comptables indiqués.

Le fonctionnement de cette facture-chèque est très simple. Chaque acte d'échange mercantile comporte deux agents, qui s'appellent respectivement, client et fournisseur. Tout client est émetteur de la facture-chèque, et le fournisseur en est le bénéficiaire. Une fois que la facture-chèque est munie de toutes les données indiquées plus haut, le client-débiteur-émetteur la signe. Le virement de fonds qui constituent le paiement est réalisé automatiquement par l'établissement comptable, sur la simple présentation, de la part du fournisseur, de la facture-chèque, dûment remplie et signée de la part du client.

Cette facture-chèque ne peut jamais être endossée à un tiers: le fournisseur en est l'unique bénéficiaire légal. Une fois réalisé le virement de fonds, elle est neutralisée, microfilmée et archivée à des fins statistiques et judiciaires, et se ferme ainsi son cycle de circulation.

La facture-chèque peut consigner aussi une date de paiement, selon la loi; en tout cas, l'intérêt sera à la charge du client-débiteur-émetteur qui a besoin de différer le paiement; c'est le procédé le plus juste et le plus efficace du point de vue du marché.

Il peut être aussi très simple de créer une Caisse Interbancaire qui garantisse le paiement au bénéficiaire de toute facture-chèque émise sans fonds: cette Caisse Interbancaire serait l'unique acteur devant la Justice, contre l'émetteur insolvable. De cette façon, le système peut parvenir à inspirer confiance.

Un autre des avantages que permet la facture-chèque, c'est la perception fiscale automatique (voir chapitre 11).

3. Actualisation telematique de la facture-cheque.

L'instrument monétaire que nous venons de décrire ne peut être fonctionnel, pratique, agile et commode que s'il profite des possibilités de la technologie de transmission et de traitement à distance de l'information, c'est-à-dire, la télématique.

L'application de la télématique au système monétaire n'est pas une nouveauté; la mise au point de l'argent électronique, le virement électronique de fonds au les terminaux de points de vente, sont du domaine public.

Dès 1970, les terminaux de points de vente commencèrent à s'installer en Europe, aux Etats Unis, au Canada et au Japon. Comme leur nom l'indique, il s'agit de terminaux d'ordinateurs situés au lieu même de la vente. Pour payer, le client remet une petite carte magnétique; le terminal, relié aux ordinateurs des banques, vérifie automatiquement si le compte du client dispose d'un pouvoir d'achat suffisant pour réaliser le paiement. Dans ce cas, le compte du client est immédiatement débité par la valeur de l'achat au bénéfice du compte du fournisseur.

Plus récemment, ont apparu les cartes de mémoire: il s'agit de cartes qui portent un micro processeur intégré, dans la mémoire duquel la Banque peut charger une quantité déterminée de pouvoir d'achat. Au moment de payer, le commerçant qui possède un appareil approprié pour lire la carte, vérifie si celle-ci contient un pouvoir d'achat suffisant et, s'il en est ainsi, il crédite cette quantité, avec l'indication du compte du client, au profit du commerçant. L'argent s'inscrit sur une cassette ou autre mémoire auxiliaire; quand la cassette est pleine, le commerçant la porte à la Banque, où on l'inscrit à son compte. Quand sur la carte, il ne reste plus de pouvoir d'achat, son possesseur la porte à la Banque pour qu'on la lui charge de nouveau.

Cette initiative de virement électronique de pouvoir d'achat et beaucoup d'autres, sont en marche, dans les pays les plus avancés, et elles ne tarderont pas à s'imposer partout.

Mais il est très important de se rendre compte que ces nouvelles réalités ne sont pas englobées dans le contexte d'une réflexion théorique complète sur le système monétaire et sa fonction sociale. C'est précisément pour remplir ce vide théorique que nous proposons la réflexion contenue dans cet essai, et que nous offrons comme alternative la facture-chèque télématique.

Facture-chèque télématique veut dire, simplement, que toute facture-chèque émise, le sera à travers le système télématique centralisé au niveau de société géopolitique. Ceci donnerait lieu à un système monétaire complètement télématique, ce qui, aujourd'hui, du point de vue technologique, est parfaitement plausible.

Un tel système monétaire devrait comprendre les éléments minima suivants, connectés entre eux.

- A. Centres facturateurs privés: tous les établissements de vente mercantiles -entreprises, commerces en gros, commerces et industries au détail- si petits qu'ils soient, constituent un centre facturateur. Ils doivent, donc, être pourvus de mini-ordinateurs facturateurs et imprimeurs de facture-chèque, une pour chaque acte élémentaire de vente-achat. Pour que la facture se convertisse en chèque, elle doit être signée par le client, ou bien, simplement, acceptée à travers sa carte de paiement électronique.
- B. Centre comptables privés: ce sont les établissements comptables, c'est-à-dire, les Banques d'Affaires et les Caisses d'Epargne. Ceux-ci se chargent d'accomplir l'ordre de paiement qu'est la facture-chèque: c'est-à-dire qu'ils réalisent le virement de fonds entre les comptes courants, celui du client et celui du fournisseur. Si les centres facturateurs sont télématiquement connectés aux centres comptables, le virement de fonds peut se réaliser au moment même de la transaction. Les établissements comptables, de plus, peuvent se charger de microfilmer et d'archiver les factures-chèque gérées par eux et de réaliser tous les études d'analyse et de statistique dont la communauté les charge. Les innombrables questions d'ordre pratique et politique que peut susciter ce point, nous les laissons pour le chapitre suivant. Disons cependant qu'il sera nécessaire d'étudier les mécanismes opportuns pour

garantir tant l'inviolabilité de réseau monétaire télématique, en ce qui se réfère aux possibles manipulations, que son impénétrabilité par rapport aux données personnelles, qui devront être surveillées par une Justice efficace et indépendante de l'Etat. Ainsi donc, les analyses-statistiques élaborées à partir du réseau monétaire télématique devront toujours se réaliser avec l'omission totale des références personnelles et elles seront considérées d'intérêt public.

- C. Centre télématique géopolitique: à ce centre aboutiront les données analytiques-statistiques d'intérêt public élaborées par les différents établissements comptables; elles seront traitées et on réalisera les analyses-statistiques centralisées-globales de toute la société géopolitique.
- D. Centre télématique géojudiciaire: à ce centre géojudiciaire (ainsi appelé parce qu'il est aux ordres de la Justice de la société géopolitique) aboutiront la totalité des données de toutes les factures-chèque; il effectuera la comptabilité privée et celle des entreprises à partir des données comptables transmises par les établissements comptables; il confrontera les données analytiques-statistiques du centre télématique géopolitique avec celles qu'il a traitées lui-même indépendamment, et il protégera contre toute ingérence, sous secret professionnel, toutes les données personnelles, privées et professionnelles.

4. Caractéristiques métriques-documentaires de la facture-chèque.

1. La facture-chèque est statique: elle est émise pour servir d'instrument à un acte unique mercantile et pour le documenter: elle met fin à cet acte unique et désormais celui-ci ne pourra plus jamais être utilisé. Elle doit être neutralisée et archivée à des fins uniquement analytiques, statistiques ou judiciaires.
2. La facture-chèque est diversifiée: elle n'est pas uniforme comme les billets de banque, au contraire, elle est émise expressément pour chaque transaction, en fonction de ses caractéristiques spécifiques. Mais, en plus de cette individualisation maxima des factures-chèque, selon le genre de transaction dont il s'agit (commerce extérieur ou intérieur, commerce inter-entreprises ou de consommation), afin de faciliter le travail de l'analyse et de la statistique postérieures.
3. La facture-chèque est personnalisée: elle indique les deux agents de la transaction dont elle est la médiatrice: le client-débiteur-émetteur et le fournisseur-bénéficiaire.

Grâce à ces caractéristiques, la facture-chèque télématique peut être l'instrument-document monétaire capable de convertir le système monétaire en un authentique système de mesure et d'information quantitative sur les faits mercantiles.

Pour cela, la condition indispensable est qu'elle se convertisse en l'unique instrument monétaire légal et réel, c'est-à-dire, que le papier monnaie anonyme disparaisse complètement. La facture-chèque télématique, que nous avons décrite, ne diffère pas beaucoup des divers modèles de paiement électroniques déjà courants aujourd'hui. Il faut donc seulement que le paiement électronique, parfaitement documenté, se transforme en l'unique forme acceptable de transaction monétaire, et que disparaisse la possibilité de convertir la circulation monétaire documentaire en circulation anonyme et impersonnelle.

5. Le marché telematique.

La réalité qui résulte de la suppression radicale des instruments monétaires actuels et de leur substitution par un réseau monétaire télématique, comme celui qui a été ébauché ici, pourrait s'appeler marché télématique.

Dans ce marché télématique, chaque transaction 'élémentaire est pleinement documentée; il y a, par conséquent, une totale limpidité de marché, une transparence et une information complète. A condition que ce potentiel informatif soit mis à la disposition de toute la population et ne soit pas réservé exclusivement, comme dans l'actualité, à un secteur privilégié s'ouvre l'énorme possibilité d'une richesse, liberté et capacité d'action intelligente et efficace plus grandes et meilleures.

On pourrait objecter que le coût économique d'un tel marché télématique serait excessif, mais cette objection peut être réfutée, si nous considérons les énormes bénéfices sociaux qui pourraient en dériver:

- disponibilité d'une information précise et exhaustive sur le marché;
- en conséquence, une meilleure connaissance scientifique du marché;
- et une pratique de conduite stratégique de marché vbeaucoup plus rationnelle et efficace.

Ces bénéfices s'étendent à tout le corps social et non seulement à une minorité privilégiée. La comparaison est facile avec d'autres dépenses de portée géopolitique si importantes et si peu profitables, comme peut l'être l'armement.

D'autre part, avec la facture-chèque télématique et le marché télématique, on obtient une dématérialisation monétaire qui montre clairement la nature essentielle de tout système monétaire: l'abstraction et instrumentalité dépourvues de toute nécessité de valeur intrinsèque de l'instrument qui reemplit cette fonction.

Dans le système monétaire que nous proposons, le pouvoir d'achat de chaque personne sera constitué, simplement, par une chiffre sur son compte courant. Ce pouvoir d'achat pourra être mobilisé, uniquement et exclusivement, par l'émission d'une facture-chèque: le virement de fonds qui en est la conséquence, est automatique par le moyen d'un ordinateur.

De fait, les possibilités de la technologie télématique permettent même de se passer de la matérialité de la facture-chèque: car une simple mémoire magnétique serait suffisante pour enregistrer, en les personnalisant, toutes les opérations monétaires effectuées par chacun des agents du marché.

Facture-chèque de consommation.

(Aire de comptabilité générale).

Quantite	Article	N. de code	Prix unitaire	Total
15 kg.	Pommes de terre	015.24.35	50	750
10 kg.	Haricots verts	015.49.84	120	1200
5 kg.	Oranges	015.36.75	50	250
	Total			2200
	5% unique impôt Solidarité sociale			110
	Total a payer			2310

(Aire de protection judiciaire).

Casa Joan	Carte d'IDENTTTE		
C/ Badalona, 35			
08018-Barcelona	CLIENT	Josep Coromines Andreu	
N. colegial: 35.426	CODE PERSONEL:	ABD 380314	

Banc Mediterrani	Caisse d'Epargne num.:	N. 0246
N. v/c ABD 359.840	Paiement: immédiat	d'ici trente jours
Note: Paiment garanti par Caisse Interbancaire. Escompte à la charge du client.		

Modèle de facture-chèque de consommation: on distingue clairement l'aire de comptabilité générale -dont les données sont nécessaires pour élaborer des statistiques et des analyses exactes à disposition de toute la société- et l'aire de protection judiciaire -dont les données meurent totalement protégées, sous secret professionnel, par la Justice indépendante.

Chapitre 7. Conditions politiques minima pour l'implantation de la facture-cheque telematique.

1. [Objectifs de ce chapitre.](#)
2. [L'alternative actuelle.](#)
3. [Une justice independante, protectrice de l'archive monetaire personnalise.](#)
4. [Socialisation de l'information analityque-statistique.](#)
5. [Suggestions legislatives sur la transition monetaire.](#)
6. [Equipes et equipements telematiques.](#)
7. [Simplification fiscale.](#)

1. Objectifs de ce chapitre.

Dans ce chapitre, nous essaierons de poser les conditions pratiques minima qui doivent exister pour que l'implantation de la facture-chèque telematique soit, non seulement techniquement viable -ce que nous croyons avoir déjà démontré- mais aussi et surtout politiquement viable au double sens suivant:

- a. que sa réalisation pratique et son adaptation à la réalité sociale ent soit pleinement satisfaisantes, ne provoquant que le minimum possible de conflits, de tensions ou de problèmes de type quelconque.
- b. qu'elle contribue au service réel de toute la société géopolitique, au progrès du marché et de la société, et non au privilège, exclusivisme ou tyranie telematique d'un petit nombre au lieu de toute la population.

2. L'alternative actuelle.



La proposition d'un instrument monétaire transparent et informatif comme celui que nous avons décrit dans le [chapitre précédent](#) a coutume d'éveiller immédiatement de nombreuses réticences en rapport avec une question fondamentale: la facture-chèque ne sera-t-elle pas un instrument sophistiqué d'un nouveau totalitarisme du style de celui qu'a décrit George Orwell dans son ouvrage 1984, d'un pouvoir et d'une oppression jamais vus de la part d'un Etat qui pourra maintenant savoir à peu près tout sur ses citoyens? Que deviendront la liberté et l'intimité personnelles, jusqu'ici basées sur l'anonymat et très spécialement sur l'anonymat monétaire?

Avant de répondre adéquatement à cette objection, il nous faut attirer l'attention sur un fait évident. La révolution telematique est déjà aujourd'hui un fait impossible d'arrêter et irréversible, qui affectera de plus tous les domaines de l'activité humaine, mais toujours en une dimension purement instrumentale-inerte, au service de qui commande réellement.

D'autre part, il faut considérer aussi que la telematique est susceptible d'utilisations très diverses, en fonction des idéaux et des intérêts inspirateurs de toute action concrète.

C'est pour ces deux motifs que la telematique -comme instrument auxiliaire extrêmement puissant dans le domaine de la transmission et du traitement de l'information- implique nécessairement, ou bien une grande espérance pour tous les peuples de la terre -à condition qu'elle soit entendue et appliquée comme un instrument accessible à tout le monde, consacré au service de la liberté, de la dignité et de l'information de toutes les personnes- ou bien, une grande manace de plus de despotisme et pouvoir sur les personnes -s'il arrive qu'elle soit monopolisée par les puissants du moment, au service exclusif de leurs intérêts.

L'alternative que nous venons de présenter, est également claire dans le cas de la facture-chèque telematique.

Qu'on le veuille ou non, ce qui est certain c'est que le -marché telematique sera un fait d'ici peu d'années. Dans tous les pays techonologiquement avancés, sont déjà en marche diverses expériences d'argent électronique qui ne tarderont pas à s'étendre amplement.

Or, ces différentes initiatives ne sont pas encore englobées dans le contexte d'une réflexion théorique sur le système monétaire global et son articulation dans la société entière' De manière, la monétique -c'est-à-dire, le système monétaire télématique- peut nous conduire plutôt au despotisme absolu, prophétisé par Orwell et Huxley, qu'à un monde de libertés concrètes, comme celui que nous désirons.

Il faut donc accepter le défi proposé par la révolution télématique et, au lieu d'opter pour des solutions régressives -qui sont en réalité impraticables, étant donné la irréversibilité du phénomène- il faut s'efforcer de trouver les mécanismes concrets qui doivent protéger les libertés concrètes de tous les citoyens.

Dans ce chapitre, nous proposerons deux de ces mécanismes. Il nous faut faire remarquer qu'ils seront traités d'un point de vue principalement pratique, de mesures techniques à prendre, tandis que les motivations de fond et les possibles répercussions sociales de ces mécanismes seront traitées en détail dans d'autres volumes.

3. Une justice indépendante, protectrice de l'archive monétaire personnalisée.

Le contrôle de la population s'inscrit dans le développement technologique social de la télématique qui s'impose, qu'on le veuille ou non.

Le problème à résoudre ne réside donc pas dans le contrôle, mais plutôt dans l'emploi que l'on fera de lui et dans l'autorité légitime ou dans le pouvoir illégitime qui déterminera cet emploi.

Parmi les différentes entités sociales et politiques qui pourraient assumer cette fonction, nous optons pour l'autorité judiciaire, qui, étant réellement indépendante de l'Etat, pourrait se charger avec objectivité de l'archive monétaire totale de la société géopolitique.

La Justice n'a pas d'autorité directe sur le présent des personnes, elle se limite exclusivement à sanctionner leur passé documenté. Et si elle est réellement indépendante de l'Etat -de l'Exécutif et du législateur-, elle ne peut sortir du rigide cadre technique de la loi, à laquelle elle est totalement et uniquement subordonnée.

C'est pour ces motifs que la Justice peut se constituer en l'autorité la plus indiquée pour veiller avec efficacité:

1. pour le respect du secret privé et de l'intimité personnelle, auxquels toute personne a droit. Le secret privé ne pourra devenir public que dans deux cas très bien déterminés:
 - a. quand est spécifiée l'autorisation écrite de l'intéressé au bas du document que l'on rend public.
 - b. quand il y a sentence ferme d'un Tribunal.
2. pour le respect du secret professionnel, auquel sont obligées et ont droit toutes les personnes, quelle que soit leur profession.

La Justice doit donc être l'unique institution qui ait accès à la totalité des données recueillies par le réseau monétaire télématique. Le droit d'accès de l'Etat et des particuliers, sera constitutionnellement limité aux données de type analytique-statistique, c'est-à-dire, sans mention de noms ni d'identification de personnes.

Il serait également bon que, à la longue, toutes les équipes qui forment le réseau monétaire-télématique -tant les équipes matérielles que les équipes humaines- dépendent de la Justice.

Le fait que la Justice soit l'unique gardien de l'information monétaire-télématique et l'unique autorité qui ait accès en plénitude au réseau, ne signifie pas que ce droit d'accès doit s'exercer de façon indiscriminée. La loi devra prévoir que la Justice ne pourra employer l'information qu'elle garde que, seulement, en ce qui se réfère à un cas d'instruction concret. Quand un juge d'instruction aura des motifs fondés de consultations de documents monétaires en relations avec le cas qu'il instruit, ce juge, et lui seul, pourra examiner les documents relatifs à ce cas. Ces documents ne pourront être rendus publics que, uniquement, devant le Tribunal correspondant.

Cependant, il est évident que la possibilité d'une Justice neutre, objective, désintéressée, pourra paraître illusoire à beaucoup. Le cas de corruption parmi les membres de l'autorité judiciaire ne sont pas inconnus.

C'est pourquoi, il faut prendre aussi des mesures techniques concrètes qui garantissent l'indépendance réelle de la Justice par rapport à l'Etat et de tout type de pouvoir. Seule cette indépendance peut rendre confiance en la Justice comme protectrice efficace de tous les membres de la société géopolitique.

Indépendance économique: Pour l'obtenir il faut constitutionnaliser des budgets judiciaires totalement indépendants de ceux de l'Etat, fixés à un pourcentage du budget total, qui reviendrait automatiquement à la Justice, sans aucun type de discussion.

Indépendance institutionnelle: L'organe judiciaire doit être, en tant qu'institution, totalement indépendant de l'Etat. Ceci suppose, principalement, la disparition complète du Ministère de la Justice. Chaque Collège de Justice, à son niveau local et technique, et la Confédération de Collèges au niveau d'ensemble, doivent être les uniques organismes avec capacité réelle de décision et de sanction, dans le cadre de la législation établie.

Indépendance organisatrice: Basée sur les deux indépendances précédentes, la Justice peut parvenir à être réellement autogestionnée, avec pleine liberté d'organisation et de décision dans tous les domaines et tous les aspects de sa fonction spécifique: gestion, nomination, promotion, études, déontologie, élection des organes supérieurs, etc...

Quand c'est le Gouvernement qui paie, qui nomme et qui surveille, une véritable indépendance est impossible sur le terrain personnel comme sur celui des institutions.

4. Socialisation de l'information analytique-statistique.

Une seconde mesure politique indispensable pour assurer l'emploi démocratique de la facture-chèque télématique, c'est la socialisation du réseau monétaire télématique et de toute l'information analytique-statistique obtenue à travers lui. Cette mesure est l'unique garantie efficace pour pouvoir assurer que toute cette information, si importante, sur les dimensions monétaires du marché et de la société, ne soit pas monopolisée par des groupes de pouvoir factices ou officiels, pour leur propre bénéfice et au détriment de la population.

L'information est aujourd'hui l'élément décisif au moment d'agir avec efficacité et intelligence.

Les banquiers, par exemple, ont exercé efficacement leur profession, depuis fort longtemps, grâce au fait qu'ils possédaient une bonne information sur les besoins du marché à chaque moment. Cette information leur permet d'obtenir un maximum de bénéfices et d'offrir de bonnes affaires à leurs clients. Mais l'information accessible à chaque banque et à chaque banquiers a le très grave inconvénient d'être très partiel et subjectif, puisqu'elle ne couvre que certains secteurs en fonction des caractéristiques professionnelles de leurs clients, qui sont toujours en petit nombre en comparaison avec le recensement total des habitants. Si le client parvient à réaliser une bonne affaire, la banque en fait une meilleure encore, puisqu'elle n'a mis en jeu que son intelligence et son information, tandis que le client y a mis son argent -personnel ou prêté par la banque- son esprit d'entreprise, son travail et celui de ses collaborateurs.

On dit aussi que «savoir c'est pouvoir»: qui possède l'information peut l'utiliser pour obtenir un bénéfice en profitant de ceux qui ne la possèdent pas. Presque chaque fois qu'une information est maintenue secrète - ésotérique, occulte, réservée à une minorité- ce savoir dégénère en pouvoir sur et contre les personnes.

Les systèmes actuels de pouvoir à travers l'information sont très sophistiqués, parce qu'ils peuvent se servir des technologies de l'information. Dans de nombreux Etats technologiquement avancés, sont mis au point des systèmes télématiques d'identification et de contrôle policiers de la population. L'information monétaire est monopolisée par les banques, bien que chacune ne sache que ce qui se réfère à ses propres clients. Le paiement électronique va s'étendre de plus en plus et l'information sur les activités des clients sera aussi de plus en plus complète de la part des Banques.

En face de cette situation, il faut nous interroger avec clarté sur les différentes possibilités d'action:

- Ou bien nous laissons aller les choses comme elles sont, un petit nombre accueillant l'information et la majorité demeurant désinformée.
- Ou bien nous renonçons à la monétique ce qui étant donné la irréversibilité du phénomène, est pratiquement impossible et, de plus, ce serait renoncer à un progrès technique évident.
- Ou bien nous radicalisons la situation, en lui donnant une configuration totalement neuve: un système monétaire, pleinement informatif, mais qui mette à la disposition de tout le corps social, l'information ainsi obtenue; excepté les données personnelles qui demeurent protégées par la Justice.

Cette dernière alternative paraît être la plus intelligente des trois.

Ainsi, l'information procurée par le réseau monétaire télématique doit être gardée, en tout ce qui est références personnelles, par une Justice indépendante de l'Etat et de tout pouvoir de «fait» ou de «droit».

Mais l'intégration centralisée des factures-chèque une fois vidées de références personnelles, donne lieu à une analytique-statistique de secteur ou globale de toute la société géopolitique, qui peut être facilement socialisée, c'est-à-dire, mise à la disposition de toute la population, en toutes ses catégories sociales et niveaux de culture.

Cette socialisation de tout le réseau monétaire télématique et de toute l'information qu'elle a procurée, implique, dans le projet que nous présentons ici:

- a. La libre propriété et initiative privée dans la production de l'équipement technique, tant en ce qui se réfère aux machines qu'en ce qui se réfère aux programmes.
- b. L'achat de tout l'équipement nécessaire pour l'installation du réseau et son entretien, ainsi que le paiement des salaires de tous les membres des équipes techniques informatiques, intégralement à la charge du Trésor de la société géopolitique.
- c. Et le libre accès gratuit pour tout membre de la société -individuel ou collectif- à une information analytique ou statistique, de secteur ou global, produite par le réseau monétaire télématique, toujours exempte de références personnelles.

De cette façon, le réseau monétaire télématique peut se convertir en authentique patrimoine communautaire, mis à la disposition entière, libre et gratuite:

1. De toute la population en général: citoyens libres qui désirent être continuellement informés de l'évolution des magnitudes macro-utilitaires de leur contrée, commune, quartier, etc.
2. De tous les agents utilitaires: les producteurs aussi bien que les consommateurs, mais très spécialement les premiers, qui pourront ainsi agir dans le marché en meilleure connaissance de cause et, par conséquent, avec plus grande efficacité.
3. De tous les investigateurs du marché: ils compteront sur une information métrique de grande qualité pour vérifier expérimentalement leurs modèles, jusqu'à présent exclusivement théoriques.
4. Et de l'Etat, qui, comme gérant de la société géopolitique, comptera ainsi sur un instrument privilégié pour diriger et évaluer son action législative et exécutive.

La démocratisation et popularisation de toute cette information est aussi facile à organiser, à travers divers systèmes: écrans télématiques dans les édifices publics, cabinets spéciaux de consultation, écran du téléviseur domestique... Les écrans peuvent servir l'information sous forme de graphiques, d'images synthétiques qui emploieraient les formes et les couleurs, de sorte qu'il en résulterait une popularisation accessible à tout niveau de culture et à tout téléspectateur qui utilise l'écran de son téléviseur.

5. Suggestions législatives sur la transition monétaire.

La proposition théorique d'un changement de système monétaire doit être accompagnée, si elle veut être viable, d'une étude complète et objective de la manière de réaliser ce changement.

Ce n'est pas le lieu, ici, de réaliser cette étude, mais bien de donner quelques suggestions sur la manière selon laquelle pourrait se faire le pas, depuis le régime actuel de monnaie anonyme jusqu'à un régime dans lequel la facture-chèque télématique serait l'unique instrument monétaire légal.

Le premier acte de tout Etat qui voudrait adopter la facture-chèque comme unique instrument monétaire légal, doit être la suppression radicale de tous les instruments monétaires en vigueur. Il sera nécessaire de donner, au moyen d'une loi, un délai pour leur conversion en unités monétaires inscrites en un compte courant personnalisé.

Immédiatement après, devra être obligatoire, au moyen d'une loi, l'utilisation exclusive de la facture-chèque en toute transaction de marché. Aucune marchandise ne pourra changer de mains sans la facture-chèque correspondante, et inversement, aucune facture-chèque ne pourra être émise sans la transaction de marchandise correspondante. Telle est la règle fondamentale de toute la nouvelle législation monétaire. Les conséquences pratiques de cette règle sont multiples et importantes. Pour en donner quelques exemples: aucune marchandise qui ne soit pas légale, qui ne figure pas dans le catalogue de marchandises, ne pourra être achetée, ni vendue à travers la facture-chèque, puisqu'elle comporte obligatoirement le numéro du catalogue de la marchandise échangée; les cadeaux d'objets de valeur ou d'argent seront matériellement impossibles, puisque la facture-chèque identifie le propriétaire réel et légal de chacun des objets achetés¹.

Or, il est probable que cette rupture ne pourra se réaliser de façon instantanée, soit par manque de parc informatif suffisant, soit par ignorance des mécanismes de la part des usagers. De sorte que la loi devra prévoir un système de transformation progressive, en tenant compte des possibilités de chaque secteur de population considéré.

Il faut prévoir fondamentalement deux cas:

- a. Les entreprises. Quant aux entreprises, on ne devra faire, dès le début, aucune exception, puisqu'elles sont techniquement préparées à l'emploi de la facture-chèque. Tout chef d'entreprise -si individuel ou analphabète qu'il soit- doit être considéré comme une unité de production, c'est-à-dire, comme une entreprise. Par conséquent, dans ses achats de facteurs de production à d'autres entreprises, il devra obligatoirement utiliser la facture-chèque interentreprise.
- b. Pour résoudre les problèmes qui pourraient se présenter dans le cas de producteurs dénués de
- c. capacité ou très isolés, on devra organiser, par loi, des services d'aide régionaux, à la charge de la confédération locale de Banques d'Affaires ou de Caisses d'Epargne.
- d. Les consommateurs. Pour les consommateurs qui, pour des raisons culturelles ou pour préjugés du genre que ce soit ne pourraient ou ne voudraient pas, pour le moment, adhérer au paiement par facture-chèque, on pourrait établir un système de transition progressive.

En une première étape, on laissera en circulation des «billets au porteur» d'un maximum, par exemple, de 25 unités monétaires, et avec une limite de sortie du compte courant de, par exemple, 1000 unités monétaires par jour.

Parallèlement, on rendra populaire l'emploi de la facture-chèque de consommation, par exemple, à travers:

- l'établissement d'une loterie gratuite dans toute la société géopolitique, basée sur le nombre de neutralisation de chaque facture-chèque de consommation;
- la concession de facilités de crédits pour tous les commerces et industries détaillants, pour l'installation d'appareils facturateurs de plus en plus simplifiés et plus interconnectés, d'usage facile et commode, tant pour le vendeur que pour l'acheteur, par le moyen de simples carnets de compte courant.

Dans une seconde étape, quand la précédente sera assez avancée, on retirera totalement les «billets au porteur». Cependant, uniquement pour les plus récalcitrants, on pourra vendre chaque jour et seulement à la Mairie de chaque quartier ou ville, des carnets de chèques de, par exemple 1000 billets en unités monétaires et qui n'auront qu'une validité d'un jour. Ces carnets de chèques seront acquis contre une facture-chèque sur le

compte courant de l'intéressé; les billets non utilisés seront changés le jour suivant à la Mairie. Les billets utilisés seront remis à leur Banque de Commerce par le commerçant ou l'industriel détaillant qui les aura neutralisés instantanément, selon la loi, avec son propre tampon.

6. Equipes et équipements telematiques.

Un autre aspect très intéressant, au moment de mettre en pratique le système monétaire proposé, est celui des équipes humaines et des équipements matériels dont on doit nécessairement doter un tel système.

De fait, un système monétaire télématique suppose l'installation d'un réseau monétaire complet aux niveaux cités au [chapitre 6](#): niveau de centres facturateurs; niveau de centres comptables; niveau de centre géopolitique et niveau de centre géojudiciaire. Il suppose aussi l'existence d'équipes de spécialistes efficaces qui travaillent à l'élaboration et à l'amélioration des programmes d'analyse et de statistique monétaire.

La loi devra prévoir, donc, un plan cohérent et viable pour la formation de ces équipements techniques et équipes humaines.

- a. Equipements matériels. De même que l'information analytique-statistique sur le marché, les installations télématiques doivent être, à la longue, socialisées comme un patrimoine communautaire de la société géopolitique. Mais le problème pratique qui se pose en premier lieu, est celui de la constitution initiale d'un réseau suffisant pour mener à bien le système monétaire télématique. Une solution de secours, dans le cas où on ne disposerait pas de recours suffisants pour monter un réseau neuf complet, pourrait être celle de louer toutes les installations télématiques adéquates, existant déjà dans la société géopolitique considérée. Ces installations pourraient être louées dans les intervalles libres, au prix du marché libre et sans option d'achat final.
- b. Equipes humaines. Les équipes humaines chargées d'élaborer et de perfectionner continuellement les programmes monétaires, devront être financées par le Trésor de la société géopolitique. Elles devront être suffisamment rémunérées pour que l'on puisse concurrencer professionnellement.

Une question très importante qu'il faut prévoir, c'est la nécessaire triplication du centre monétaire télématique géopolitique et du centre monétaire géojudiciaire².

En effet, pour garantir la confiance que mérite le système, tant la Justice (documentation complète) que l'Etat (documentation exclusivement mercantile), chacun d'eux séparément et en vue d'être confronté, doit réaliser son autopilotage de marché et de société, grâce à trois systèmes télématiques différents et trois équipes humaines totalement indépendantes. Cet objectif pourra être atteint à mesure que l'on disposera de moyens financiers suffisants.

Ce système empêche quiconque de manipuler des données, même celui qui «gouverne les choses et commande les personnes», qui préfère ne pas implanter ce système pour pouvoir agir librement, bien que cela comporte les «escroqueries» de ses subordonnés.

7. Simplification fiscale.

Ce sujet sera traité avec plus de détails au [chapitre 11](#), cependant, il vaut la peine de signaler ici qu'une des possibilités politiques de plus grande importance qu'apporte la facture-chèque est celle d'une grande réforme fiscale.

De fait, la crainte du fisc peut être, précisément, un des motifs qui créent le plus de rejet au sujet de la proposition que nous présentons ici. Il est évident que, avec un système monétaire télématique, pleinement informatif, l'évasion et la fraude fiscale sont matériellement impossibles et, de cette manière, l'Etat peut se convertir en un maître despotique.

La proposition politique, par conséquent, doit devenir attrayante pour tout le monde, en évitant le rejet de la majorité. Dans cette perspective, l'option suivante est viable. Nous la détaillerons au [chapitre 11](#).

- Simplification fiscale: instauration d'un impôt unique consistant en un pourcentage fixe -variable chaque année selon les nécessités budgétaires à couvrir- que le client devra toujours payer sur toutes et chacune des factures-chèque émises par lui.
- Réduction imposable: tendance à la minimisation progressive du tant pour cent imposable, en fonction tant de l'impossibilité de fraude (qui occasionne une répartition beaucoup plus équitble de la charge fiscale) que de l'apparition d'autres sources alternatives de crédit et de financement communautaire (voir [chapitre 10](#)).

Notes:

¹On devra créer une institution spécialisée qui étudie les demandes de donations de valeurs matérielles ou monétaires et concède, raisonnablement ou non, la possibilité de réalisation et de législation de la donation.

²Le triple réseau télématique d'autocontrôle mutuel est courant en tout pilotage automatique moderne de bateau ou d'avion.

Le réseau n. 1, le plus moderne, donne les ordres, sauf s'il existe une contradiction flagrante avec les paramètres maniés par les deux autres réseaux. Dans ce cas, le réseau n. 2 prend la relève autocontrôlé par le réseau n. 3, etc. Ce mécanisme donne le temps de réviser et de réparer le réseau n. 1. Comme les trois réseaux sont de constructions différents (hardware) et que ses «logiciels» (software) sont le fruit intellectuel inerte de différentes équipes d'analystes-programmateurs, il est pratiquement impossible à personne, même à un supertechnicien, de commettre une erreur synchroniquement dans les trois processus.

C. Systeme monetaire rationnel et mesure du marche.

Chapitre 8. Mercometrie et mercologie.

1. [Objectifs de ce chapitre.](#)
2. [L'economie actuelle est-elle une science experimentale?](#)
3. [Conceptualisation et delimitation de l'objet d'etude.](#)
4. [Verification experimentale.](#)
5. [Statistique et statistiques.](#)

1. Objectifs de ce chapitre.

La réforme monétaire proposée entraîne des conséquences très importantes au point de vue de la connaissance scientifique du marché.

Dans ce chapitre nous essaierons de voir comment, au moyen de la facture-chèque télématique comme unique instrument monétaire légal, il est possible de convertir définitivement le marché monétaire en «objet d'étude scientifique».

2. L'economie actuelle est-elle une science experimentale?.

Le caractère scientifique de ce que nous appelons aujourd'hui économie est certainement très discuté. Les économistes eux-mêmes ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur la question de reconnaître ou non à l'économie un statut scientifique.

Les positions sont divergentes, mais la question de fond est le critère que l'on choisit pour distinguer ce qui est science de ce qui ne l'est pas. Ainsi, ceux qui assument un critère rigoureux, ceux qui renvoient toute science à la condition d'une sérieuse vérification expérimentale, admettent que l'économie, au jour d'aujourd'hui, n'a rien de scientifique. Tandis que ceux qui admettent des critères plus larges affirment que l'économie est une science.

D'après une vision rigoureuse, qui est celle que nous défendons ici, la science peut se définir comme cognition empirique-phénoménologique pro-experimentale, cela signifie que toute discipline scientifique comporte, au minimum, l'obligation de remplir les conditions suivantes:

- a. Observation qualitative des phénomènes observés;
- b. séparation analytique de prévalences (valeurs privilégiées) dans les phénomènes étudiés;
- c. quantification et calcul de ces prévalences;
- d. postulation d'hypothèses de travail, en fonction des résultats obtenus dans l'analyse et le calcul antérieurs;
- e. vérification expérimentale des hypothèses: des faits nouveaux réels doivent prouver la validité (confirmation) ou l'invalidité (infirmation) des hypothèses proposées pour expliquer la réalité empirique du marché.

Si nous adoptons ce critère, le premier problème à résoudre est celui de savoir pourquoi l'économie n'est pas actuellement une discipline scientifique.

Ce problème se situe, évidemment, dans le contexte plus large de la scientificité des «sciences sociales» (comme nous l'avons déjà dit dans la préface). Les deux causes principales de la carence actuelle de rigueur scientifique dans ce domaine sont, répétons-le, les deux faits suivants:

- a. L'idéologie qui s'est infiltrée, favorisée par le manque de précision et d'univocité sémantique, génère des confusions et des équivoques, des conflits insolubles entre concepts sans aucune base empirique, et mène uniquement à des voies sans issue.

- b. Le manque d'instruments de mesure exacts et précis empêche la vérification expérimentale des hypothèses et des modèles élaborés pour l'explication des phénomènes.

Dans les paragraphes suivants, nous verrons comment surmonter cette situation.

3. Conceptualisation et delimitation de l'objet d'étude.

La discipline qui reçoit le nom d'«économie» comprend actuellement un conglomérat de connaissances approximatives et d'hypothèses peu vérifiées, sans aucune définition rigoureuse qui leur donne unité, et sans que leur champ d'application se trouve dûment délimité.

La division de l'économie en distinctes parties et différentes branches, ainsi que l'importance relative de celles-ci, est une question incontestablement idéologique, puisqu'elle varie selon les divers auteurs et les différentes écoles. Il en est de même de la définition des concepts élémentaires.

Pour faire face à cette situation, il faut parvenir à définir avec précision et univocité quelques concepts basiques, de caractère purement phénoménique, sans recourir à des idéologies qui confondent les phénomènes avec les idéaux. C'est ce que nous avons essayé de faire dans le [premier chapitre](#) de cet essai. Comme on l'a vu, au lieu de parler d'une «économie», nous parlons d'un utilitarisme, entendu comme «système de production et de distribution de biens utilitaires dans le cadre d'une communauté quelconque» et, au lieu de traiter d'une discipline «économique», nous parlons d'anthropobiophysique utilitaire.

Dans le cas des systèmes utilitaires en vigueur dans le «monde civilisé», l'anthropobiophysique se concrète en mercologie, et plus spécifiquement en «mercologie monétaire», puisque ces systèmes se caractérisent par l'omniprésence d'un marché médiatisé par un système monétaire.

Ainsi, l'objet d'étude de la science mercologique ce sont les marchés monétaires, définis comme «ensembles d'échanges monétaires élémentaires dans un espace-temps donné». Autour de cet axe phénoménique central peuvent se structurer les multiples branches spécialisées -de secteurs, appliquées, institutionnelles, macro/micro-mercantiles,etc...- de la discipline.

Pour ce qui se rapporte au terme «économie», si riche de significations, nous le réservons ici spécialement pour nommer, en accord avec son sens originaire, une certaine stratégie d'équilibre de marché, c'est-à-dire, une technologie mercantile dont il sera traité plus loin. (Voir [chapitre 10](#) et [12](#)).

4. Vérification expérimentale.

L'autre condition indispensable à toute discipline qui se veut scientifique, c'est la vérification expérimentale de ses énoncés hypothétiques.

Malgré sa haute valeur théorique, un raisonnement déductif pur -comme celui qui a prévalu pendant longtemps et qui continue encore aujourd'hui en mercologie- ne peut générer autre chose que des explications totalement arbitraires, s'il n'y a pas un contact exhaustif et permanent avec la réalité des phénomènes concrets qu'il prétend expliquer.

Au contraire, toute discipline qui veut obtenir des résultats efficaces et non purement spéculatifs, doit être réaliste, c'est-à-dire, qu'elle doit se référer à des phénomènes concrets de facile observation et quantification, élément par élément. Les concepts utilisés doivent être opératifs, c'est-à-dire, facilement identifiables avec la réalité phénoménique.

Et, ensuite, cette discipline doit pouvoir vérifier si ses énoncés s'accommodent aux faits réels, c'est-à-dire, qu'elle doit revenir «sur le champ de bataille» des phénomènes dont elle est partie, pour passer l'épreuve de la vérification expérimentale. Mais cette vérification expérimentale est uniquement possible si les phénomènes, objet d'étude, sont suffisamment quantifiés. Sans quantification exacte, il ne peut y avoir d'expérimentation vérificatrice.

Si l'on applique tout cela à notre objet d'étude -le marché monétaire- on constate immédiatement que le facture-chèque télématique est, actuellement, un élément indispensable pour donner à la mercologique la discipline scientifique expérimentale. En effet, le système monétaire est, comme nous l'avons déjà dit, le système métrique précis qu'il est possible de fixer et de quantifier les phénomènes élémentaires, pour la vérification expérimentale de toute hypothèse émise. Grâce à la facture-chèque télématique, les phénomènes élémentaires du marché, les échanges monétaires élémentaires, peuvent être exactement mesurés et documentés, constituant ainsi une véritable mercométrie, base indispensable de toute mercologique expérimentale postérieure.

5. Statistique et statistiques.

Grand nombre de modèles que font aujourd'hui les économistes sur le marché ou sur des aspects concrets de la vie utilitaire, prennent une forme quantitative. Mais l'inexistence d'un système métrique adéquat rend impossible leur vérification expérimentale, de sorte que ces modèles demeurent simple théorie.

Un des recours les plus courants dans l'investigation mercologique actuelle est constitué par la statistique¹. La statistique est une science mathématique qui permet d'inférer, avec un degré de probabilité donné, la valeur de certains paramètres considérés dans une population, à partir de la connaissance exhaustive de paramètres dans une partie réduite sélectionnée de cette population. La statistique permet, donc, d'extrapoler les données fragmentaires aux données générales, dans la marge de probabilité choisie.

On emploie la statistique avec de très bons résultats dans de nombreuses sciences. Mais dans le cas de la mercologie, se pose un problème qu'il faut résoudre. Le problème n'est pas celui de la légitimité de la statistique: il ne s'agit pas de se demander si l'on peut faire ou non une inférence statistique -puisque son utilité est suffisamment démontrée- mais plutôt de s'interroger sur la garantie qu'offrent les données fragmentaires d'où l'on part.

Chaque fois que l'on parle de phénomènes monétaires, il faut dire que, tant que le système monétaire ne sera pas rationalisé et converti en un authentique système métrique scientifique, la garantie qu'offrent les valeurs fragmentaires sera très douteuse, et, par conséquent, la déduction statistique écouvera par sa base même.

La facture-chèque télématique est donc un instrument indispensable pour garantir l'exactitude de la captation des phénomènes marchands-monétaires que l'on observe et que l'on veut, ensuite, généraliser statistiquement.

Mais il faut observer que l'existence d'une mercométrie -d'une comptabilité globale comme celle qu'on peut obtenir par la centralisation, selon des programmes adéquats, du réseau télématique monétaire- fera que, en beaucoup de cas, la relation statistique-inférence citée est réservée à de nouveaux problèmes, puisque les valeurs des paramètres monétaires considérés dans la population deviendront une donnée connue avec exactitude et garantie très grandes (uniquement avec la source d'erreur imputable au système télématique lui-même).

Cette centralisation comptable de l'activité marchande-monétaire sera analysée avec plus de détails dans le [prochain chapitre](#).

Note:

¹Il faut bien distinguer la statistique (technique mathématique) et les statistiques (collections de données quantifiées).

Chapitre 9. Comptabilité globale du marché.

1. [Objectifs de ce chapitre.](#)
2. [La facture-cheque telematique comme multicapteur automatique des phenomenes elementaires du marche.](#)
3. [L'omnicomptabilite analytique-statistique du marche.](#)
4. [Niveaux de centralisation comptable.](#)
5. [Dynamique mercantile et structure de l'omnicomptabilite.](#)

1. Objectifs de ce chapitre.

Dans ce chapitre, on essaiera de démontrer que la facture-chèque télématique, au moyen de la statistique exacte et continue qu'elle procure, peut donner lieu à une comptabilité monétaire de grande utilité scientifique et politique.

2. La facture-cheque telematique comme multicapteur automatique des phenomenes elementaires du marche.

Les phénomènes du marché -les échanges- sont des phénomènes bien concrets. Mais quand ils sont médiatisés par un système monétaire -et ils se convertissent ainsi en échanges monétaires élémentaires- ils acquièrent une nouvelle dimension qui est numérique-abstraite. Dans un système monétaire rationnel, cette nouvelle dimension est captée de façon automatique et en toute exactitude, à travers ce que nous avons appelé facture-chèque télématique.

En effet, la facture-chèque est, entre autres choses, un document métrique qui enregistre un acte mercantile élémentaire, avec toutes ses multiples prévalences; c'est ce que nous appelons un multicapteur.

L'ensemble des données ainsi captées constitue un riche matériel qualitatif et quantitatif qui peut servir de base pour la connaissance précise du marché.

3. L'omnicomptabilite analytique-statistique du marche.

L'intégration centralisée et automatique de toute l'information procurée par chacune et toutes les factures-chèque émises en chaque espace-temps considéré donne lieu à une «mesure, analyse, et statistique (toujours selon le traitement du programme de cette information) continues et dynamiques du marché monétaire» que nous appellerons omnicomptabilité mercantile.

Cette omnicomptabilité peut être de grand intérêt pour toute la population: politiciens, chefs d'entreprise, juges, professionnels libéraux, citoyens en général. C'est précisément ce genre d'information -toujours avec omission des données personnalisées- qu'il faut socialiser, en suivant les normes déjà commentées au [chapitre 7](#).

Les programmes d'analyse et de statistique comptables devront être les plus complets possible. Il convient d'utiliser les techniques comptables existantes; si, au début, cela n'est pas technologiquement possible, on peut établir des critères de priorité pour parvenir, peu à peu, à atteindre tous les domaines, aspects, secteurs du marché.

L'exercice ou période comptable considérée peut être réduite progressivement en fonction des possibilités technologiques du réseau monétaire télématique.

4. Niveaux de centralisation comptable.

Si l'on veut obtenir des résultats efficaces dans la direction économique de la société, il est évident que la centralisation du réseau télématique doit englober la totalité de la société considérée, afin de connaître les magnitudes macro-mercantiles.

Mais cette centralisation comptable -qui est abstraite et, par conséquent, ne suppose pas de centralisation politique ni d'aucun autre genre- doit se réaliser par étapes successives, qui pourraient être les suivantes.

- a. Niveau des établissements comptables¹: chaque établissements comptable, après avoir transmis à la Justice toute l'information contenue dans les factures-chèque signées par ses clients, pourra réaliser les statistiques et analyses de l'ensemble exclusivement mercantile représenté par ces factures.
- b. Les établissements comptables enverront ces résultats partiels aux centres de secteur géopolitique supérieur -communes, et de celles-ci aux régions, etc...- chacun d'eux réalisera l'intégration au niveau local correspondant.
- c. Finalement, la centralisation globale pourra être réalisée au niveau de société géopolitique (voir schéma n. 1).

5. Dynamique mercantile et structure de l'omnicomptabilité.

La tâche d'organiser en détail la structure de l'omnicomptabilité proposée, ainsi que les programmes télématiques qui doivent la réaliser, doit être remise à des techniciens et experts dans la matière.

Cependant, nous pouvons esquisser déjà ici quelques bases générales, quelques indications qui proviennent de la simple observation du marché, puisque l'analyse formelle de celui-ci doit répondre nécessairement et s'adapter le plus possible aux processus et aux caractéristiques des phénomènes qui se déroulent chaque jour au sein de ce marché.

Dans une première approche analytique qui essaie de refléter le marché dans sa réalité et sa complexité dynamique et continue, nous pouvons considérer le marché monétaire -ou échange de marchandises à travers des conventions monétaires- comme une réalité dans laquelle confluent les éléments suivants:

- a. Les marchandises (produites ou productrices), objets passifs de l'échange.
- b. Les agents du marché, sujets actifs de l'échange.
- c. Les échanges de marchandises, phénomènes très concrets, mais médiatisés par une convention abstraite qui empêche d'assigner à chaque marchandise échangée une valeur mercantile déterminée (prix ou salaires).
- d. Le système monétaire qui est la convention abstraite que les agents du marché acceptent et utilisent pour rendre plus agiles leurs échanges.

Ces éléments sont intimement liés entre eux; aucun n'existe par lui seul, au contraire, ils n'existent qu'en fonction de tous les autres et, par conséquent, leur distinction est purement analytique. Mais cette analyse est absolument nécessaire:

- si nous voulons donner une interprétation scientifique du marché, obtenant grâce à elle une pratique qui lui donne le maximum d'efficacité;
- et si nous voulons obtenir des lois qui rendent légales des normes rationnelles d'action mercantile et qui puissent favoriser et développer le marché en chacun de ses éléments et secteurs réels.

Chaque combinaison différente de marchandises et d'agents donne lieu à un genre d'échange élémentaire bien déterminé. Si nous réalisons une classification des principaux types d'échanges, nous pourrions parvenir à distinguer dans le marché de grands cycles fort intéressants pour l'interprétation pratique du marché.

- 1. Cycle de la production².
 - 1.1. Sous-cycle de la «production et commerce en gros».
 - 1.2. Sous-cycle de la «production de biens d'investissement».
 - 1.3. Sous-cycle des «commerces et industries au détail».

- 2. Cycle de la consommation.

Une explication plus concrète de tous les éléments et cycles mercantiles, ainsi que des implications pratiques de leur distinction se trouvera dans l'annexe suivante.

Notes:

¹Banques d'Affaires et Caisses d'Épargne.

²Il faut tenir compte de ce que la production de toute entreprise moderne est de valeurs exclusivement prix-mercantiles.

Annexe au chapitre 9.

Selon ce qui a été dit dans le [paragraphe 5 du chapitre 9](#), on considèrera le marché comme une réalité complexe dans lequel confluent des agents et des marchandises pour donner lieu à des échanges, médiatisés par un système monétaire, et structurés en cycles et sous-cycles principaux.

Tous ces éléments seront examinés avec plus de détails dans la suite.

- I. Les marchandises. Les marchandises sont des biens utilitaires en tant qu'échangés dans un marché. Elles sont, donc, l'objet passif de tout échange essentiel dans le marché. On peut considérer deux classes fondamentales de marchandises:
 - a. Les marchandises productrices. Ce sont ce qu'on appelle «facteurs actifs de production», ou «agents productifs» ou «marchandises productrices» et nous pouvons les définir comme ces forces qui, au sien d'une entreprise, collaborent à la production de biens utilitaires. Il s'agit certainement d'authentiques marchandises -au moins à partir d'un certain moment historique- parce que leurs propriétaires les cèdent en échange d'une rémunération qui est appelée génériquement salaire. Dans le marché actuel, les marchandises productrices qui collaborent au processus productif d'une entreprise -et sont rémunérées par elle- peuvent se sous-diviser selon les catégories suivantes.
 1. L'entreprise elle-même, comme telle, qui s'autorémunère en percevant des bénéfices résiduels totaux. Il faudra décompter de ceux-ci les dividendes que l'entreprise assigne légalement à ses actionnaires. La rétribution de l'entreprise est, donc, constituée par les réserves qui sont alimentées par les bénéfices.
 2. Le travail acquis par l'entreprise contre les salaires proprement dits, payés tant à l'équipe des travailleurs qu'à l'équipe dirigeante (direction ou staff).
 3. Le capital acquis par l'entreprise:
 - contre les dividendes proportionnels à la partie des bénéfices qui sont distribués aux actionnaires, s'il s'agit de capital participant à l'entreprise;
 - contre des intérêts fixes, s'il s'agit de capital non participant à l'entreprise (obligations, billets à ordre, crédits, prêts, hypothèques, etc.).
 4. L'invention acquise par l'entreprise, soit contre un seul paiement, soit contre des royalties, soit d'après un contrat mixte. Il est probable que les quatre facteurs (privés) de production que nous venons de détailler ne seront pas acceptés immédiatement comme tels. Les manuels et les traités classiques d'économie, par exemple, ne reconnaissent que les trois suivants: travail, capital et ressources naturelles. La relation de facteurs actifs de production que nous présentons ici répond, simplement, à une volonté de pragmatisme: ce qui est rémunéré par l'entreprise sera considéré comme facteur de production. L'entreprise, en tant que perceptrice de bénéfices, et l'inventeur, en tant que perceuteur de royalties, doivent, donc, être considérés comme facteurs de production. Remarquons qu'ils sont tous bien définis et personnalisés: «La production est un labeur de l'homme». Pour ce qui se réfère aux ressources naturelles, et très spécialement à la terre, ils seront considérés ici, non comme facteurs actifs de production, mais comme facteurs passifs, marchandises produites que l'homme transforme en labeur de production de nouvelles marchandises produites. (Voir schéma n. 2).
 - b. Les marchandises produites. Les marchandises produites (objets inertes, êtres serviles, services utilitaires) sont des biens utilitaires obtenus par l'action transformatrice de matières premières que réalisent les marchandises productrices. En relation avec la place qu'elles occupent dans les processus productifs, on peut les classer comme suit:
 1. Marchandises socialement non finies. Ce sont celles qui n'ont pas encore épuisé leur vie mercantile et qui doivent demeurer dans le marché pour l'un des motifs suivants:
 - parce qu'elles sont achetées par une entreprise dans le but de les transformer et de les revendre à une autre entreprise; il s'agit, alors, de marchandises technologiquement et socialement non finies que nous appellerons marchandises de production courante;

- parce qu'elles sont achetées par une entreprise qui les utilisera instrumentalement dans ses processus de production; il s'agit, alors, de marchandises technologiquement finies mais socialement non finies, que nous appellerons couramment marchandises d'investissement.
 - parce qu'elles sont achetées par une entreprise du type commerce ou industrie au détail, pour les vendre aux consommateurs; il s'agit, alors de marchandises technologiquement finies et socialement non finies, que nous appellerons marchandises destinées à la consommation.
2. Marchandises socialement finies. Ce sont celles qui épuisent leur vie mercantile, étant donné qu'elles sont achetées par le consommateur, qui ne réalisera plus aucune transaction avec elles, mais qui les consommera simplement (voir schéma n. 3).
- II. les agents du marché. Les agents actifs de l'échange -les sujets qui échangent- se classifient aussi en fonction du type de marchandises qu'ils échangent. On peut considérer les classifications suivantes:
- a. Entreprises, qui acquièrent et vendent des marchandises produites socialement non finies et achètent des marchandises productrices en échange d'un salaire.
 - b. Producteurs (y compris les entreprises), qui échangent leurs marchandises productrices contre un salaire.
 - c. Consommateurs, qui acquièrent des marchandises socialement finies aux commerces et aux industries au détail.
- III. Les cycles du marché. De toutes les classifications considérées jusqu'à présent découle une analyse facile du marché d'ensemble avec les cycles suivants basés sur le type de transaction effectué, toujours en référence avec les marchandises produites:
- a. Cycle de la production, dans lequel sont compris tous les échanges de marchandises produites socialement non finies, et qui se décomposent en :
 1. Sous-cycle de la production et commerces en gros, qui comprend tous les échanges de marchandises de production courante.
 2. Sous-cycle de production d'investissement, qui comprend tous les échanges de marchandises d'investissement utilitaire.
 3. Sous-cycle de commerces et d'industries au détail, qui comprend tous les échanges de marchandises destinées à la consommation.
 - b. Cycle de consommation, dans lequel sont compris tous les échanges de marchandises produites socialement finies, c'est-à-dire, les échanges effectués entre commerces et industries détaillants et les consommateurs. Il faut considérer aussi un autre cycle mercantile: le cycle du commerce extérieur, qui ne s'explique pas uniquement par le type d'échange effectué -puisque'il comprend des échanges de tout type de marchandises- mais, principalement, par le destinataire commercial (acheteur ou vendeur), qui dans ce cycle est toujours extérieur à la propre société géopolitique.
- IV. Implications pratiques.
- Comme nous l'avons déjà dit au [chapitre 9](#), l'analyse des divers éléments et cycles du marché répond à une volonté de clarification maxima phénoménologique, pour une connaissance scientifique plus rigoureuse et pour une pratique politique plus efficace. Il faut rappeler ici que la connaissance exacte de chacun de ces éléments et cycles n'est possible qu'à travers l'implantation de la facture-chèque télématique comme unique instrument monétaire légal et réel. Le système monétaire est un des éléments clef dans le marché, et si l'on n'en fait pas référence dans cette annexe, c'est parce qu'on donne pour supposé tout ce que l'on a dit dans les chapitres antérieurs sur ce sujet. Il est temps maintenant d'exposer quelques-unes des incidences techniques de l'analyse effectuée. La claire distinction des éléments, processus et réalités mercantiles rend possible, en effet, une organisation technique du marché plus efficace en fonction de chaque option politique considérée. Nous exposerons ensuite quelques-unes des normes dans lesquelles peut être impliqué tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Les motivations de fond pour ces normes, c'est-à-dire, l'option politique qui les inspire, ne seront pas explicitées ouvertement, puisque cette question constituera le thème d'un autre volume. On décrira, donc, la norme proposée d'un point de vue exclusivement technique et limité à des types de factures-chèque, à des statuts d'agents mercantiles, à des classes de comptes courants et à des catégories d'établissements comptables.

- a. Différenciation légale de types de factures-chèque. Les types distincts d'opérations monétaires impliqués dans les différents cycles mercantiles et la variété des agents réclament, pour une plus grande commodité et simplification des organes télématiques, que deviennent légaux divers modèles de factures-chèque télématiques pour chaque type d'opération monétaire. Cette différenciation sera très facile à mettre en pratique à travers des codes numériques, des couleurs, etc (le papier et les formats standardisés) et elle comportera les divisions suivantes:
- 1. Facture-chèque d'achat-vente de marchandises produites.
 - 1.1. Factures-chèque interentreprises, c'est-à-dire, d'achat-vente de marchandises socialement non finies, entre deux entreprises (cycle de la production).
 - Factures-chèque d'achat-vente de marchandises de production courante (sous-cycle de la production et commerces en gros);
 - Factures-chèque d'achat-vente de marchandises d'investissement (sous-cycle de production d'investissement);
 - Factures-chèque d'achat-vente de marchandises destinées à la consommation (sous-cycle de la production pour la consommation, c'est-à-dire, achats des commerces et industries au détail aux grossistes).
 - 1.2. Factures-chèque de consommation, c'est-à-dire, d'achat-vente de marchandises socialement finies, entre un commerce ou une industrie au détail et un consommateur (cycle de consommation).
 - 2. Factures-chèque d'achat-vente de marchandises productrices. Il s'agit des factures-chèque salariales entre une entreprise et les marchandises productrices acquises par elle. Ces factures-chèque ne s'établiront pas marchandise par marchandise, mais chaque entreprise les fera globales, pour toutes les marchandises productrices qu'elle aura achetées, durant une période considérée. Elles auront, donc, la forme de feuille de paie du personnel, dans laquelle sera consignée la totalité des rémunérations que l'entreprise doit rendre effectives. Ces factures-chèque-feuilles de paie seront transmises à la Confédération Générale des établissements comptables, qui distribuera les salaires entre les comptes courants des salariés bénéficiaires. Il faut aussi ajouter que tous ces types de factures-chèque doivent être dûment différenciées, selon qu'il s'agisse d'achats-ventes dans le commerce intérieur de la société géopolitique ou bien d'achats-ventes au niveau extérieur (voir schéma n. 4).
- b. Différenciation légale de statuts d'agents mercantiles. La loi reconnaît uniquement les types suivants d'agents mercantiles:
0. Les entreprises (simples productrices): elles achètent des marchandises productrices et des marchandises produites qu'elles combinent et transforment pour l'obtention de nouvelles marchandises produites qu'elles vendront.
 1. Les producteurs-consommateurs: ils vendent à une entreprise leur marchandise productrice et, avec le salaire obtenu, ils peuvent participer comme acheteurs au cycle de consommation.
 2. Les simples consommateurs qui n'ont aucune marchandise productrice échangeable dans le marché de production¹. A ces agents, simplement consommateurs, la société géopolitique leur reconnaît des salaires de solidarité sociale, grâce auxquels ils pourront participer au cycle de consommation comme acheteurs; ce sera là leur unique intervention dans le marché. Les statuts sociaux de chacun de ces agents mercantiles devront être très bien définis par la loi, afin qu'aucune ambiguïté ne soit possible (voir schéma n. 5).
- c. Différenciation légale de types de comptes courants. Pour une plus grande clarté mercantile et sociale des statuts nommés, les différentes opérations monétaires -représentées par les factures-chèque correspondantes- se réaliseront aussi à travers des types bien définis de comptes courants et uniquement à travers eux. Les différents types de comptes courants que l'on pourra ouvrir dans un établissement comptable, sont au nombre de trois:
0. Comptes courants de production (uniquement dans des Banques d'Affaires): ce sont les comptes courants des entreprises adonnées à la production. Toutes les opérations

interentreprises et le paiement des salaires privés, (comme nous l'avons dit) se réalisent à travers un de ces comptes courants. Chaque entreprise peut en ouvrir autant qu'elle le voudra ou qu'il lui conviendra.

1. Comptes courants d'épargne de production: ce sont les comptes courants dans lesquels les professionnels utilitaires (c'est-à-dire, travailleurs, capitalistes, chefs d'entreprise, inventeurs) versent leurs rémunérations salariales-privées, payées par l'entreprise: salaires, intérêts, royalties et bénéfices respectivement. Selon qu'un professionnel utilitaire reçoive une rémunération unique salariale-privée ou qu'il en reçoive plus d'une, on distinguera:
 - comptes courants d'épargne de production unisalariale (seulement dans les Caisses d'Epargne).
 - comptes courants d'épargne de production multisalariale (seulement dans les Banques d'Affaires). Aussi bien dans un cas que dans l'autre², les opérations que l'on pourra réaliser à travers un compte courant d'épargne de production sont uniquement les deux suivantes:
 - investir un capital, moyennant le contrat adéquat, soit avec une Banque d'Affaires, soit directement avec une entreprise (si celui qui investit est un unisalarie, en touchant les intérêts, il se convertira en multisalarie et il devra annuler son compte courant d'unisalarie et en ouvrir un de multisalarie);
 - virer la somme que l'on désire au «compte courant d'épargne de consommation» que nous expliquons à la suite.
 2. Comptes courants d'épargne de consommation (seulement dans les Caisses d'Epargne): ces comptes courants peuvent être alimentés, uniquement et exclusivement, par:
 - pouvoir d'achat d'origine privée, procédant des comptes courants d'épargne de production;
 - pouvoir d'achat d'origine communautaire, procédant des «salaires de solidarité sociale» légiférés³. (Voir schéma n. 6). A partir d'un compte courant d'épargne de consommation, quelle que soit l'origine -privée ou communautaire- de son pouvoir d'achat, ne peuvent se réaliser que des opérations d'achat-vente de marchandises finies: c'est-à-dire, de consommation. En aucun cas, on pourra pas non plus virer des sommes de ce compte courant à un autre.
- d. Différenciation légale de types d'établissements comptables. Finalement, il faut considérer aussi comme nécessaire la distinction radicale des deux types d'établissements comptables, étant donné leurs caractéristiques et leurs fonctions très divergentes. Cette distinction se situe dans le contexte plus ample de la distinction entre «société utilitaire» et «société libérale» (Voir [chapitre 14](#)). Banques d'Affaires et Caisses d'Epargne se différencient radicalement par les types de services et de fonctions que, selon la loi, ces établissements peuvent offrir à la société utilitaire et par les types de rémunération qu'ils recevront pour ces services.
0. Les Banques d'Affaires. Ce seront des entreprises utilitaires, comme toute autre, spécialisées dans l'offre de «services comptables» à toutes les autres entreprises non comptables, mais leurs services se limiteront uniquement et exclusivement au cycle de la production. En effet, comme nous l'avons déjà vu, dans les Banques d'Affaires ne peuvent s'ouvrir que des «comptes courants de production» (des entreprises) et «comptes courants d'épargne de production multisalariale» (des professionnels utilitaires multisalarieés). Cela veut dire qu'elles gèrent seulement un pouvoir d'achat appartenant au cycle de la production et qu'elles ne pourront jamais gérer un pouvoir d'achat appartenant au cycle de la consommation. Les services offerts par les Banques d'Affaires seront fondamentalement les suivants:
 - en premier lieu, elles administrent la gestion des comptes courants cités plus haut et pour cela elles recevront du Trésor une commission convenue entre la Corporation des Banques d'Affaires⁴ et les autorités monétaires de l'Etat. Il faut signaler ici que les professionnels utilitaires multisalarieés devront se

constituer, pour la perception de leurs multiples entrées, en entreprise, sous forme juridique de «société par actions», soit unindividuelle, soit multiindividuelle, de manière que tous les clients des Banques d'Affaires soient, par loi, des entreprises.

- en second lieu, et ceci constituera leur travail et leur négoce principal, les Banques d'Affaires pourront s'adonner au négoce spécifiquement bancaire de la «capitalisation»: c'est-à-dire, la conversion de l'épargne accumulée dans les comptes courants, en capital utilisable dans le cycle de production. En effet, depuis toujours, les Banques se sont adonnées à pouvoir le marché du «pouvoir d'achat» qui lui manque, en chaque espace-temps, concret, pour qu'il puisse continuer ou augmenter ses processus productifs. Ce pouvoir d'achat vendu au cycle de la production reçoit, à proprement parler, le nom de «capital». Les Banques «produisent du capital» moyennant une série de techniques et procédés bancaires: prêts, escompte de lettres, etc, que, comme nous l'avons déjà vu, au [chapitre 4](#), supposent toujours une «invention d'argent» sur les dépôts effectués par les clients. Mais, comme nous le dirons plus loin, la socialisation de tous les soldes positifs des livres comptes courants rend impossible pour les Banques d'Affaires de «capitaliser» sur ces soldes, sur ces «recours étrangers». De sorte que les banques d'Affaires devront limiter leur «invention d'argent» uniquement et exclusivement aux capitaux et réserves propres et aux sommes qui, provenant de comptes courants, seront déposées à terme, c'est-à-dire, cédées à la Banque contractuellement et explicitement dans un but de capitalisation. Ces dépôts à terme dans Banques d'Affaires ne seront pas socialisés.
 - finalement, les Banques d'Affaires se chargeront, commissionnées par l'Etat, de la distribution des «crédits communautaires à l'investissement». (Voir [chapitre 12](#)), et pour ce service, elles recevront, pour chaque crédit concédé, l'intérêt bancaire normal, (disons d'avance que les crédits communautaires à l'investissement impliquent un intérêt double de l'intérêt bancaire ordinaire).
1. Les Caisses d'Epargne. Elles s'adonnent au service de la société utilitaire, mais seulement dans le cycle de la consommation. Puisque le cycle de la consommation est socialement globalisant, c'est-à-dire, qu'il inclut tous les membres de la société géopolitique, il convient de donner aux Caisses d'Epargne un Statut Libéral: leurs services ne seront pas rémunérés directement par leurs clients, mais ils seront gratuits et financés par la communauté à travers des «salaires et budgets» de solidarité sociale correspondants (voir [chapitre 12](#)). Le principal service des Caisses d'Epargne, c'est la gestion des «comptes courants d'épargne de production unisalariale» et des «comptes courants d'épargne de consommation». Mais, en plus de ce service proprement utilitaire, les Caisses d'Epargne ont pour but des fonctions sociales non-utilitaires, en relation directe avec la vie sociale de chacune des personnes inscrites en elles. Ainsi, donc, les Caisses d'Epargne -localement structurées par quartiers et confédérées au niveau de la société géopolitique- serviront de «registre civil»: tout citoyen sera inscrit dans la Caisse d'Epargne de son quartier; en elle, on lui ouvrira immédiatement un «compte courant d'épargne de consommation» avec un numéro télématique qu'il conservera toute sa vie et qui l'identifiera dans toutes ses activités sociales. Les Banques d'Epargne se chargeront de l'expédition, conservation et archive de tous les autres documents nécessaires dans la société civilisée: carnet sanitaire, livre de scolarité, papiers de la voiture, etc, tous ceux-ci avec le même numéro télématique antérieur. La totalité des services sociaux et informatifs qu'elles réaliseront seront complètement gratuits (Voir schéma n. 7).

¹C'est le cas, par exemple, de tous les professionnels et collectifs libéraux et de toutes les personnes actuellement marginées, pur raison d'argent, qui sont considérés comme totalement exclus du marché de production.

²Cette distinction se fait afin de savoir, à tout moment, combien il y a d'unisaliés dans la société géopolitique; et cela, parce qu'un des objectifs sociaux proposés est, précisément, la disparition de cette catégorie de professionnels utilitaires: les unisaliés. Ceci sera possible grâce au développement de l'autogestion, qui implique la participation du travailleur aux bénéfices de l'entreprise.

³Les comptes courants d'épargne de consommation des professionnels utilitaires seront alimentés simultanément par deux types de pouvoir d'achat, puisque, en plus de leur rémunération salariale-privée, ils recevront un salairé de solidarité sociale (sss) de type général. (Voir [chapitre 12](#)); par contre, les personnes non utilitaires auront, en vertu du principe de totale solidarité, un compte courant d'épargne de consommation alimenté exclusivement par un pouvoir d'achat d'origine communautaire. Comme nous le verrons au [chapitre 12](#), ces personnes sont: les individus sans profession libérale ni travail utilitaire, pour raison quelconque; les familles -indépendamment des entrées salariales de leurs membres-; les professionnels libéraux, les institutions libérales, les associations libres de citoyens sans but lucratif; tous ceux-là sont de simples consommateurs, en opposition aux professionnels utilitaires qui sont des producteurs-consommateurs.

⁴Comme on l'explique au [chapitre 14](#), toutes les entreprises utilitaires seront obligées à se réunir en corporation.

Chapitre 10. Une hypothèse sur la stratégie de marché intérieur.

1. [Objectifs de ce chapitre.](#)
2. [Enonce general de l'hypothese.](#)
3. [Approche d'une formulation en style algebrique de l'hypothese et de la strategie qui en est la consequence.](#)
4. [Strategie réelle du marché intérieur.](#)
5. [Socialisation du bien commun mercantile.](#)

1. Objectifs de ce chapitre.

Au [chapitre 2](#), nous avons dit que le système monétaire est l'instrument d'une fonction extrêmement importante: la stratégie qui équilibre le marché.

L'équilibre du marché auquel nous nous référons, est celui que l'on obtient quand au volume prix-mercantile total (marchandises produites exprimées par leurs prix), correspond une masse monétaire de finance active (achats réels de ces marchandises) exactement égale. Cela signifie, simplement, que toutes les marchandises produites ont été vendues, qu'il n'y a ni excédents ni déficits de production.

Cet équilibre ne s'obtient pas de manière automatique, mais, en norme générale, et dû à la dynamique elle-même du marché, le pouvoir d'achat disponible est inférieur à la capacité productrice du marché. Cette situation de déséquilibre doit être corrigée moyennant une stratégie connue sous le nom d'invention d'argent.

Dans ce chapitre, nous présenterons un projet pour la rationalisation de cette stratégie, à partir, évidemment, de l'implantation de la facture-chèque télématique comme unique instrument monétaire légal: cette classe d'instrument est le seul qui puisse procurer l'information nécessaire pour cette rationalisation.

Le projet sera présenté sous forme d'hypothèse de travail sur le marché, hypothèse qui devra être soumise à la preuve expérimentale, preuve réalisable, précisément, grâce à l'implantation de la facture-chèque télématique.

2. Enonce general de l'hypothese.

L'hypothèse qui sert de base à la stratégie qui va être proposée, nous l'appellerons «hypothèse de l'invention politique d'argent communautaire, en fonction des excédents de production» ou brièvement «hypothèse du bien commun mercantile».

Elle consiste à postuler, dans le marché:

1. Une insuffisance chronique de pouvoir d'achat;
2. la présence active de forces de production communautaires non rémunérées par le marché;
3. et, comme conséquence, la possibilité d'inventer un pouvoir d'achat communautaire rémunérateur de ces forces et capables d'équilibrer le marché.

En réalité, la constatation d'une insuffisance chronique de pouvoir d'achat dans le marché, est plus qu'une hypothèse, c'est un fait presque évident pour tout observateur objectif. Il s'agit de sous-consommation et de sous-investissement, c'est-à-dire: d'excédents non vendus de marchandises de consommation et de marchandises d'investissement, réellement déjà produites et de qualité technologique qui les rend vendables.

C'est cette constatation pratique qui guide les Banques dans leur activité quotidienne: la concession de crédits n'est rien de plus que l'utilisation intelligente d'une surabondance productive, inutilisée par manque de pouvoir d'achat. Les énormes bénéfices des Banques sont une bonne preuve du fait que l'invention d'argent est absolument nécessaire pour le marché

C'est aussi cette insuffisance chronique de pouvoir d'achat qui explique la dette publique de tous les Etats contemporains. La dette publique n'est autre chose que l'invention d'argent de la part de l'Etat, pour faire face aux nécessités budgétaires: cette invention doit être basée, en principe, sur les capacités productives de toute la société géopolitique; s'il n'en était pas ainsi, il y a longtemps que les Etats se trouveraient en faillite totale.

Le phénomène complémentaire à l'insuffisance de pouvoir d'achat, c'est la présence de forces productives très importantes, mais non rémunérées par le marché historique et actuel. Ce phénomène a été étudié dernièrement sous le nom générique de facteur résiduel. Quelques économistes se rendent compte de ce que la production totale d'une société géopolitique technologiquement développée, ne pouvait être complètement expliquée par les facteurs classiques de production: travail et capital. La portion inexplicée fut attribuée alors à un «facteur résiduel» de production, plus ou moins inconnu et non qualifié, mais assimilé généralement au progrès et accumulation technologiques et culturels de chaque société.

La nouveauté qui se présente ici, par rapport à la formation de ce facteur résiduel, s'organise autour de deux axes principaux:

1. La possibilité, grâce à la facture-chèque télématique de parvenir à mesurer exactement et avec précision le facteur résiduel, grâce aux données analytiques-statistiques procurées continuellement par le réseau monétaire télématique.
2. L'accentuation de la nature communautaire de ce facteur résiduel appelé ici bien commun. Avec une vue large -et, évidemment, soumise à vérification expérimentale dès qu'elle sera en marche la facture-chèque télématique- le facteur résiduel peut être identifié avec les multiples dimensions communautaires de tout processus productif: la liberté, la paix, la culture accumulée, la liberté d'information, l'innovation technologique, les inventions passées au domaine public, etc. Tout cela sont des gains communautaires, qui de façon naturelle, spontanée, et expansive, renforcent le rendement des actes de production. De cette reconnaissance fondamentale découle une conséquence politique extrêmement importante: la possibilité d'inventer un pouvoir d'achat qui rémunère ces forces productives communautaires, doit se convertir aussi en un patrimoine communautaire.

Nous laisserons de côté, pour le moment, toutes les implications directement politiques de cette exposition pour nous consacrer exclusivement à son aspect technique.

3. Approche d'une formulation en style algébrique de l'hypothèse et de la stratégie qui en est la conséquence.

A. Stratégie auxiliaire du marché.

Il existe une condition préalable à la formulation de tout équilibre stratégique du marché, c'est une condition purement logistique, indispensable si l'on veut contrôler l'effectivité de la stratégie choisie et la validité de l'hypothèse proposée.

Cette condition, nous l'appelons stratégie auxiliaire du marché, et il s'agit, simplement, d'établir un équilibre total entre la masse monétaire abstraite en circulation et la masse de valeurs qui mesurent toutes les marchandises.

Cet équilibre s'établit automatiquement dans un régime monétaire de facture-chèque, tandis qu'il ne s'accomplit en aucune façon dans le système monétaire actuel.

En effet, en chaque facture-chèque élémentaire on obtient que les unités monétaires impliquées correspondent parfaitement aux valeurs mercantiles des marchandises échangées. Si cela se produit en chaque facture-chèque, il en sera de même dans le marché global, quand toute transaction sera médiatisée par facture-chèque.

Dans le système monétaire actuel, par contre, on ne sait jamais à quoi correspondent les unités monétaires en circulation, puisqu'il est possible de réaliser des mouvements monétaires dans le vide, c'est-à-dire, sans aucun mouvement corrélatif de marchandises, et, de plus, de forme complètement dépourvue de tout document.

C'est seulement si la masse monétaire en circulation correspond exactement à la valeur des marchandises échangées, exprimée en prix (valeurs prix-mercantiles) et salaires (valeurs salaires-mercantiles) qu'il est possible de s'interroger sur d'autres équilibres de marché. Ce premier équilibre, si formel qu'il soit, est indispensable, puisqu'il est la garantie de ce que le miroir du système monétaire produit des images exactes de la réalité du marché. Et sans images exactes et dignes de confiance, il est impensable de tracer des stratégies efficaces pour le marché, pas plus que de contrôler les résultats.

B. Les canaux de sortie du marché productif intérieur.

Avant de poursuivre notre marche, il faut nous arrêter pour considérer quels sont les secteurs dans lesquels, stratégiquement, il convient de situer de façon prioritaire l'injection d'argent qui équilibre le marché.

Il faut rappeler ici les analyses du [chapitre précédent](#) dans lequel nous avons établi deux cycles principaux du marché, le cycle de la production et le cycle de la consommation. Sans le cycle de la production, nous avons distingué trois sous-cycles nommés de la manière suivante: le sous-cycle de la production courante, le sous-cycle de la production d'investissement et le sous-cycle du commerce et des industries au détail.

De tous ces cycles et sous-cycles, le sous-cycle de la production courante est le cycle basique et fondamental, le moteur de tout le marché, puisque c'est lui qui alimente tous les autres, c'est-à-dire, qu'il alimente autant les deux sous-cycles de la production que le cycle de la consommation (celui-ci par la voie indirecte du sous-cycle du commerce et des industries au détail).

D'autre part, toutes les valeurs prix-mercantiles, produites dans le sous-cycle de la production courante et du commerce en gros, aboutissent finalement, soit par voie directe au sous-cycle de la production d'investissement, soit par voie indirecte au cycle de la consommation.

C'est pourquoi, nous dirons que le sous-cycle de la production d'investissement et le cycle de la consommation constituent les canaux de sortie du marché productif intérieur, c'est-à-dire, les lieux par lesquels sortent et aboutissent toute la production courante et tout le commerce en gros.

Si ces deux canaux de sortie fonctionnent bien et s'ils sont capables d'absorber toute la production du sous-cycle de la production courante, celui-ci jouira aussi de bonne santé et pourra croître et se développer. De sorte que la bonne santé des canaux de sortie est fondamentale pour le fonctionnement de tout le marché.

Le but de toute cette réflexion était de délimiter les cycles et sous-cycles du marché dans lesquels il serait le plus opportun d'injecter l'argent stratégiquement inventé. La conclusion de tout ce qui a été dit, c'est que cette injection doit se faire dans le sous-cycle de la production d'investissement et dans le cycle de la consommation, les deux canaux de sortie du marché intérieur: c'est là que le pouvoir d'achat inventé peut résulter le plus dynamisant de tout le marché.

Cela ne signifie pas que, dans d'autres secteurs du marché, il ne soit pas nécessaire, ou qu'il ne soit pas possible d'inventer un pouvoir d'achat. Cela signifie seulement que l'injection de pouvoir d'achat de ces autres secteurs n'est pas aussi prioritaire, et, par conséquent, qu'il n'est pas nécessaire qu'elle soit l'objet de stratégie monétaire communautaire, mais qu'elle peut continuer à s'exercer, en privé, à travers le système bancaire, comme jusqu'à présent.

C. Calcul.

Le calcul de la quantité de pouvoir d'achat qu'il faut inventer pour rééquilibrer le marché stratégiquement et remédier à l'insuffisance de pouvoir d'achat, d'investissement et de consommation, se base sur la simple considération des excédents de production d'investissement et de consommation existants dans le marché, à

chaque instant donné, claire expression d'une capacité productive inemployée, par manque de pouvoir d'achat, et de connaissance facile et sûre comme elle le serait par l'implantation de la facture-chèque télématique.

Dans le sous-cycle de la production d'investissement nous aurions donc:

Le pouvoir d'achat d'investissement à inventer est égal: aux ventes potentielles en investissement moins les achats réels en investissement.

Les ventes potentielles s'obtiennent par déclaration des entreprises elles-mêmes productrices de marchandises d'investissement. Les achats réels s'obtiennent par la simple somme des factures-chèque d'investissement correspondantes à la période considérée (argent privé actif d'investissement).

De même, dans le cas du cycle de consommation, nous aurons:

Pouvoir d'achat de consommation à inventer est égal: aux ventes potentielles en consommation moins les achats réels en consommation.

Les ventes potentielles s'obtiennent ici par la somme de toutes les factures-chèque des commerces et industries au détail à leurs fournisseurs, somme à laquelle il faut ajouter la marge commerciale minima de ces commerces et industries. Les achats réels s'obtiennent, comme dans le cas précédent, par la simple somme des factures-chèque de consommation (argent actif de consommation).

4. Stratégie réelle du marché intérieur.

En résumant tout ce qui a été dit jusqu'ici, la stratégie de marché que nous proposons consiste à in venter, de manière rigoureuse et quantifiée, un pouvoir d'achat qui, toujours en fonction des excédents de production présents dans le marché, sera injecté dans les deux secteurs clef: celui de la production d'investissement et celui de la consommation.

Cette invention doit porter remède à l'insuffisance chronique de pouvoir d'achat dont souffre le marché, en le rééquilibrant et en lui donnant une nouvelle vitalité.

Jusqu'à présent, l'invention d'argent a été une fiction réalisée par les Banques et par les Etats. Or, le fait de ce qu'il n'existe pas un système monétaire informatif signifie que ni les Banques ni les Etats ne peuvent élaborer leur stratégie en accord avec une connaissance exacte de la réalité mercantile.

En conséquence, la stratégie devient souvent un facteur de déséquilibre parce que:

- a. elle n'est ni globale ni intégrée au niveau de la société géopolitique
- b. elle n'est pas exacte, mais presque toujours excessive ou déficitaire et provoque ainsi les crises bien connues d'inflation et de déflation monétaires
- c. le pouvoir d'achat inventé n'aboutit pas finalement à ces secteurs sociaux et mercantiles où il fait défaut pour équilibrer le marché.

La simple mise en marche d'un système monétaire télématique permet de porter remède à tous ces inconvénients. La facture-chèque télématique est la base:

- de la confirmation ou infirmation expérimentale de l'hypothèse de la possibilité d'inventer de l'argent en fonction des excédents de production
- et, en cas de confirmation, de la connaissance exacte et précise de la portée de cette possibilité.

De cette manière, la stratégie d'invention d'argent peut devenir, pour la première fois, rationnelle et scientifique.

Or, la technique purement métrique-monnaire de l'invention d'argent, qui se résout par la simple inscription de chiffres dans un comte courant, est, en même temps, un instrument extrêmement puissant de politique économique. C'est pour cela qu'elle suscite un grand nombre de questions.

En effet, cette invention d'argent doit être englobée, de façon cohérente, dans le cadre d'une option politique, qui détermine les sujets et les limites de l'action monétaire et elle doit être munie des mesures techniques qui garantissent l'accomplissement des objectifs politiques.

Comme nous l'avons signalé en diverses occasions, ce n'est pas ici que nous expliciterons en détail les idées sous-jacentes à la praxis monétaire que nous proposons. Mais, cependant, nous en donnerons quelques aperçus, et surtout, nous énumérerons quelques-unes des mesures techniques qui, dans le but d'atteindre les objectifs poursuivis, doivent être appliquées directement ou indirectement dans l'organisation du système monétaire.

Le paragraphe suivant sera consacré à l'exposition de ces mesures.

5. Socialisation du bien commun mercantile.

Selon l'hypothèse proposée, la capacité d'inventer de l'argent s'explique par l'existence, dans le marché, de certaines forces de production de nature communautaire, des forces communautaires qui ne sont pas rémunérées adéquatement et qui se traduisent en excédents de production non vendables.

Ces forces communautaires de production ne sont aucun mystère, elles peuvent s'expliquer de différentes manières.

Une explication valable est celle qui considère l'effort productif des générations passées. Par exemple, personne ne paie de royalties pour pouvoir construire ou utiliser une roue.

Une autre explication possible est celle qui tient compte du niveau culturel global d'une communauté: la sagesse, la paix, la culture, l'éducation, le développement technique, le bien-être social, psychologique, matériel... sont des facteurs qui, indirectement, mais indéniablement, contribuent en grande mesure à élever la production de chaque communauté humaine.

Un autre facteur important à tenir en compte, c'est la liberté mercantile. Plus librement s'organise le marché en disposant de toute l'information statistique, exacte et exhaustive, plus grande sera sa vitalité et plus grande, par conséquent, sa capacité de générer un excédent mercantile.

Nous ne prétendons pas donner ici une explication rigoureuse et complète du rôle des agents de production communautaire nous voulons, simplement, souligner que tous ces facteurs actifs de production ne peuvent être considérés comme propriété privée de personne, mais qu'ils sont le patrimoine de toute la communauté. C'est pour ce motif que nous préconisons la socialisation de ce bien commun.

La socialisation du bien commun ne signifie, en aucune manière, la socialisation des excédents de production, lesquels appartiennent à chaque libre producteur. Par socialisation du bien commun mercantile, nous entendons que la capacité d'invention d'argent en fonction des excédents de production d'investissement et des excédents des commerces et industries au détail, est le patrimoine de la société géopolitique: celle-ci, à travers son gérant -l'Etat- est l'unique entité douée de la capacité constitutionnellement reconnue pour inventer de l'argent en fonction des excédents de production d'investissement et de consommation.

Mais il faut distinguer clairement cette invention d'argent socialisée, de l'invention bancaire d'argent, qui pourra continuer à exister parallèlement à elle. La clef de cette distinction fondamentale se trouve dans les différentes garanties monétaires qui sont le pont d'appui des différents types d'invention d'argent.

Traditionnellement, les banques ont usé, sans discrimination de ce qu'on appelle ressources étrangères comme garantie de leurs crédits. Par contre, on propose de limiter le champ d'action de ces entités privées aux ressources propres, ou qui leur ont été cédées par contrat à tels effets.

La garantie abstraite monétaire de l'invention communautaire d'argent sera constituée par les soldes positifs journaliers de tous les comptes courants «à vue» (argent non dépensé ou passif). Ces soldes ne pourront être utilisés par les Banques, mais ils seront considérés comme une épargne communautaire. Ceule la société géopolitique, à travers l'Etat en tant que gérant, pourra s'en servir. Cette situation peut s'appeler socialisation de tous les libres soldes positifs journaliers de tous les comptes courants (à vue). «L'épargne privée totale est un bien communautaire».

Les établissements comptables administreront la gestion des comptes courants, mais ils ne pourront jamais concéder un prêt ni réaliser aucune espèce d'opération basée sur leurs soldes positifs.

Conclusion: en matière d'invention d'argent, il faut distinguer deux pratiques et techniques très différentes:

- A. Ce que l'on appelle prêt bancaire, réalisé de façon privée par les Banques d'Affaires en accord avec des techniques très anciennes, mais avec une garantie limitée aux capitaux et réserves propres ou spécifiquement cédés à elles pour telle fin (dépôts à terme). Tout prêt bancaire contient une clause de remboursement du capital à terme fixé.
- B. L'invention communautaire d'argent sous deux formes:
 - o crédits communautaires à l'investissement en fonction des excédents de production d'investissement.
 - o financements communautaires à la consommation, en fonction des excédents de production des commerces et industries au détail.

Les deux formes (crédits et financements communautaires) compteront sur la garantie auxiliaire des libres soldes positifs des comptes courants à vue. La contrepartie de la socialisation de ces soldes, qui permet l'invention d'argent communautaire, sera l'assignation d'un intérêt communautaire (par exemple de 6%), à chaque solde positif, toujours à la libre disposition de son propriétaire privé.

Chapitre 11. Strategie fiscale.

1. [Objectifs de ce chapitre.](#)
2. [Un unique impôt pour constituer la masse monetaire de solidarite sociale.](#)
3. [Avantages pour la perception.](#)
4. [Avantages pur il contribuable.](#)
5. [Impôt progressif sue la consommation et de plus grande simplicité que l'IVA.](#)
6. [Etat transitoire des mesures fiscales.](#)

1. Objectifs de ce chapitre.

Dans le [chapitre précédent](#), nous avons décrit une stratégie pour l'équilibre du marché intérieur, basée sur l'invention communautaire d'argent en fonction des excédents de production d'investissement et de consommation. Nous les appelons bien commun mercantile.

Cette stratégie rend possible, non seulement l'équilibre du marché mais aussi la quantification de la masse monétaire communautaire (crédits et dinancements), qui doit servir à réaliser les dépenses publiques, c'est-à-dire, à financer toutes les activités que la société géopolitique assume comme son obligation et non d'initiative privée (ceux qu'on appelle services publics).

Laissant de coté, l'invention d'argent -pratiquée par tous les Etats modernes à travers leurs Banques Centrales -l'autre procédé clasique pour la constitution d'une masse monétaire communautaire est celui de la fiscalité.

Durant la période initiale nécessaire pour vérifier si la stratégie rationnelle de l'invention politique d'argent communautaire est suffisante pour les obligations communautaires propres de la société géopolitique, il faut pousser à l'extrême la prudence stratégique du m arché. C'est pourquoi, et dans le but de surmonter tour éventuelle infirmation expérimentale de l'hypothèse ou insuffisance réelle des excédents de production d'investissement et de production de consommation, la loi peut prévoir le recours à la fiscalité.

La facture-chèque, qui nous permet une stratégie rationnelle pour l'invention d'argent, peut aussi se convertir en l'instrument d'une drastique simplification et rationalisation fiscale, comme on essaiera de le démontrer dans ce chapitre.

2. Un unique impôt pour constituer la masse monetaire de solidarite sociale.

Les systèmes fiscaux actuels sont absurdement compliqués pour le contribuable et très coûteux pour les différentes entités perceptrices, étant donné le grand nombre de fonctionnaires nécessaires pour la perception et l'inspection.

Cette situation peut être aisément surmontée grâce à la facture- chèque, puisque celle-ci permet d'appliquer un impôt unique, fixé à un tant pour cent déterminé par loi, sur le total de chacune des factures chèque émises dans la société géopolitique, toujours à payer par le client.

La simplification que présente ce système est énorme: il y a un impôt unique, égal pour tout le monde, qui est en fonction directe de la dépense de chacun; il y a une seule entité régulatrice: la société géopolitique; et la preception est automatique, puisque toute facture-cheque émie comporte automatiquement le paiement de l'impôt, ce qui élimine toute espèce de bureaucratie perceptrice.

La masse monétaire obtenue à travers cet unique impôt serait redistribuée équitablement et solidairement au secteur crédit-investissement et au secteur financier-consommateur, selon les différents statuts dont nous parleron au [prochain chapitre](#).

3. Avantages pour la perception.

Les deux avantages principaux quant à la perception de l'impôt sont les suivants:

1. Automatisation et simplicité de calcul; il faut seulement obtenir le tant pour cent fixé par la loi sur le total de chaque facture-chèque. Toute discussion avec les inspecteurs est de trop. Cela diminue énormément les frais de perception, puisque tous les corps de fonctionnaires spécialisés disparaissent.
2. Automatisation de perception: le tant pour cent fixé par la loi devra être inscrit obligatoirement sur chaque facture-chèque, de manière qu'il sera automatiquement payé en même temps qu'elle. Le contrôle de l'accomplissement de cette formalité sera effectué par le réseau télématique lui-même, ce qui rend presque impossible la duperie ou la fraude fiscale. Finalement, les établissements comptables pourront escompter eux-mêmes de chaque facture-chèque gérée par eux, le tant pour cent indiqué et le transférer directement à un compte courant du Trésor. En échange de ce service, les établissements comptables recevront une commission convenue entre leur confédération et les autorités monétaires. Ce sera là l'unique dépense qui résultera de la perception de l'impôt unique¹.

4. Avantages pur il contribuable.

L'avantage principal d'un impôt unique, comme celui que nous proposons, du point de vue du contribuable, c'est la facilité avec laquelle il pourra accomplir ses obligations fiscales. Le consommateur n'aura plus jamais à se préoccuper des impôts, puisque, désormais, chaque facture-mchèque comportera automatiquement le paiement du tant pour cent correspondant à l'impôt.

De son côté, le chef d'entreprise pourra calculer d'avance, en chaque exercice, le total des impôts à payer sur ses achats de matières premières, de biens d'équipement ou de facteurs de production (travail, capital, équipes d'entreprise, invention) et il pourra, en conséquence, ajouter cette dépense sur son prix de revient.

Il est évident que les travailleurs, en leur qualité d'agents de production, ne paient aucun impôt; c'est le chef d'entreprise qui achète leur travail, et, en tant que client, c'est lui qui paie l'impôt. Le travailleur ne paiera d'impôt qu'en tant que client-consommateur.

Il est probable que cet impôt sera beaucoup moins lourd pour le contribuable que l'ensemble des divers impôts qu'il paie actuellement.

Le tant pour cent ne sera pas très élevé, si nous considérons que toute facture-chèque comporte le paiement de l'impôt et élimine, par conséquent, la fraude fiscale actuelle. Le fait que la facture-chèque est obligatoire supprime radicalement, comme il est aisé de la comprendre, toute économie clandestine: ainsi le rendement de l'impôt serait directement proportionnel au volume réel total du marché de la société géopolitique.

5. Impôt progressif sur la consommation et de plus grande simplicité que l'IVA.

Comme nous l'avons mis en évidence dans le paragraphe précédent, l'impôt unique de solidarité sociale est proportionnel au volume réel de l'achat consigné dans chaque facture-chèque. Par sa nature même, il est donc progressif pour celui qui achète davantage et, en particulier, dans l'aire de la consommation: le consommateur qui dépense beaucoup, paie plus que celui qui fait moins de frais².

L'avantage de l'impôt unique de solidarité par rapport à l'impôt sur la valeur ajoutée (IVA), c'est que le premier ne permet ni interprétations de la loi fiscale, ni discussions sur son application, tandis que la loi qui se rapporte à l'IVA est susceptible d'interprétation et de discussions, ce qui exige une bureaucratie chargée du travail d'inspection et d'arbitrage.

Quant à l'équité entre les deux types d'impôts, il faut dire que, dans les deux cas, celui qui paie c'est le client et le marché en général, non l'entreprise. Mais étant donné ce que nous avons dit sur les interprétations de l'application de l'IVA, les entreprises puissantes ont plus de moyens de discuter et de compliquer son application et, en conséquence, de se trouver plus avantagées que les entreprises normales; celles-ci sont les seules qui nous intéressent dans le marché libre et responsable que nous proposons.

La masse monétaire parçue par le moyen de l'impôt unique de solidarité sociale est, en définitive, redistribué sous forme de financements et de crédits.

6. Etat transitoire des mesures fiscales.

L'impôt unique pour l'obtention de la masse monétaire de solidarité sociale comporte la suppression de tous les autres impôts (de l'Etat, des Autonomies, des communes...). Il sera seulement établi, maintenu, et éventuellement, augmenté, réduit, supprimé ou rétabli, quand ce sera nécessaire par prudence politique, comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, ou bien quand l'omnicomptabilité, statistiquement exacte, de la société géopolitique démontre que, dans la pratique, l'invention politique d'argent communautaire solvable, en fonction des excédents de production réelle, n'est pas suffisante pour la politique économique démocratique choisie.

En résumé:

La prudence politique conseille de «protéger» l'hypothèse du bien commun mercantile sous la forme d'excédents de production investissement-crédit et de production consommation-financement par les mesures suivantes:

1. une fiscalité simple et efficace;
2. la socialisation des soldes positifs journaliers des livres comptes courants à vue.

Si l'hypothèse du bien commun se confirme expérimentalement, on pourra réduire, en conséquence pratique, le tant pour cent de l'impôt sur le montant de chaque facture-chèque.

Notes:

¹Il faut étudier et légiférer un système corporatif qui évite la concurrence malhonnête des entreprises verticales -formées par de multiples sections productrices spécialisées dans un produit final- par rapport aux entreprises horizontales beaucoup plus spécialisées clients entre elles, concurrence originée par le fait que les premières auraient moins de charges fiscales que les secondes.

²L'accumulation des impôts successifs qui pèse sur le prix final.

- n'a pas d'importance dans le marché intérieur, puisque la fiscalité proposée a pour but la redistribution équitable de la RNB.
- quant au commerce extérieur, il n'y a rien de plus facile, en cas nécessaire, que de faire la bonification correspondante du coût final excessif.

Chapitre 12. Repartition solidaire de la masse monetaire communautaire.

1. [Objectif de ce chapitre.](#)
2. [Les credits a l'investissement.](#)
3. [Le financement a la consommation.](#)

1. Objectif de ce chapitre.

Economie est le terme que nous réservons spécialement pour désigner la répartition équitable de la richesse communautaire, soit que celle-ci ait été obtenue moyennant l'invention d'argent de solvabilité communautaire (crédits et financements), soit qu'elle ait été obtenue positivement.

Nous ne nous arrêterons pas dans ce chapitre à considérer les principes qui informent cette activité proprement économique du pont de vue étymologique classique du terme¹.

Nous nous référerons exclusivement aux aspects techniques de cette répartition, dans le but de ce qu'ils puissent être soumis à une étude plus profonde de la part de techiciens et spécialistes en la matière.

Comme nous l'avons déjà dit, la richesse communautaire se distribuera sous deux formes bien différentes: les crédits et les financements. Nous commencerons à décrire une possible organisation politique-technique de cette répartition de crédits et de financements.

Rappelons seulement que dans le cas prudentiel ou vérifié de ce que les excédents de production ne seraient pas suffisants pour couvrir les nécessités communautaires en crédits ou financements, définies par loi démocratique pour la société géopolitique, alors il faudrait utiliser, comme source alternative, l'imôt unique de solidarité sociale qui consiste en un pourcentage calculé en fonction de ces nécessités.

2. Les credits a l'investissement.

A. Calcul.

Les crédits à l'investissement seront calculés, globalement et par secteurs, sur les excédents respectifs de production d'investissement en chaque période économique considérée.

B. Distribution.

Les crédits à l'investissement se concèderont:

- à toutes les entreprises qui voudraient réaliser un investissement nécessaire pour augmenter leur efficacité productive et qui ne disposeraient pas de pouvoir d'achat suffisant. Elles devront présenter des garanties techniques et commerciales de la viabilité du projet présenté, mais on n'exigera pas d'elles de garanties matérielles.
- à tous les candidats à chefs d'entreprise qui présenteraient un projet avec garanties de succès et qui ne disposeraient pas de ressources propres suffisantes pour la mise en marche de l'entreprise, ni pour demander un prêt bancaire.

Bien que le sujet qui concède les crédits à l'investissement soit la société géopolitique, les Banques d'Affaires agiront comme intermédiaires dans cette concession. Elles possèdent des moyens humains et techniques qu'il n'est nullement nécessaire de doubler. Les Banques seront donc chargées, par délégation de la société géopolitique, de l'étude des projets d'investissement ou création de nouvelles entreprises qui se présenteraient. Elles jugeront leur crédibilité et décideront la concession ou le refus du drédit demandé, sous leur exclusive responsabilité.

Pour compenser cette activité, les Banques distributrices de crédits toucheront un intérêt bancaire normal - motif pour lequel l'intérêt que paieront les crédits communautaires sera le double du libre intérêt bancaire-. Les Banques accepteront la responsabilité complète en cas d'insolvabilité de l'entreprise à laquelle elles auraient concédé un crédit, moyennant un système de corresponsabilité partielle solidaire de chaque employé concessionnaire de chaque crédit, de tous les employés concessionnaires de crédits et la Banque elle-même. Ce système se montre très efficace dans toutes les grandes Banques d'Affaires, avec des employés compétents et bien payés personnellement responsables de chaque affaire traitée par chacun d'eux et corresponsables tous ensemble à partir du moment où le responsable direct ne peut couvrir la totalité de la part qui lui correspond dans les pertes possibles.

En résumé, les conditions du crédit communautaire à l'investissement, radicalement différentes de celles du prêt bancaire, seront les suivantes:

1. Celui qui reçoit un crédit n'a pas besoin d'aval personnels ou d'un tiers, sur des propriétés ou des capitaux réellement existants. Son unique garantie consistera dans la capacité productrice-technique de l'entreprise.
2. La concession du crédit comportera la désignation d'un cogérant qui supervisera la gestion de l'entreprise et l'utilisation du crédit, pour le compte de la Banque qui a concédé ce crédit.
3. Durant la période initiale, par exemple trois ans -délai qui est généralement considéré nécessaire pour que tout équipement productif neuf donne son rendement normal- il ne devra pas payer d'intérêt. Cette période écoulée, il paiera des intérêts doubles du libre intérêt bancaire. La moitié de cet intérêt sera pour la Banque qui a concédé le crédit; l'autre moitié reviendra au Trésor communautaire.
4. Il n'y aura pas de clause fixe de remboursement du crédit; mais jusqu'à ce que le crédit ait été remboursé, les intérêts doubles continueront à être payés et le co-gérant, désigné par la Banque demeurera dans l'entreprise.

L'objectif principal des crédits communautaires à l'investissement est la promotion de la création de richesse entreprise-privée, en accord avec les critères de production maxima, d'excellente qualité et d'un minimum d'effort et de risque. C'est pour ce motif que le critère fondamental, au moment de concéder ces crédits, sera celui de l'efficacité technique-productive démontrée par le solliciteur.

Or, à travers les crédits communautaires, il est possible aussi de favoriser l'un ou l'autre type de formation commerciale ou industrielle, de sorte que ces crédits peuvent devenir des éléments très importants de politique économique, dans le sens de favoriser certains types d'entreprise que la société géopolitique considère comme plus opportuns ou plus intéressants.

Ainsi, une fois remplie la condition indispensable d'efficacité productive, on pourra établir des lignes préférentielles de crédits pour les entreprises qui réunissent des caractéristiques déterminées: entreprises autogestionnées, entreprises de dimensions.

3. Le financement à la consommation.

A. Calcul.

Les financements communautaires à la consommation sont de l'argent réaffecté à fonds perdus -c'est-à-dire, gratuitement-, pour être employé uniquement et exclusivement en consommation.

Le volume de masse monétaire qui peut être aux financements communautaires à la consommation, sera en fonction des excédents de production de consommation réellement existants dans le marché (excédents de production au pouvoir des commerces et industries au détail).

B. Finalités.

L'objectif principal de la répartition de financements communautaires est de faire disparaître radicalement toute misère et toute marginalisation sociale pour raison d'argent et d'assurer à les membres de la société géopolitique un digne minimum vital.

C'est pour ce motif que les critères qui dirigent la répartition des financements n'est pas l'efficacité productive ni même les mérites sociaux, mais la considération objective des nécessités vitales minima de consommation de toute la population, nécessités qu'il faut tenir en compte, selon le principe de toute solidarité communautaire.

C. Répartition.

La considération des nécessités vitales minima de consommation de la population amène à distinguer, dans son intérieur, quelques groupes bien différenciés quant aux possibilités de consommation.

En premier lieu, viennent les producteurs-consommateurs: ce sont les professionnels utilitaires qui réalisent leur consommation à travers un pouvoir d'achat de double origine:

- a. d'origine salariale-privée, rémunération de leur participation active dans la société utilitaire-productive;
- b. d'origine financière-communautaire en vertu du Statut Général, et occasionnellement, du Statut Utilitaire que nous verrons plus loin.

En second lieu, viennent les simples consommateurs qui n'appartiennent pas à la société utilitaire-productrice, mais bien à la société utilitaire-consommatrice. Les simples consommateurs sont:

- a. Les professionnels et collectivités libéraux, qui possèdent exclusivement un pouvoir d'achat pour la consommation d'origine financière communautaire, en vertu du Statut Libéral;
- b. et les individus sans profession, ainsi que les familles (indépendamment des entrées particulières de chacun de leurs membres), qui possèdent aussi un pouvoir d'achat de consommation financier-communautaire, en vertu du Statut Général.

Les différentes nécessités de ces deux groupes principaux -ainsi que des sous-groupes que l'on peut considérer en eux- devront être reconnues par l'existence de Statuts financiers différents. Ceux-ci seront basiquement, les quatre Statuts que nous définirons à la suite.

Statut général: le Statut général concerne tout le monde, sans distinction, quelle que soit la catégorie utilitaire-consommatrice dont il s'agit puisqu'il servira à garantir à chaque personne individuelle et à chaque famille certains minimums vitaux, égaux pour tous, indispensables, au long de leur vie, et plus encore dans des circonstances défavorables de tout genre (maladie, accidents, invalidité, incapacité, mort, etc.).

Statut utilitaire: assigné aux producteurs-consommateurs, c'est-à-dire, aux professionnels utilitaires. Ceux-ci, par leur appartenance au marché salarial productif, disposent d'un pouvoir d'achat pour la consommation. Par conséquent, le Statut utilitaire concerne seulement l'aide au professionnel utilitaire, en certaines circonstances défavorables qui peuvent l'atteindre: chômage, grève et lockout.

Statut libéral: assigné aux consommateurs de profession libérale, c'est-à-dire, à ces personnes qui exercent une profession de service à la société sans être rémunérées en privé par le marché. C'est pour cela que les professionnels libéraux ne disposeraient pas de pouvoir d'achat et c'est la société géopolitique qui les pourvoira, à travers le Statut libéral, de salaires et budgets professionnels de solidarité sociale suffisants pour vivre dignement et exercer leur profession avec tous les moyens nécessaires.

Les collectivités libérales elles aussi seront entretenues par des budgets financiers libéraux -et parmi eux est inclus tout ce qu'on appelle aujourd'hui «sécurité sociale» et «services publics», éducation, médecine, santé, communications, travaux publics... y compris l'Etat et la Justice. Ceci signifie que toutes ces institutions seront complètement gratuites pour toute la population.

Statut mixte: c'est un statut intermédiaire entre utilitaire et libéral, puisqu'il est pensé pour un genre de professionnels très spécial: les artisans.

Les professionnels utilitaires en chômage qui désireraient s'adonner à l'artisanat, ainsi que les artisans de toujours, pourront invoquer la Statut mixte qui leur permettra de se perfectionner dans leur métier, de vendre leur production artisanale au marché et de recevoir en même temps une aide financière de la communauté.

Tous ces statuts financiers consistent en l'assignation de:

1. salaires mensuels de solidarité sociale à tous ses bénéficiaires individuels et familiaux;
2. dans le cas de professions libérales, exercées individuellement ou en équipes, les budgets ordinaires et extraordinaires de solidarité sociale nécessaires.
3. dans le cas de collectivités, associations et institutions libérales, les budgets ordinaires et extraordinaires nécessaires pour leur continuité et efficacité normales.

La masse monétaire financière totale dont dispose la société géopolitique en chaque exercice sera divisée en deux parts, selon la loi:

1. une part destinée aux budgets libéraux ordinaires et aux salaires de solidarité sociale, selon les statuts;
2. une part destinée aux budgets et assignations extraordinaires.

Pour calculer le montant des salaires et des budgets de la première part, on peut utiliser un simple système de ponts. A chaque salaire individuel et budget ordinaire correspondra un nombre déterminé de points à fixer politiquement par une loi constitutionnelle. Ainsi, cette part de la masse monétaire financière sera divisée par le nombre total de points que représentent tous les salaires individuels et les budgets ordinaires. Cela donnera la valeur du pont et, par conséquent, la valeur monétaire des différents salaires de solidarité sociale et des budgets ordinaires.

Il est évident que la valeur du pont pourra augmenter, mais uniquement et exclusivement en fonction de l'augmentation de la masse monétaire financière de la société géopolitique, c'est-à-dire, de sa prospérité productive-économique. Cependant il pourrait se présenter le cas de que cette prospérité, cette masse monétaire financière, diminue. Dans cette hypothèse, ce que l'on peut faire, c'est baisser le montant des salaires et budgets sociaux ordinaires qui ont été déjà concédés.

Ce montant devra se maintenir moyennant l'utilisation momentanée de la garantie comptable que représentent les libres soldes positifs journaliers des comptes courants à vue, dont l'ensemble est socialisé selon ce qu'il est: épargne communautaire (voir [chapitre 9](#)).

Malgré le paragraphe antérieur, la solution générale du problème déficitaire général posé dépend de l'impôt de solidarité sociale d'un montant vitallement nécessaire pour le corps social.

Note:

¹Parmi les nombreux sens que l'on attribue au terme «Economie», nous prendrons ici celui de «répartition solidaire».

- NOMIA = répartition équitable.
- OIKOS = «bien commun de la polis ou société géopolitique».

Xénophon réduisit son sens à celui de «Bien commun de la communauté familiale: la maison» car tel était le thème très restreint de son étude.

Chapitre 13. Stratégie d'équilibre dans le commerce extérieur.

1. [Objectifs de ce chapitre.](#)
2. [L'équilibre des balances de paiement.](#)
3. [La question des «devises».](#)
4. [Invention d'argent extérieur.](#)

1. Objectifs de ce chapitre.

Ce chapitre traite de la stratégie d'équilibre dans le commerce extérieur; il complète ce qui a été esposé au [chapitre 10](#), au sujet du marché intérieur.

L'idée fondamentale est qu'il faut assurer l'équilibre de la balance de paiements et que, pour l'obtenir, l'implantation de la facture-chèque télématique peut devenir un instrument irremplaçable, puisqu'elle procure une connaissance exhaustive de la situation du marché à tout moment. De cette manière, il est possible d'établir une politique douanière adéquate pour compenser le déséquilibre entre les importations et les exportations.

D'autre part, l'utilisation de la facture-chèque de commerce extérieur rend impossible la spéculation de capitaux internationaux encouragée par le système du marché de devises actuel, puisque toutes les opérations se feront en unités monétaires intérieures et que seul le Trésor pourra détenir des devises. On établira journalièrement les équivalences de l'unité monétaire intérieure avec les devises étrangères, à partir de «l'étalon or» arbitraire en rapport avec le marché international du métal or.

Finalement, comme nous l'avons déjà dit au [chapitre 10](#), en nous référant au cas du marché intérieur, nous appliquerons une stratégie semblable pour inventer de l'argent communautaire destiné au commerce extérieur, toujours en fonction des excédents de production.

2. L'équilibre des balances de paiement.

La stratégie fondamentale que devrait poursuivre tout commerce extérieur, c'est que le total des exportations de marchandises (productrices et produites) s'équilibre avec le total des importations de marchandises (productrices et produites), c'est-à-dire, équilibrer le total des importations de marchandises avec celui des exportations.

Si cet équilibre ne s'obtient pas, à la longue, s'impose la suspension du commerce extérieur, puisque le pays déficitaire (qui importe plus qu'il n'exporte) se met dans une situation insoutenable, ce qui nuit aussi à son créancier.

Cet équilibre est relativement facile à établir avec la pratique de la facture-chèque télématique, puisque celle-ci procure une connaissance exhaustive de la situation de la balance de paiements à chaque instant et avec chaque pays (traité bilatéral) ou groupe d'États (traité multilatéral). En fonction de cette situation, on peut imposer des «droits de douane» variables : si la balance avec chaque État contractant étranger est en équilibre, les droits de douane seront nuls; les droits à l'importation monteront avec les balances déficitaires, et les droits à l'exportation monteront avec les balances en excédents.

Les droits de douane propres au pays, établis automatiquement selon une échelle légale bien connue par tout le monde, seront communiqués, sur simple pétition, à toute entreprise intéressée, nationale ou étrangère, indépendamment du produit qu'elle voudrait importer ou exporter; l'unique facteur dont il faut tenir compte est l'équilibre de balance existant avec le pays de destination ou d'origine considéré. Ces droits de douane seront garantis à l'entreprise intéressée pour une période de temps réglé par la prudence, si elle s'engage à réaliser l'opération, selon facture pro forma présentée, dans le délai fixé.

On obtient, par ce système, un équilibre dynamique et continu de balances, qui est la meilleure garantie pour un bon fonctionnement du libre commerce international du propre pays, en fonction de la législation en vigueur dans la société géopolitique, mais surtout en fonction de toutes les libres initiatives privées solvables.

L'autorité du Commerce Extérieur et Douanes devra aussi tenir compte de ce que en chaque facture pro forma présentée pour connaître les droits de douane, les prix facturés soient conformes aux prix facturés soient conformes aux prix minimums de vente en gros et au détail, établis par le tarif général intérieur. Dans le cas où les prix étrangers seraient inférieurs à ces prix minimums fixés par les corporations respectives (ou à leur défaut, par la Justice économique spécialisée), les droits de douane «anti-dumping» seraient exactement la différence entre le prix d'origine de chaque marchandise importée et le prix intérieur de tarif.

Quant aux exportations de services (fret, assurances, etc...), salaires du travail, intérêts, dividendes, royalties, rapatriements de capitaux, etc. correspondant à des investissements, entreprises ou inventions étrangères dans le propre pays, et à des exportations de capitaux du propre pays à un pays étranger quelconque, l'autorité de Commerce Extérieur et Douanes devra respecter, non seulement la législation générale mentionnée plus haut, mais de plus, les contrats souscrits dans la législation spécialisée en vigueur, entre elle et toute personne privée (individuelle ou collective) ou appartenant à une institution publique.

3. La question des «devises».

Comme nous l'avons déjà vu au [chapitre 4](#), le commerce extérieur suppose des relations monétaires internationales qui aujourd'hui sont caractérisées par le «flottement de devises»; il n'y a pas de changes fixes mais ceux-ci varient et évoluent selon la cotation de chaque devise dans le «marché des changes».

La cotation de chaque devise devrait flotter, en principe, selon la situation productive et monétaire de chaque société géopolitique; la réalité nous démontre que l'irrationalité du système monétaire actuel permet que les fluctuations normales d'ajustement se voient amplifiées, embouillées -et même inverties- par suite de ce qu'on appelle «mouvements spéculatifs de capital» hot money. Dans ce cas, les cotations fixées ne correspondent à aucune réalité, mais plutôt aux volontés spéculatives, et au lieu de servir à un plus grand et meilleur développement des marchés intérieur et extérieur, elles ne font que les embrouiller et les jeter dans le désordre et la contradiction.

La première condition à remplir pour tout système monétaire rationnel, comme nous l'avons déjà vu, c'est «qu'il puisse y avoir de mouvement monétaire sans le mouvement correspondant et corrélatif inverse de marchandises concrètes (soit de marchandises produites, soit de marchandises)». Cette même règle doit être appliquée au commerce extérieur, et, par conséquent, il est évident que demeure radicalement supprimé le «marché de devises» en toute société géopolitique qui adopte la facture-chèque télématique comme unique instrument monétaire légal. Changer une monnaie pour une autre, sans que le motif en soit une transaction réelle avec l'extérieur, sera instrumentalement et totalement impossible. Le «change de devises» à effets commerciaux sera une affaire à résoudre au niveau central, par l'État -gérant de toute la société géopolitique- de la manière suivante: toute transaction commerciale avec l'extérieur, soit d'importation, soit d'exportation de marchandises productrices (capitaux, travail, inventions, équipes d'entreprises) comportera l'établissement d'une «facture-chèque extérieure».

Deux cas peuvent se présenter:

Cas A)

1. Les factures chèques télématiques de commerce extérieur seront toujours consignées en unités d'une devise étrangère (soit la devise de l'État étranger contractant, soit une devise d'acceptation internationale convenue entre les deux agents).
2. L'importateur ou l'exportateur étranger paiera ou touchera, selon le cas, en telle devise. Celle-ci aboutira au trésor -ou en sortira- Celui-ci sera le seul qui pourra détenir des devises.
3. L'importateur ou exportateur du propre pays ne pourra détenir de devises: sur son compte courant ne figureront que des sommes (payées ou dues selon le cas) en unités monétaires nationales.

effectuer le transfert des unités étrangères aux unités intérieures, on pourra recourir au simple mécanisme d'«équivalence or»; une loi constitutionnelle déterminera un «étalon or» arbitraire pour l'unité monétaire intérieure qui sera comparée journallement dans le marché international de l'or¹ avec chaque devise étrangère. Des rapports journaliers «or-unité monétaire intérieure» et «or-devise étrangère» (selon les prix dans le marché libre), on déduira logiquement un rapport «unité monétaire intérieure devise étrangère» qui sera utilisé pour effectuer la traduction numérique entre les deux unités.

Cas B)

Une autre alternative -exceptionnelle du moins au début- pour réaliser le commerce extérieur consistera en ce que l'agent étranger accepte de payer, au d'être payé, en unités monétaires intérieures (contre la remise de marchandises, s'il s'agit d'un exportateur ou contre la remise de devises, s'il s'agit d'un importateur). Evidemment, le compte courant ouvert ne sera valable que dans la société géopolitique. Ce sera le cas le plus courant quand il s'agit de tourisme étranger ou d'investissements étrangers dans le propre pays.

Dans ce système disparaît toute possibilité de spéculer sur l'unité monétaire, et les fluctuations de la valeur de change de celle-ci par rapport à toutes les autres devises se devront uniquement à la propre évolution du marché de productions.

4. Invention d'argent extérieur.

La même stratégie d'invention d'argent communautaire que nous avons vue dans le marché intérieur peut être appliquée, si cela convient, au commerce extérieur, toujours en fonction des excédents existants.

Quand toute la production ne peut être absorbée par le marché intérieur -malgré les crédits concédés et les financements distribués, -on peut alors concéder «crédits et financements» aux pays étrangers intéressés par les marchandises.

Le commerce extérieur se constitue ainsi en troisième canal de sortie du marché intérieur.

De même, tout Etat étranger (traités bilatéraux), groupe d'Etats étrangers (traités multilatéraux), toute entreprise ou groupe d'entreprises étrangères peuvent concéder au propre Etat des crédits pour investissements ou des financements, dans l'exercice contractuel légal de confronter leurs intérêts avec ceux de la société géopolitique indigène.

La formule pour l'équilibre de balances du commerce extérieur est donc la suivante, très simplifiée:

$$\text{Commerce Extérieur} = \frac{I_p + I_e + idp}{E_p + EE + ide} = 1$$

I_p = Importations privées.

I_e = Importations pour crédits et financements concédés par l'étranger.

idp = Intérêts et dévolutions de capitaux, crédits et financements propres qui proviennent de l'étranger.

E_p = Exportations privées.

EE = Exportations pour crédits et financements concédés à l'étranger.

ide = Intérêts et dévolutions de capitaux, crédits et financements concédés par l'étranger.

Note:

¹Le prix du métal or fixé à Londres est accepté par tous les pays du monde; ceci permet d'établir cette équivalence face au marché extérieur et évite de revenir à la monnaie concrète, ni intrinsèque ni extrinsèque.

Chapitre 14. Nouvelles règles de marche.

1. [Objectifs de ce chapitre.](#)
2. [Liberte et libertinage dans le marche.](#)
3. [Lois minimales pour la protection des libertes mercantiles.](#)

1. Objectifs de ce chapitre.

Le marché est le cadre dans lequel s'inscrit cet essai sur la possibilité de réforme du système monétaire, à la lumière des avantages des technologies actuelles de l'information. L'hypothèse que nous présentons ici, c'est que le système monétaire doit être scientifique et, comme tel, pleinement informateur de tous les actes mercantiles affectués¹. De plus, cette information doit être mise à la portée de quiconque la désire.

Bien que le thème du marché soit le nôtre tout au long de cet essai, nous n'en avons pas encore parlé explicitement. Ce chapitre sera une réflexion sur les nouvelles formes que pourrait adopter un marché avec un système monétaire comme celui que nous avons décrit ici.

Nous n'analyserons pas, maintenant, les répercussions strictement techniques, d'ailleurs déjà décrites: connaissance scientifique du marché analyse et statistique globale du marché, formulation de stratégies d'équilibre du marché etc, mais nous essaierons d'aller plus loin, afin de pouvoir formuler de possibles pratiques sociales innovatrices, au sein du marché.

Ce qu'on appelle «marché libre», objet de tant de ferveur et de malédictions dans la critique historique des deux derniers siècles, est un élément clef de la structure sociale. En effet, les règles de fonctionnement d'un marché -non pas les règles strictement monétaires, mais elles toutes- ont une grande importance pour le développement de la société géopolitique totale.

En définitive, donc, dans ce chapitre on essaiera de démontrer que la réforme monétaire proposée peut être la base de la formulation de quelques nouvelles «règles du jeu mercantile» qui rendent possible la constitution d'un marché réellement libre, face à une société réellement libre.

2. Liberte et libertinage dans le marche.

Le «marché libre», compris comme la liberté d'agir en ce qui le concerne, sans se coumettre à aucune espèce de discipline, de réglementation équilibrante des diverses forces et intérêts opposés, a toujours abouti à une duperie. Dans la pratique, les plus forts se sont imposés aux plus faibles.

Les grandes entreprises écrasent les petites, les chefs d'entreprise exploitent les travailleurs, la publicité manipule les consommateurs..., toute sorte d'injustices et de crimes mercantiles ont été commis et continuent à se commettre sous le voile protecteur de la monnaie anonyme, qui confère l'impunité la plus absolue à celui qui l'utilise. Le pouvoir de l'argent anonyme dans le marché et, par extension corruptrice, dans toute la société, est ce qu'on appelle ploutocratie.

En face de cette réalité si évidente de la corruption permanente du marché, beaucoup ont opté pour le rejeter, proposant l'instauration d'une planification bureaucratique qui établirait ce qu'il faut économiser... en fonction des nécessités de toute la population.

Mais, historiquement, ce système de centralisation étatiste n'a pas obtenu totalement les résultats espérés, et, de fait, il provoque l'apparition de nouvelles formes rebelles de marché libre et de marché noir à l'intérieur du marché.

Une option plus réaliste peut consister à trouver et à établir les mécanismes qui puissent faire que la liberté de marché ne dégénère pas en libertinage et en ploutocratie.

Une liberté réelle de marché signifie:

- a. Liberté pour tous. Il faut empêcher que le fort n'écrase la faible, que le «gros poisson ne mange le petit». C'est pourquoi, la loi devra protéger avec efficacité les libertés et les droits de tous et de chacun des agents du marché.
- b. Liberté responsable. Chaque acte libre du marché doit être personnalisé et, en conséquence, responsabilisé devant la Justice. L'utilisation obligatoire de la facture-chèque est la garantie de cette responsabilisation.

Le thème de la responsabilité est la clef en vue d'un marché réellement libre. Seules la clarté et la transparence, rendues possibles par un instrument monétaire documentaire et personnalisateur, peuvent éliminer la ploutocratie, le «pouvoir occulte de l'argent anonyme» qui convertit la «liberté» en oppression.

Grâce à la facture-chèque télématique, les juges d'instruction d'une «Justice spécialisée dans le marché monétaire» pourront recevoir toute la documentation omnipersonnalisée, en chaque cas concret et en tout ce qui se réfère à des transactions monétaires. Comme nous l'avons déjà dit au [chapitre 7](#), l'accès à l'archive personnalisée doit être réservé précisément à la Justice. Tout acte mercantile pourra, à partir de ce moment, être connu et jugé objectivement.

Un marché vraiment libre et responsable pourra, sans aucune espèce de cainte et de réticence, s'addonner à l'obtention des objectifs suivants:

- une production maxima, de qualité optima, au service de toute la population, avec le minimum d'effort et de risque de la part des différents facteurs privés de production;
- un investissement maximum et optimum dans le cycle de la production, avec, également, un effort et un risque technologiquement les moindres possibles;
- une consommation maxima et optima de la part de tous les membres de la société, sans tomber dans le consummatisme stupide provoquée actuellement par les techniques publicitaires.

Mais, avant d'aller plus loin, il convient d'élucider un point fondamental, un principe basique, qu'il faut ajouter à ceux qui ont été déjà énumérés, pour obtenir un fonctionnement correct du marché. Il s'agit de la distinction nécessaire entre la société utilitaire et la société libérale. Comme nous le savons déjà, la société utilitaire est celle qui est formée par les agents mercantiles et leurs relations. Mais en toute société, il existe un autre secteur qui, ancestralement, se déclare une vocation désintéressée au service du prochain: il s'agit de la société libérale, qui, bien qu'elle soit actuellement mercantilisée dans sa quasi totalité, devrait être, en réalité, nettement différenciée et séparée du marché. C'est seulement ainsi que le marché peut fonctionner à plein rendement et que les activités et professions libérales peuvent revenir à leur vocation d'origine.

3. Lois minimales pour la protection des libertés mercantiles.

Un marché réellement libre pour tout le monde doit être par quelques nouvelles règles de jeu qui configurent un terrain dans lequel il y ait le maximum de liberté pour tous, sans que ces libertés soient ni excuse, ni fondement pour la constitution de groupes de pouvoir.

L'ensemble des mesures et normatives proposées doit être aussi loin du classique «laissez faire» que de la déjà classique «planification bureaucratique».

Les libertés mercantiles que le marché lui-même a reconnues, depuis toujours, peuvent se résumer dans les principes suivants:

- a. liberté d'initiative et propriété privée de tous les agents mercantiles;
- b. liberté de concurrence loyale entre tous les agents mercantiles;
- c. droit à une naissante et croissante propriété communautaire (selon l'hypothèse proposée au [chapitre 10](#)).

Pour protéger ces libertés, nous proposons l'implantation d'un ensemble de mesures, parmi lesquelles se distinguent les suivantes:

- Libre embauche et licenciement en faveur d'une plus grande efficacité productive, tant de la part de l'entreprise que de son personnel collaborateur. En contrepartie, on institutionnalisera un salaire social automatique et indéfini de chômage.
- Organisation corporative des entreprises: les entreprises se réuniront en corporations; celles-ci constitueront des entités libérales qui établiront une discipline interne de marché, selon des lois constitutionnelles.
- Salaire minimum interprofessionnel: le double du salaire social de chômage forcé. Ce salaire minimum est la garantie pratique contre le libertinage du «libéralisme», qui compte sur la pression de la misère du «prolétariat de réserve» pour maintenir des conditions de travail indignes et des salaires de famine.
- Intérêt minimum communautaire pour tous les soldes de comptes courants «à vue» qui favorise tant l'épargne des salariés que celle des entreprises.
- Prix de vente minimums anti-dumping, élaborés par chaque corporation pour éviter la formation de monopoles. Les monopoles utilisent précisément la tactique de baisser les prix en dessous du prix de revient pour écraser la concurrence et pouvoir ensuite les élever à volonté.
- Publicité corporative: suppression de toute publicité par entreprise et élaboration d'une unique publicité par corporation, totalement objective et gratuite.
- Socialisation de certains services: uniquement ceux qui pour des motifs technologiques sont plus efficaces s'ils sont monopolisés (eau, lumière, téléphone, informatique, etc.) aux niveaux locaux les plus appropriés (municipaux, régionaux, société géopolitique, etc.). Ce monopole implique la complète gratuité pour l'utilisateur. Cependant, il faut reconnaître la liberté de créer des services privés en concurrence avec les services monopolisés.
- Progressive réduction des impôts en fonction de la confirmation d'un «bien commun mercantile» croissant représenté par les excédents de production. Tous les impôts doivent se réduire à un unique «impôt de solidarité sociale» à éteindre peu à peu.
- Salaires sociaux financiers, eux aussi en fonction de la richesse commune, établis selon les divers statuts (Voir [chapitre 12](#)).
- Statut Général: pour toute la population.
- Statut Utilitaire: pour certaines contingences des professionnels utilitaires.
- Statut Libéral: pour tous ceux qui exercent des professions libérales.
- Statut Mixte:
 - pour des entreprises artisanales
 - pour certaines entreprises auxquelles le «politique» ne considère pas opportun de concéder le monopole technique qui exige une complète gratuité de service et un statut libéral complet.

Le développement technique et les motivations politiques de ces mesures seront traités dans un autre volume.

Note:

¹Toujours à l'exclusion, comme nous l'avons déjà dit, des données personnelles dont l'accès est réservé à la Justice.